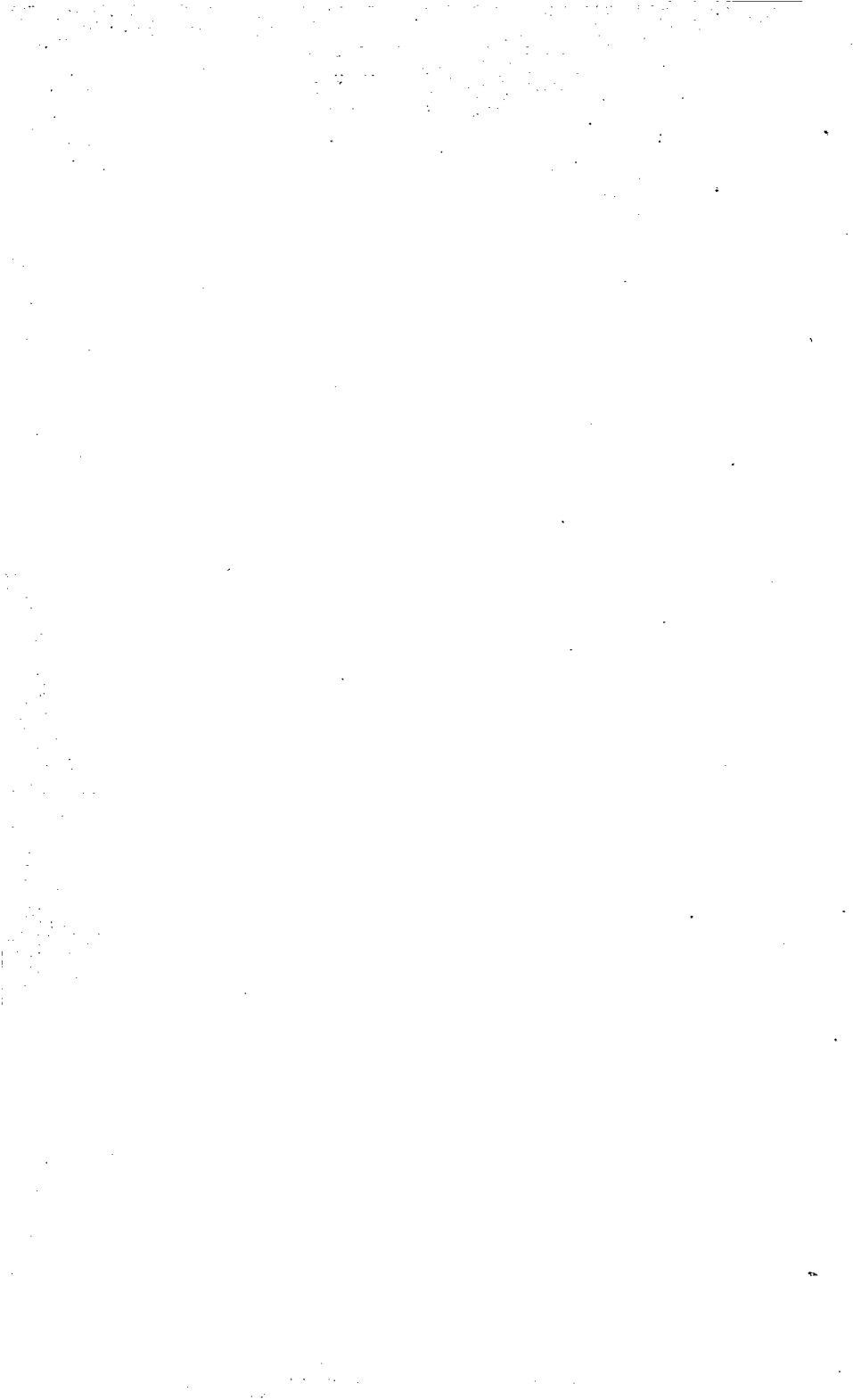


1970
1971
1972
1973
1974
1975
1976
1977
1978
1979
1980
1981
1982
1983
1984
1985
1986
1987
1988
1989
1990
1991
1992
1993
1994
1995
1996
1997
1998
1999
2000
2001
2002
2003
2004
2005
2006
2007
2008
2009
2010
2011
2012
2013
2014
2015
2016
2017
2018
2019
2020
2021
2022
2023
2024
2025
2026
2027
2028
2029
2030
2031
2032
2033
2034
2035
2036
2037
2038
2039
2040
2041
2042
2043
2044
2045
2046
2047
2048
2049
2050
2051
2052
2053
2054
2055
2056
2057
2058
2059
2060
2061
2062
2063
2064
2065
2066
2067
2068
2069
2070
2071
2072
2073
2074
2075
2076
2077
2078
2079
2080
2081
2082
2083
2084
2085
2086
2087
2088
2089
2090
2091
2092
2093
2094
2095
2096
2097
2098
2099
2100
2101
2102
2103
2104
2105
2106
2107
2108
2109
2110
2111
2112
2113
2114
2115
2116
2117
2118
2119
2120
2121
2122
2123
2124
2125
2126
2127
2128
2129
2130
2131
2132
2133
2134
2135
2136
2137
2138
2139
2140
2141
2142
2143
2144
2145
2146
2147
2148
2149
2150
2151
2152
2153
2154
2155
2156
2157
2158
2159
2160
2161
2162
2163
2164
2165
2166
2167
2168
2169
2170
2171
2172
2173
2174
2175
2176
2177
2178
2179
2180
2181
2182
2183
2184
2185
2186
2187
2188
2189
2190
2191
2192
2193
2194
2195
2196
2197
2198
2199
2200
2201
2202
2203
2204
2205
2206
2207
2208
2209
2210
2211
2212
2213
2214
2215
2216
2217
2218
2219
2220
2221
2222
2223
2224
2225
2226
2227
2228
2229
2230
2231
2232
2233
2234
2235
2236
2237
2238
2239
2240
2241
2242
2243
2244
2245
2246
2247
2248
2249
2250
2251
2252
2253
2254
2255
2256
2257
2258
2259
2260
2261
2262
2263
2264
2265
2266
2267
2268
2269
2270
2271
2272
2273
2274
2275
2276
2277
2278
2279
2280
2281
2282
2283
2284
2285
2286
2287
2288
2289
2290
2291
2292
2293
2294
2295
2296
2297
2298
2299
2300
2301
2302
2303
2304
2305
2306
2307
2308
2309
2310
2311
2312
2313
2314
2315
2316
2317
2318
2319
2320
2321
2322
2323
2324
2325
2326
2327
2328
2329
2330
2331
2332
2333
2334
2335
2336
2337
2338
2339
2340
2341
2342
2343
2344
2345
2346
2347
2348
2349
2350
2351
2352
2353
2354
2355
2356
2357
2358
2359
2360
2361
2362
2363
2364
2365
2366
2367
2368
2369
2370
2371
2372
2373
2374
2375
2376
2377
2378
2379
2380
2381
2382
2383
2384
2385
2386
2387
2388
2389
2390
2391
2392
2393
2394
2395
2396
2397
2398
2399
2400
2401
2402
2403
2404
2405
2406
2407
2408
2409
2410
2411
2412
2413
2414
2415
2416
2417
2418
2419
2420
2421
2422
2423
2424
2425
2426
2427
2428
2429
2430
2431
2432
2433
2434
2435
2436
2437
2438
2439
2440
2441
2442
2443
2444
2445
2446
2447
2448
2449
2450
2451
2452
2453
2454
2455
2456
2457
2458
2459
2460
2461
2462
2463
2464
2465
2466
2467
2468
2469
2470
2471
2472
2473
2474
2475
2476
2477
2478
2479
2480
2481
2482
2483
2484
2485
2486
2487
2488
2489
2490
2491
2492
2493
2494
2495
2496
2497
2498
2499
2500



Courant de la Commission

BULLETIN

114

DE

L'ACADÉMIE DU VAR

Sparsa colligo

LXXIII^{ME} ANNÉE

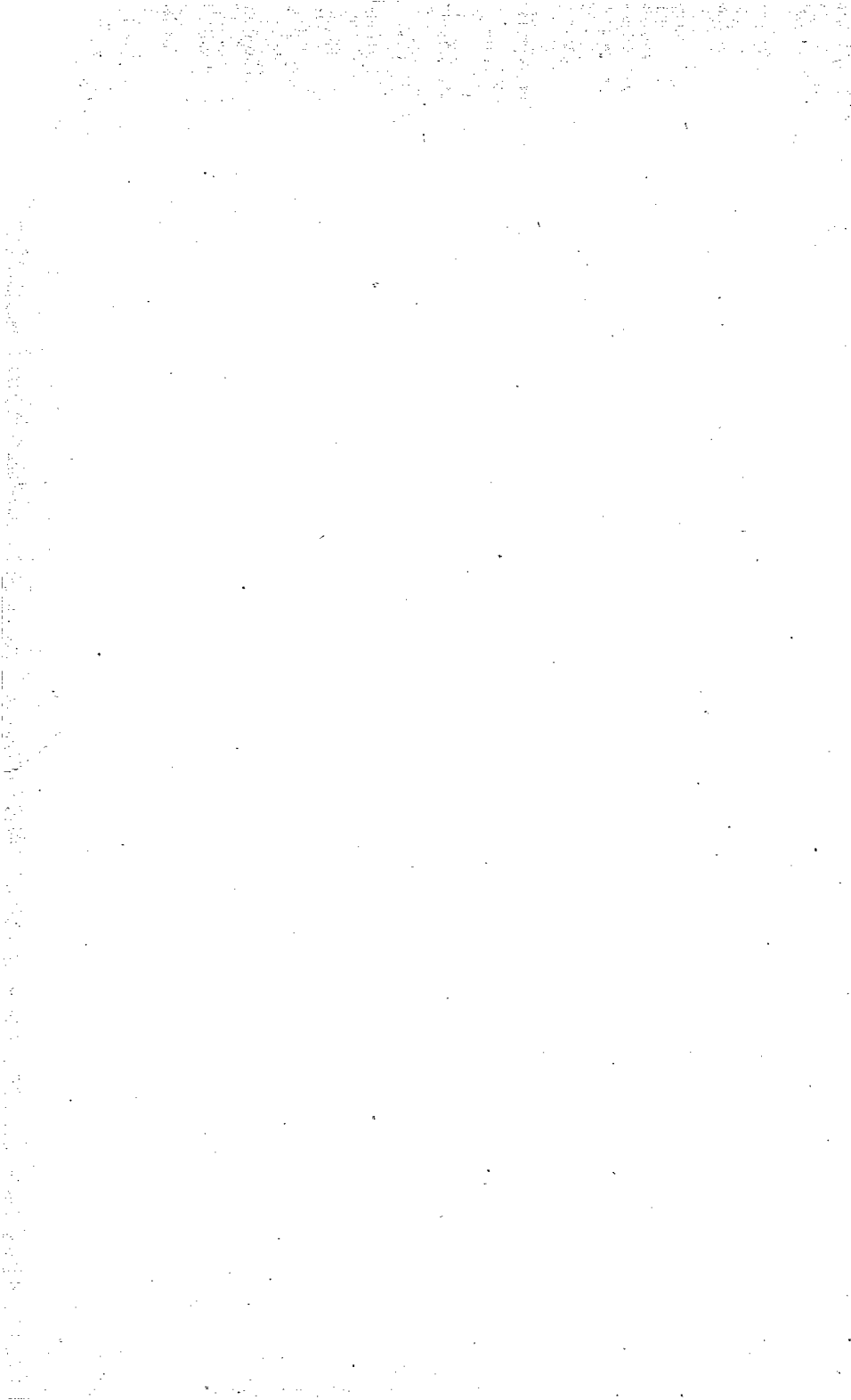
1905

TOULON

IMPRIMERIE ET LITHOGRAPHIE · A. BORDATO

7, Rue Neuve, 7

—
1906



ACADEMIE DU VAR

L'ACADÉMIE DU VAR, fondée en 1800
a été autorisée en 1811 et reconnue
comme établissement d'utilité publique le 2 octobre 1817.

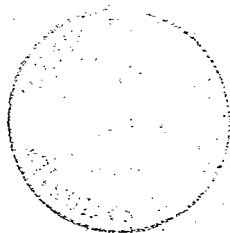
Depuis 1832 elle publie un Bulletin annuel

BULLETIN
DE
L'ACADÉMIE DU VAR

Sparsa colligo

LXXIII^{ME} ANNÉE

1905



TOULON
IMPRIMERIE ET LITHOGRAPHIE A. BORDATO
7, Rue Neuve, 7

Per 8°

12486

ACADÉMIE DU VAR

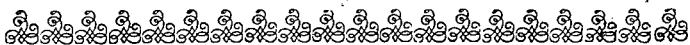
BUREAU POUR L'ANNÉE 1905

- MM. PAILHÈS, O. *, I. U. †, ‡, *président.*
ALLÈGRE, *secrétaire général.*
DRAGEON Gabriel, U, †, *secrétaire des séances.*
D^r REGNAULT, U, *trésorier.*
BONNAUD Louis, U, *archiviste-bibliothécaire.*
-

PRÉSIDENTS HONORAIRES

MM.

- 1900 BOURRILLY Louis, I. U, A, †.
— LEJOURDAN, U.
— RAT G., I. U, †.
1901 BLANC C., *, I. U.
— GISTUCCI Léon, I. U.
1903 SÉGARD (D^r), O. *, I. U.
1905 RIVIÈRE Jules, I, U, †, ‡.



LISTE GÉNÉRALE

DES

MEMBRES DE L'ACADÉMIE DU VAR



MEMBRES HONORAIRES

MM.

- 1861 MISTRAL Frédéric, O. *, Maillane (B.-du-Rh.).
- 1869 SÈNÈS, *, O., agent administratif de la marine, en retraite, Toulon, boulevard de Strasbourg.
- 1877 BRESG (De), propriétaire, conseiller général du Var, Sillans (Var). Boulevard du Roi René, 12, Aix-en-Provence.
- DUTHEIL DE LA ROCHÈRE C. *, colonel d'infanterie en retraite, Ollioules.
- 1879 BIANCHI, O. I. O., professeur au Lycée, en retraite, Toulon, rue Chabannes. 4.
- RICHARD (Ch.), I. O., conseiller à la cour d'appel, Aix.
- ANDRÉ (H.), I. O., professeur au Lycée, Toulon, rue Courbet, 5.
- 1896 FLORENS, I. O., O. O., procureur de la République en retraite, Président honoraire du Tribunal civil, Boulevard de Strasbourg, 70.
- 1899 DREUILHE, I. O., proviseur honoraire, Paris, rue des Boulangers, 36.
- 1900 BLANC, contre-amiral, C. *, I. O., à Lorient.

MM.

- 1901 F. FABIÉ, *, I. U, Directeur de l'École Colbert,
27, rue Château Landon, Paris.
- Jean AICARD, O. *, I. U, homme de lettres,
La Garde, près Toulon.



MEMBRES TITULAIRES

MM.

- 1869 RAT (G.), I. U, H, ancien capitaine au long cours,
secrétaire de la Chambre de commerce, bou-
levard de Strasbourg, 21.
- 1871 CHAIGNEAU, *, A. U, lieutenant de vaisseau en
retraite, rue de l'Arsenal, 5.
- 1875 JAUBERT D., avocat, rue Peiresc, 14.
- 1877 MOUTTET, avoué, Toulon, rue Lafayette, 109.
- 1881 LAURE, avocat, Toulon, rue Henri Pastoureau, 2.
- MOULARD, avocat, A. U, Toulon, rue Saint-Louis, 4
- 1883 MARTINENG (J. de), propriétaire, Val Bertrand, près
Toulon.
- ROCHE, avocat, U, H, Conseiller général du
Var, Toulon, rue Revel, 16.
- 1884 ROUVIER (Dr), O. *, I. U, directeur du service de
santé de la marine, Toulon, rue de l'Arsenal, 13.
- 1885 SÉGARD (Dr), O. *, I. U, médecin en chef de la
marine en retraite, Toulon, place Puget, 10.
- 1888 BOURRILLY, I. U, A, H, inspecteur de l'Enseigne-
ment primaire, Toulon, boulevard Tessé, 28.

MM.

- 1888 PASTORET (l'Abbé), curé de St-Flavien, Mourillon.
- 1889 ARÈNE (F.), ancien notaire, Pignans (Var).
- 1891 LAFORGUE, avocat, Marseille, rue Montgrand, 22.
- 1893 ARMAGNIN, \mathcal{U} , publiciste, chef de bureau à la mairie de Toulon.
- 1894 MOULET, I. \mathcal{U} , \textcircled{A} , \mathcal{F} , publiciste, doyen du syndicat de la presse marseillaise, Six-Fours-Reynier, « La Pervenche ».
- GUGLIELMI, \mathcal{U} , statuaire, Toulon, rue Victor-Clappier, 46.
- PAILHÈS. O. \ast , I. \mathcal{U} , \mathcal{F} , \mathcal{F} , capitaine de vaisseau, Toulon, boulevard de Strasbourg, 24.
- BONNAUD Louis, \mathcal{U} , directeur d'école en retraite, Toulon, rue Truguet, 8.
- BOTTIN, A. \mathcal{U} , archéologue, receveur des postes et télégraphes en retraite, Ollioules.
- 1895 ROUGET, \ast , \mathcal{U} , O. \textcircled{A} , Square Vauban, 27, Toulon.
- RIVIÈRE, I. \mathcal{U} , \mathcal{F} , \mathcal{F} , architecte, Toulon, avenue Vauban, 15, Toulon.
- 1896 DRAGEON (Gabriel), \mathcal{U} , \mathcal{F} , secrétaire de l'Académie du Var, Toulon, rue Picot, 6.
- 1896 LEJOURDAN, \mathcal{U} , ancien avocat, rue Gimelli, 10.
- 1897 LE BOULEUR DE COURLON, ancien conseiller de préfecture, Toulon, boulevard de Strasbourg, 66.
- PLÉSANT Henri, agronome, publiciste, Fréjus.
- 1898 VIAN, \mathcal{U} , docteur en médecine, Toulon, boulevard de Strasbourg, 44.
- PERRETTE, \mathcal{U} , publiciste, Toulon, rue Picot, 52.
- HAGEN, I. \ast , médecin des troupes coloniales, Toulon-Mourillon.

MM.

- 1899 GISTUCCI, I. \mathcal{U} , professeur au Lycée Ampère, 5, Quai de la Guillotière à Lyon.
- MASSE, I. \mathcal{U} , professeur de mathématiques au Lycée de Toulon, rue Picot, 38.
- 1900 LACOSTE, \mathcal{U} , ingénieur civil, 11 bis, place du Quatre-Septembre, Aix-en-Provence.
- VAILLANT, (D^r), Toulon, rue Nationale, 82.
- ALLÈGRE, professeur au Lycée, rue Picot, 52.
- 1900 CLAUDE, \mathcal{U} , professeur de mathématiques (cours St-Cyr) au Lycée de Toulon, Mourillon.
- PAUL Alex., publiciste, rue de la République, 70.
- LASCOLS, (D^r), rue Racine, 7.
- SUZANNE, I. \mathcal{U} , \mathcal{F} , président du Tribunal civil, Toulon, rue des Trois Dauphins, 5.
- 1901 SAUVAN, O. \ast , I. \mathcal{U} , capitaine de vaisseau, rue de Chabannes, 17.
- EMILY (D^r), O. \ast , de la mission Marchand, médecin colonial.
- RAUGÉ (D^r), Tamaris-s/mer, villa des Pâquerettes et Toulon, rue République, 43.
- BARTHE DE SANDFORT (D^r), Six-Fours, domaine de la Coudourière.
- MOULIN FRANKI, \mathcal{U} , publiciste, Toulon, boulevard Strasbourg, 42.
- PRAT-FLOTTES (D^r), rue Victor-Clappier, 47.
- ROUSTAN, I. \mathcal{U} , architecte, rue Dumont-d'Urville, 2.
- 1902 COLIN O. \ast , capitaine de vaisseau, rue Nationale, 30 Toulon.
- BÉJOT \ast , commandant du Génie, villa Jean, La Colette, Toulon.

MM.

- 1902 FIOUPOU, *, commissaire adjoint de la marine en retraite, Toulon, rue Bonnetières, 20.
- 1903 REGNAULT (D^r), †, rue Peiresq, 14.
— FONTAN Louis, ingénieur, avenue Vauban.
- 1904 CHARFAS, pharmacien, membre de la Société Botanique de France à Saint-Cyr (Var).
- 1905 FERRIEU, commissaire de la Marine à Saïgon (Cochinchine).
— MOURRON Edmond, médecin de 1^{re} classe de la Marine, rue Peiresq, 13.
— NOIR, *, lieutenant-colonel, artillerie de terre, Toulon.
— BONAPARTE-WYSE, *, †, †, †, villa Isthmia, Cap-Brun.
— MAGGINI Joseph, littérateur, Toulon, rue Neuve, 36.
-

MEMBRES ASSOCIÉS

MM.

- 1869 LOUGNE C. *, commissaire général de la marine en retraite, Toulon, rue Victor-Clappier, 39.
- 1875 CERCLE DE LA MÉDITERRANÉE, boulevard de Strasbourg 15.
- GRUÉ, avoué, Toulon, rue République, 40.
- MIREUR, *, I. ⚔, archiviste du département du Var, Draguignan.
- NÈGRE, C. *, commissaire général de la marine en retraite, rue Nicolas-Laugier, 35.
- 1877 ANDRÉ, *, commissaire de la marine en retraite, Toulon, boulevard de Strasbourg, 19.
- ARÈNE, notaire honoraire, villa Trélet-Montbel, La Crau,
- 1878 JOUVE, *, ⚔, ⚔, consul des Pays-Bas, Toulon, rue Hôtel-de-Ville, 8.
- TOYE (D^r), ⚔, médecin principal de la marine en retraite, Toulon, rue Saint-Vincent, 1.
- 1879 BERTRAND, ancien notaire, Toulon, rue Molière, 6.
- 1881 MASSON (J.), entrepreneur, Toulon, rue Victor-Clappier, 41.
- 1882 GIRARD, I. ⚔, professeur à l'école normale de Nice (Alpes-Maritimes).
- 1883 ALIBERT, comptable de la marine, Toulon-Mourillon, rue Castillon, 11.
- GASQUET, *, I. ⚔, directeur de l'école Rouvière, Toulon.
- HENSELING, négociant, Toulon, place Gustave-Lambert, 1.

MM.

- 1883 TUDAL (V.), négociant, Toulon, avenue Vauban, 31.
- 1885 CARLE, avocat, propriétaire, Toulon, avenue Vauban, 8.
- GÉRARD (Ch), négociant, ancien président de la Chambre de Commerce, Toulon, rue d'Alger, 35
- 1886 ICARD (J.), publiciste, propriétaire à Hyères, avenue Alphonse-Denis, 59.
- LAURE (D^r), O. *, médecin principal de la marine en retraite, Grasse, Boulevard Victor-Hugo, 4.
- AILLAUD, licencié en droit, notaire, Toulon, boulevard de Strasbourg, 44.
- ASHER (Astier), libraire, Unter den Linden, Berlin (Prusse).
- DOLLIEULE, avocat, ancien magistrat, Marseille, rue Saint-Jacques, 92.
- 1889 PELLOUX (L.), pharmacien, Toulon, rue du Canon, 8
- RAYOLLE (A), \mathcal{U} , pharmacien, Mourillon-Toulon
- 1891 BLOND, pharmacien, Toulon, rue des Marchands.
- 1893 M^{me} BARTHELEMY, Toulon, rue Vauban, 8.
- AYASSE, receveur des contributions indirectes Vence (A.-M.)
- CHAMBRE DE COMMERCE, de Toulon, boulevard de Strasbourg, 27.
- 1893 MOUTTET, \mathcal{U} , notaire, maire de Signes.
- 1891 CERCLE ARTISTIQUE de Toulon, rue Corneille, 2.
- 1894 CABRAN, \mathcal{U} , négociant, La Crau (Var).
- CAPON, \mathcal{U} , directeur d'école supérieure, en retraite, Solliès-Pont (Var).



MM.

- 1894 COTTIN (Paul), sous-conservateur de la Bibliothèque de l'Arsenal, directeur de la *Revue rétrospective*, à Paris.
- CHAUVET, directeur de l'école de St-Roch, Toulon.
 - DAUPHIN, *, peintre du Ministère de la Marine, boulevard de Strasbourg, 48.
 - MICHEL, U, professeur à l'école Rouvière.
 - TOUCAS, U, directeur d'école en retr. Pierrefeu.
- 1895 BANON, *, capitaine de frégate, Toulon, rue d'Antrechaus, 5.
- LAUGIER, directeur de l'école de La Crau.
 - LAURET, U, professeur de musique à l'école Rouvière, avenue Amavé, 17, St-Jean-du-Var, Toulon.
 - TRABAUD, directeur de l'école de Cuers.
- 1897 M^{lle} DE MARTINENG, campagne Valbertrand, près Toulon.
- CROUZET (Ernest), directeur de l'école de Barjols.
 - JOACHIN, U, directeur de l'école de Saint-Jean-du-Var.
 - MOUROU (Louis), instituteur à St-Roch, Toulon.
- 1897 PEAN (Toussaint), horloger, publiciste à Brignoles.
- RICHAUD (Léon), directeur de l'école de La Londe.
 - TREMELLAT (Vincent), I. U, directeur honoraire d'école publique, à Toulon.
 - LETUAÏNE Henri, coutelier, 35, rue d'Alger, Toulon.
 - VIDAL (Aristide), U, directeur de l'école de Carqueiranne.
- 1898 CLAVET, U, compositeur de musique, rue de l'Etoile, Marseille

MM.

- 1898 FOURNIER, agent général de la Caisse d'épargne, Toulon.
- GNANADICOM François, magistrat à Saint-Denis (Réunion).
- 1899 LEVET, directeur de l'école du Castellet.
- SPARIAT (l'abbé), majoral du Félibrige, curé de Plan-de-la-Tour.
- 1900 FLORÈS, consul de Portugal.
- BUJARD, *, ☉, Procureur général, à Dijon.
- DUTHEIL DE LA ROCHÈRE, *, capitaine d'artillerie à Faveyrolle (Ollioules).
- LAFAYE, I. ☉, adjoint à la Faculté des Lettres, 105, boulevard St-Michel, Paris.
- ROSSI, I. ☉, président du Cercle Artistique, rue République, 62.
- DELMAS Jacques, I. ☉, professeur honoraire au lycée de Marseille, rue Goudard, 8.
- CARSIGNOL (l'abbé), à Notre-Dame-de-la-Moure, par La Garde-Freinet.
- 1901 MATHIEU (contre-amiral), C. *, Paris, rue Campagne Première, 15.
- COSTA DE BASTELICA (comte), médecin principal en chef des armées, en retraite, correspondant de l'Académie de Médecine, Ajaccio.
- 1901 MARIMBERT, capitaine au 4^e régiment d'infanterie Coloniale.
- 1902 MICHEL Gabriel, avocat général près la cour de l'Indo-Chine à Hanoï (Tonkin).
- COURET Antoine, notaire, rue Racine, 9.

MM.

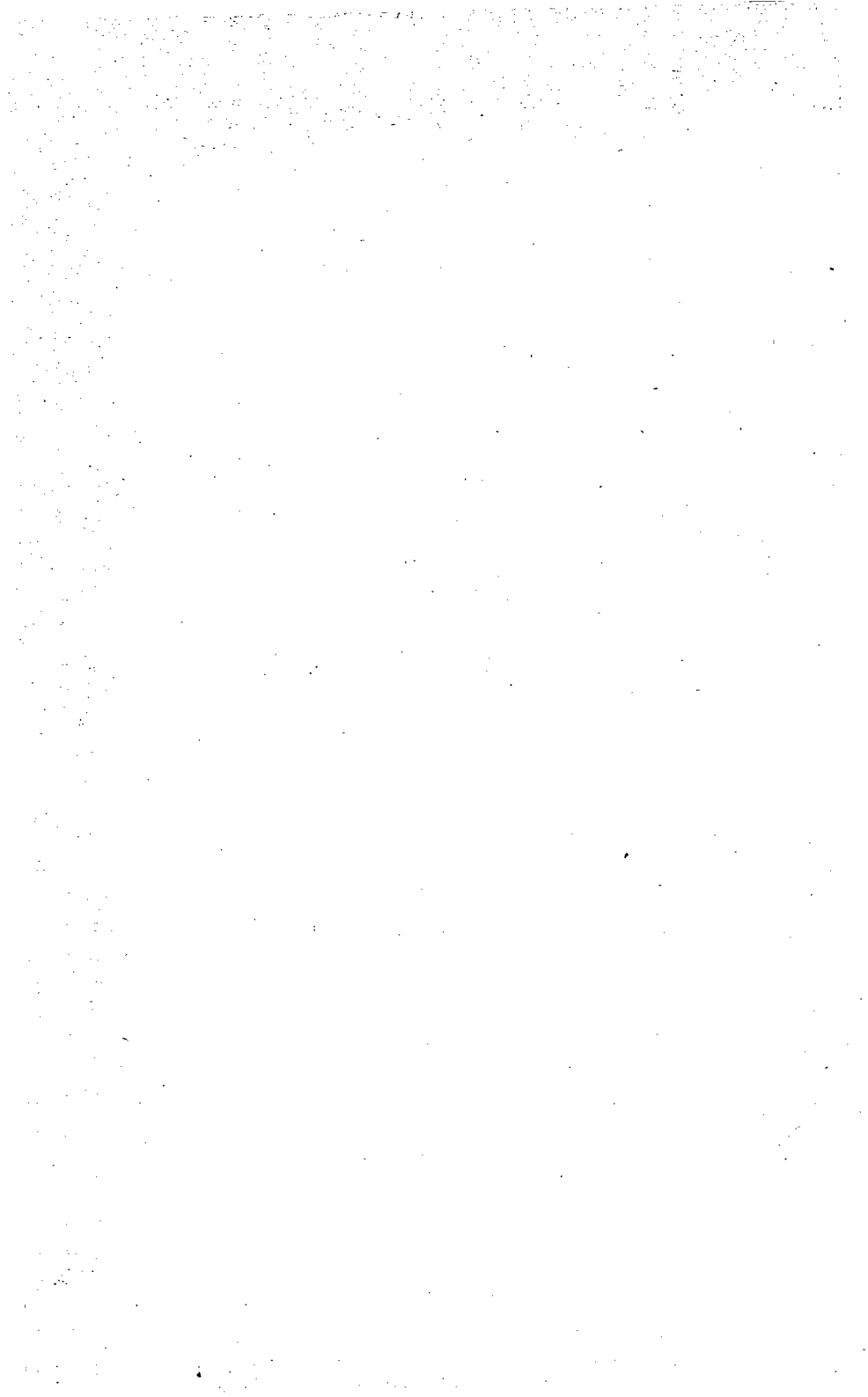
- 1904 DUCROS, , , directeur de l'école de La Valette.
— PLAN, directeur de l'école de Pierrefeu.
— MAYBON, professeur au Collège d'Hanoi.
- 1905 ESTRAILLER, directeur de l'école de Giens.
— BLANG (l'abbé), curé de Montmeyan (Var).
— HONORAT Victor, propriétaire, quartier des Mouis-
sèques, La Seyne.



PREMIÈRE PARTIE



PROCÈS-VERBAUX DES SÉANCES



PROCÈS-VERBAUX DES SÉANCES

SÉANCE DU 4 JANVIER 1905

Présidence de M. RIVIÈRE

La séance est ouverte à 5 heures.

Sont présents :

MM. Allègre, Bonnaud, Bottin, Bourrilly, Chaigneau, Claude, G. Drageon, Durassier, docteur Hagen, Le Bouleur, Lejourdan, Masse, de Martineng, de Missiessy, Moulin, commandant Pailhès, A. Paul, Perrette, Rat, docteur Regnault, Rivière, Rouget et Vidal.

Excusé : M. Ch. Ségard.

— Le procès-verbal de la dernière séance est lu et adopté ; puis, après l'exposé de la situation financière et la communication de la correspondance reçue, la parole est donnée à M. le secrétaire général pour la lecture du compte-rendu des ouvrages adressés à l'Académie.

Le secrétaire général signale tout particulièrement dans le *Bulletin de l'Académie d'Amiens* une étude des plus intéressantes sur les ballons dirigeables faite par M. Lecomte, sénateur de la Somme.

D'après M. Lecomte, l'idée première de l'invention des ballons à air chaud fut suggérée à l'un des Montgolfier par un phénomène dû à la dilatation des gaz par la chaleur, phénomène d'une grande trivialité domestique, auquel le hasard lui donna d'assister.

Du linge séchait au coin du feu, tout-à-coup, une chemise vint à se gonfler, à se ballonner, sous l'action de la chaleur et à s'élever vers le plafond. Ce serait la première Montgolfière.

A signaler également dans le *Bulletin de l'Académie de Marseille* une critique fort documentée de M. Vincent sur Wagner et le Wagnérisme au point de vue français ; dans le *Bulletin de l'Académie de Vaucluse*, le récit des fêtes célébrées en l'honneur du VI^e centenaire de la naissance de Pétrarque ; et quelques pages fort spirituelles sur l'ignorance de la géographie par les Français, extraites du Bulletin de la *Société Géographique de Rochefort*.

— M. Moulin lit ensuite le rapport qu'il a été chargé de rédiger sur la candidature de M. Charras, botaniste, membre de la société Botanique de France.

— M. de Missiessy donne, à son tour, la lecture de son rapport sur la candidature de M. Maybon, professeur à l'école Rouvière.

Les conclusions de ces rapports ayant été adoptées, MM. Charras et Maybon sont proclamés membres titulaires de l'Académie du Var.

— Il est ensuite procédé au renouvellement du bureau.

M. le capitaine de vaisseau Pailhès est élu président en remplacement de M. Rivière arrivé au terme de son mandat.

Ont été réélus :

Secrétaire général, M. Allègre ; secrétaire des séances, M. Gabriel Drageon ; bibliothécaire-archiviste, M. L. Bonnaud.

M. le docteur Regnault est élu trésorier en remplacement de M. A. Paul qui avait décliné toute candidature à cette fonction.

M. Rivière après la proclamation du scrutin, souhaite la bienvenue au nouveau président de l'Académie et cède le fauteuil de la présidence au commandant Pailhès qui prononce un éloquent remerciement à l'adresse de ses collègues.

Présidence de M. le commandant PAILHÈS

Sur la proposition de M. Bourrilly, M. Rivière est élu à l'unanimité président honoraire de l'Académie.

Vient ensuite le tour des lectures.

— M. le docteur Hagen termine la lecture de son intéressante visite aux ruines d'Angkor et évoque dans

un récit des plus poétiques la grandeur de la civilisation Kmer disparue.

— M. le docteur Regnault donne communication de quelques expériences de suggestion mentale qu'il a effectuées tout récemment sur le devin Zamora.

D'abord on simula un vol dans une chambre, Zamora se tenait dans un vestibule proche. Le devin conduit mentalement par un spectateur faisant l'office de juge d'instruction, réussit à retrouver les objets du larcin et à désigner le voleur lui-même. Pour le succès de l'expérience il ne fallait pas qu'une autre volonté vint contrarier celle qui déterminait Zamora à agir.

On suggéra ensuite au devin de suivre en ville un itinéraire tracé à l'avance, sans bien entendu, que celui-ci en eût connaissance. Zamora, les yeux bandés, l'exécuta parfaitement, laissant à la volonté de l'expérimentateur qui le suivait et qui lui suggérait tantôt de s'arrêter, tantôt de prendre le milieu de la rue.

M. le docteur Regnault explique ces faits de suggestion par des comparaisons empruntées au domaine de la physique, diapasons vibrants à l'unisson, ondes heztziennes, télégraphie sans fil, etc.

L'heure étant avancée, la communication de M. Rivière sur le peintre Boucher est reportée à la prochaine réunion et la séance est levée à 6 h. 35.

OUVRAGES REÇUS PENDANT LE MOIS DE JANVIER

NOTA. — Les chiffres entre crochets indiquent le numéro de la Série dans les Archives

DOUAI. Bulletin de la Société centrale d'Agriculture, sciences et arts du département du Nord [59]. — SAINT-MALO. Annales de la Société historique et archéologique. — BEZIERS. Bulletin de la Société archéologique, scientifique et littéraire [35]. — POITIERS. Bulletin de la Société académique, d'agriculture, belles-lettres, sciences et arts [101]. — ORLEANS. Bulletin de la Société archéologique et historique de l'Orléanais [98]. — ANNECY. Revue savoisiennne de la Société Florimontane [21]. — MONTANA. Bulletin de l'*University of Montana* [150]. — LE MANS. Bulletin de la Société d'agriculture, sciences et arts de la Sarthe [73]. — SENS. Bulletin de la Société archéologique [120].

SÉANCE DU 8 FÉVRIER 1905

Présidence de M. le Commandant PAILHÈS, Président

Sont présents :

MM. Allègre, Bottin, Bourrilly, Chaigneau, Cdt Colin,
G. Drageon, Jaubert, Le Bouleur, Lejourdan,

Maybon, de Martineng, de Missiessy, A. Paul, Cdt Pailhès, Perrette, Rat, docteur Regnault, Rivière, Rouget et Vidal.

Excusés : MM. Bonnaud, Charras et docteur Hagen.

— Le procès-verbal de la dernière réunion est lu et adopté ; puis, M. le président donne communication de la correspondance reçue.

— M. le docteur Hagen présente la candidature, comme membre titulaire de M. Ferrieu, commissaire de la marine, membre de la Société Asiatique de France. Une commission composée de MM. le Cdt Pailhès, docteur Hagen et Rat est nommée à l'effet d'examiner les titres de ce candidat.

— M. Estrailier, directeur de l'école de Giens, présenté par M. Bourrilly, est élu à l'unanimité.

— Hommage est fait à l'Académie d'un ouvrage, *Histoire de Puget-Thénières*, par M. Jacques Delmas, professeur honoraire du lycée de Marseille, membre associé de l'Académie.

M. Vidal est chargé de rédiger un rapport sur cet ouvrage.

— M. le président donne connaissance d'une lettre de la Société d'Etudes Provençales qui soumet à l'Académie du Var un projet de fédération des Sociétés savantes de la région provençale.

M. Bourrilly est désigné pour étudier ce projet, et en faire ensuite un rapport à la prochaine séance.

— Il est procédé à la réception de M. Maybon, licencié ès-lettres, professeur à l'école Rouvière, élu membre titulaire.

M. le président rappelle les titres nombreux de ce candidat qui a publié de remarquables études littéraires notamment dans la *Renaissance Latine*, un article fort documenté sur l'outillage du Midi de la France, et dans la *Grande Revue* des aperçus fort instructifs sur le mouvement de la monopolisation de différentes industries aux Etats-Unis. Après lui avoir souhaité la bienvenue, le président le proclame membre titulaire de l'Académie du Var.

En un langage éloquent et très littéraire M. Maybon, remercie l'Académie de l'honneur qu'elle lui a fait en l'admettant dans son sein et l'assure de tout son dévouement.

— La parole est donnée à M. le secrétaire général pour la lecture de son compte-rendu des ouvrages reçus.

A signaler tout particulièrement dans les *Mémoires de l'Académie de Marseille*, une Etude sur Marseille en 1822, d'après les notes de voyages d'A. Thiers, rédigées par M. Ludovic Legué, ancien bâtonnier de l'ordre des avocats, dans le *Bulletin de la Société de Statistique des Sciences Naturelles et Arts Industriels de l'Isère*, un remarquable travail de M. Chevalier : « Souvenirs du Consulat et de l'Empire. »

— M. Perrette lit ensuite le rapport qu'il a été chargé de rédiger sur l'ouvrage de M. le docteur Regnault : la Sorcellerie, ses rapports avec les Sciences biologiques.

L'œuvre de M. le docteur Regnault, dit M. Perrette, traite un des problèmes les plus passionnants de l'humanité, mais elle le traite scientifiquement, et ne lui laisse dans l'esprit que de la clarté sur les faits merveilleux qui troublèrent si longtemps l'imagination de nos pères.

Dans la première partie de l'ouvrage l'auteur passe en revue toute l'histoire de la sorcellerie, ses pratiques, ses conséquences. Après avoir étudié les maléfices, M. le docteur Regnault passe à la classification des sorciers et maléfices et termine son ouvrage en signalant les moyens les plus propres à combattre la sorcellerie.

— L'Académie nomme ensuite les membres de la commission du Bulletin pour 1905.

Ont été élus MM. Bourrilly, Rivière, Rouget, docteur Hagen et Vidal.

— M. Rivière termine la lecture de sa savante étude sur « Boucher. »

Il parle des dernières années de ce peintre qui fut aussi sculpteur et graveur, et apprécie l'œuvre de Boucher.

La séance est levée à 6 heures.



 OUVRAGES REÇUS PENDANT LE MOIS DE FÉVRIER

SAINT-BRIEUX. Bulletin et Mémoires de la Société d'émulation des Côtes du Nord [112]. — AIX. Annales de la Société d'Etudes Provençales [17]. — AVIGNON. Mémoires de l'Académie de Vaucluse [29]. — GAP. Bulletin de la Société d'études des Hautes-Alpes [61]. — MOSCOU. Bulletin de la Société impériale des Naturalistes [143]. — BRUXELLES. Annales de la Société royale Malacologique [139]. — SAINT-OMER. Bulletin historique de la Société des Antiquaires de la Morinie [119]. — DIGNE. Bulletin de la Société scientifique et littéraire des Basses-Alpes [56]. — ANGERS. Mémoires de la Société Nationale d'Agriculture, sciences et arts [23]. — MONTPELLIER. Mémoires de l'Académie des sciences et lettres [87]. — LE HAVRE. Recueil de la Société havraise d'Etudes diverses [71]. — ANGOULÊME. Bulletin et Mémoires de la Société historique et archéologique de la Charente [24]. — MINISTÈRE. Bulletin historique et philologique du Comité des Etudes historiques et scientifiques [6]. — MACON. Annales de l'Académie des sciences, arts et belles-lettres [80]. — MONTBELIARD. Mémoires de la Société d'Emulation [85]. — NEVERS. Bulletin de la Société Nivernaise des lettres, sciences et arts [95].

 SÉANCE DU 1^{er} MARS 1905

Présidence de M. le commandant PAILHÈS, président

Sont présents :

MM. Bonnaud, Bottin, Bourrilly, commandant Colin,
 G. Drageon, Jaubert, commandant Pailhès, Perrette,
 docteur Regnault et Segond.

Excusés : MM. Allègre, Maybon, Rivière, Rouget et docteur Ségard.

M. le président donne communication de la correspondance reçue qui comprend notamment :

1. Lettre de M. le lieutenant-colonel Noir, qui signale à l'Académie la découverte qu'il a faite au cours d'une reconnaissance, au nord du petit village du Broussan, sur un massif montagneux, de plusieurs meules à moudre le grain du modèle en usage dans les populations primitives.

M. Bottin, archéologue, membre de l'Académie, est délégué pour se mettre en rapport, à ce sujet, avec M. le lieutenant-colonel Noir.

2. Lettre de l'Académie des Sciences, Agriculture, Arts et Belles-Lettres d'Aix, informant l'Académie du Var qu'un prix de 3000 francs fondé pour honorer la mémoire de M. Thiers, sera décerné dans la séance publique de juin 1907, à l'auteur du meilleur ouvrage sur un sujet intéressant la France ou à l'auteur, né en Provence, de toute œuvre qui sera jugée digne de cette récompense.

3. Lettre de la Société des Ecoles Laïques communales de Toulon-Centre, sollicitant un lot pour sa Tombola. L'Académie accorde un exemplaire du « Livre d'Or du Centenaire ».

4. Lettre du Comité du 75^e anniversaire de Fustel de Coulanges invitant l'Académie à s'associer à la séance commémorative qui sera tenue à Paris le 18 mars, en l'honneur du 75^e anniversaire de Fustel de Coulanges.

M. Rivière est délégué pour représenter l'Académie à cette réunion.

— M. le docteur Ségard présente la candidature comme membre titulaire, de M. Edouard Mourron, médecin de première classe de la marine. Une commission composée de MM. le docteur Ségard, Rivière et docteur Regnault est nommée à l'effet d'examiner les titres de ce candidat.

— En l'absence de M. Hagen empêché, M. le président donne lecture du rapport sur la candidature de M. Ferrieu, commissaire de la marine, membre de la Société Asiatique de France; les conclusions de ce rapport ayant été adoptées, M. Ferrieu est élu à l'unanimité membre titulaire de l'Académie du Var.

— M. Bourrilly lit ensuite le rapport qu'il a été chargé de rédiger sur le projet qui avait été soumis à l'Académie par la Société d'Etudes Provençales d'Aix de former une Fédération confraternelle des Sociétés Savantes de la région provençale.

L'Académie admet en principe l'adhésion à cette Fédération, mais cette adhésion ne sera définitive qu'après que les Statuts auront été examinés par une commission composée de MM. Bourrilly, Jaubert et Perrette.

La séance est levée à 6 heures.

OUVRAGES REÇUS PENDANT LE MOIS DE MARS

AUXERRE. Bulletin de la Société des sciences historiques et naturelles de l'Yonne [28]. — PERPIGNAN. Bulletin de la Société agricole, scientifique et littéraire des Pyrénées-Orientales [100]. — ROCHECHOUART. Bulletin de la Société des amis des sciences et des arts [109]. — MINISTÈRE. Bibliographie des travaux historiques et scientifiques — [8 bis]. BREST. Bulletin de la Société académique de Brest [41]. — ROCHEFORT. Bulletin de la Société de géographie [110]. — BEAUNE. Mémoires de la Société historique, archéologique et littéraire de l'arrondissement de Beaune [31]. — PARIS. Bulletin et Mémoires de la Société Nationale des Antiquaires de France [11]. — BESANÇON. Bulletin de l'Académie des sciences, belles-lettres et Arts [34]. — VENDÔME. Bulletin de la Société archéologique, scientifique et littéraire du Vendômois. [129]. — BOURGES. Mémoires de la Société historique, littéraire et scientifique du Cher [40]. — TOURS. Annales de la Société d'agriculture, sciences et belles-lettres du département d'Indre-et-Loire [124]. — CAEN. Mémoires de l'Académie Nationale, des sciences, arts et belles-lettres [42]. — LIMOGES. Bulletin de la Société archéologique et historique du Limousin [76].

 SÉANCE DU 5 AVRIL 1905

Présidence de M. le Commandant PAILHÈS, président

Sont présents :

MM. Allègre, Cdt Bejot, Bonnaud, Bottin, Chaigneau,
G. Drageon, Fioupou, docteur Hagen, Lacoste, Le Bou-

leur, Lejourdan, de Martineng, Moulet, de Missiessy, Cdt Pailhès, A. Paul, Perrette, Rat, docteur Regnault, Rivière, Rouget, docteur Ségard et Vidal.

— L'Académie décide à l'unanimité d'attribuer une médaille en vermeil au Comité d'organisation du Concours de musique et de gymnastique qui doit avoir lieu au mois de juin prochain.

— Hommage est fait à l'Académie par M. Jacques Delmas, membre associé, professeur honoraire du lycée de Marseille, d'un mémoire : *Pétrarque et les Colonna*, couronné au mois de juillet 1904 par l'Académie de Vaucluse.

M. Rivière est chargé de rédiger un rapport sur cette brochure.

— M. Bottin présente les candidatures comme membre associé de M. l'abbé Blanc, curé de Montmeyan, et comme membre titulaire de M. le lieutenant colonel Noir.

M. l'abbé Blanc est nommé à l'unanimité membre associé de l'Académie.

Une commission composée de MM. le Commandant Pailhès, Bottin et commandant Colin est nommée à l'effet d'examiner les titres de M. le lieutenant-colonel Noir.

— M. le docteur Regnault offre à l'Académie un exemplaire des *Annals of Psychical Science* de Londres, qui ont reproduit son étude *Odic Phénoména and new radiation*.

L'Académie vote des remerciements et des félicitations à M. le docteur Regnault.

— M. le docteur Ségard lit le rapport qu'il a été chargé de présenter sur la candidature de M. le docteur Mourron, médecin de première classe de la marine, qui est un poète délicat et que l'Académie admet à l'unanimité comme membre titulaire.

— La parole est ensuite donnée à M. Vidal pour la lecture de son rapport sur l'ouvrage de M. J. Delmas, « Histoire de Puget-Théniers. »

M. Vidal rend hommage à la persévérance et à la patience de M. Delmas qui après avoir consulté les auteurs anciens, fouillé les archives des Bouches-du-Rhône et des Alpes-Maritimes, a réuni dans une suite de notes simples, claires et bien ordonnées, les principaux événements qui se sont succédé dans l'ancien Comté de Nice depuis la fondation de Marseille jusqu'à nos jours, et écrit l'histoire abrégée de Puget-Théniers, l'un des trois chefs-lieux d'arrondissements des Alpes-Maritimes qui n'avait jamais été faite.

Sur la proposition de M. Vidal, l'Académie vote des félicitations à M. J. Delmas pour son excellent travail.

— M. le secrétaire général lit ensuite le compte-rendu des ouvrages reçus pendant le mois écoulé et signale tout particulièrement dans le *Bulletin de la Société de Géographie de Rochefort*, une étude médicale de M. le docteur Izambart sur l'hygiène dentaire dans l'armée ; dans les *Annales de l'Académie de Macon* un travail aussi savant qu'intéressant sur Lamartine et M^{me} de Girardin dû à la plume de M. Maritain et dans le *Bulletin de l'Académie de Caen*, une remarquable étude de

M. E. Chauvet, professeur honoraire à la Faculté des lettres de Caen, sur l'amitié étudiée seulement au point de vue psychologique.

— La parole est donnée à M. le docteur Regnault, pour sa lecture sur les Dragons dans l'Art Chinois et Annamite, leur expression symbolique.

Les Dragons dans l'Art d'Extrême-Orient, dit M. le docteur Regnault, tiennent une place prépondérante. Les artistes chinois, japonais et annamites savent leur donner des expressions très variées: majesté, force, orgueil, colère, terreur et pour comprendre la valeur symbolique des dessins où figurent des Dragons, il est nécessaire de posséder quelques notions de cosmogonie chinoise.

A l'appui de son intéressante communication M. le docteur Regnault, montre à l'Académie une série de fort beaux panneaux sur satin, richement brodés, représentant les divers types de Dragons.

— M. le docteur Hagen aborde ensuite son étude sur le rôle politique des Impératrices chinoises depuis le commencement de l'histoire de Chine, 2500 ans environ ; et nous raconte l'influence exercée par quelques-unes d'entre elles sur la marche des événements, sur la civilisation et l'industrie de l'Empire. L'Impératrice actuelle a donc eu des précurseurs qui légitiment à ses yeux le rôle prépondérant qu'elle occupe dans l'histoire des dernières années. M. le docteur Hagen continuera cette intéressante lecture dans les prochaines réunions de l'Académie.

La séance est levée à 6 h. 15.

OUVRAGES REÇUS PENDANT LE MOIS D'AVRIL

MINISTÈRE DE L'INSTRUCTION PUBLIQUE ET DES BEAUX-ARTS. Tomes 137 et 138 des Mémoires de l'Académie des Sciences [4]. — MOULINS. Bulletin de la Société d'Emulation et des Beaux-Arts du Bourbonnais [90]. — CONSTANTINE. Mémoires de la Société archéologique du Comité des travaux historiques et scientifiques [5]. — CHALONS-SUR-SAÔNE. Bulletin de la Société d'histoire et d'archéologie [49]. — CHRISTIANIA. Videns Kablige instituter og litteraire [142]. — AMIENS. Bulletin de la Société des Antiquaires de Picardie [20]. — ALGER. *Revue Africaine*. Bulletin de la Société historique algérienne [18]. — REIMS. Travaux de l'Académie Nationale [105]. — AUTUN. Mémoires de la Société Eduenne des lettres, sciences et arts [27].

SÉANCE DU 3 MAI 1905

Présidence de M. le Commandant PAILHÈS, président

Sont présents :

MM. Allègre, Bonnaud, Bottin, Bourrilly, Chaigneau, Claude, Commdt Colin, G. Drageon, Fioupou, docteur Hagen, Jaubert, Moulet, docteur Mourron, Commdt Pailhès, Perrette, docteur Regnault, Rivière, Rouget, docteur Segard et Vidal.

Dès l'ouverture de la séance et après la communication de la correspondance reçue, M. le président, en termes charmants, souhaite la bienvenue à M. le docteur Edmond Mourron, médecin de première classe de la marine, élu membre titulaire.

M. le docteur Mourron remercie l'Académie d'avoir bien voulu l'admettre dans son sein et termine son allocution par la lecture d'une exquise pièce de vers « Fleur Vivace. »

— M. le Commdt Pailhès donne ensuite la lecture de son rapport sur la candidature de M. le lieutenant-colonel Noir, de l'artillerie ; les conclusions de ce rapport ayant été adoptées, M. le lieutenant-colonel Noir est proclamé, à l'unanimité, membre titulaire de l'Académie du Var.

— M. Wyse ayant posé sa candidature comme membre titulaire, une commission composée de MM. le Commdt Pailhès, Rivière et Rouget est nommée à l'effet d'examiner les titres de ce candidat.

— M. Jaubert offre à l'Académie l'ouvrage qu'il vient de faire paraître sur les *Gestes de Provence*. Remerciements.

— La parole est ensuite donnée à M. Bottin qui lit une intéressante communication sur la découverte de meules à moudre le grain, d'un modèle très ancien, que fit au cours d'une reconnaissance M. le lieutenant-colonel Noir, sur le massif montagneux, dit Bec de l'Aigle, au nord du petit village du Broussan.

— Hommage est fait à l'Académie par M. le docteur Costa de Bastélica, président de la Société des Médecins de la Corse, membre associé de l'Académie, d'un volume ayant pour titre : *Sampiero Corso*. — M. Bourrilly est nommé rapporteur de cet ouvrage.

— M. Jacques Delmas, professeur honoraire au Lycée de Marseille, membre associé, offre également à l'Académie un petit volume « *Libres Pensées* ou *Essais de Littérature et de Morale* ». — M. Rivière est désigné pour rédiger un rapport sur cette brochure.

— M. le docteur Regnault est nommé rapporteur d'un opuscule offert à l'Académie par M. Avit, de La Ciotat : *La Loi Démocratique* ; brochure écrite en orthographe simplifiée.

— M. Moulet lit ensuite trois pièces de vers : *Solitude*, *Mourir c'est vivre* et *Populacerie*, écrites avec fougue et sentiment et d'où se dégage une fine morale.

— La parole est donnée à M. le docteur Hagen qui continue son remarquable travail sur les Impératrices de Chine. M. le docteur Hagen passe en revue le rôle joué par l'impératrice « Lui-Héou » qui régnait en l'an 87 avant Jésus-Christ, et par Tchao-Fuyen, et donne ensuite quelques détails sur l'organisation des harems impériaux dans ces temps reculés.

L'heure étant avancée la suite des lectures est renvoyée à la prochaine réunion et la séance est levée à 6 h. 30.

OUVRAGES REÇUS PENDANT LE MOIS DE MAI

COLMAR. Bulletin de la Société d'histoire naturelle [134]. — NANTES. Annales de la Société Académique de Nantes et de la Loire-Inférieure [92]. — MINISTÈRE. Bulletin du Comité des travaux scientifiques ; Section des sciences économiques et sociales [8]. — SAINT-LÔ. Mémoires de la Société d'agriculture, d'archéologie et d'histoire naturelle [118]. — NARBONNE. Bulletin de la Commission archéologique [94]. — MADISON (Etats-Unis). Bulletin de Wisconsin Academy [150]. — PAU. Bulletin de la Société des sciences, lettres et arts [99].

SEANCE DU 7 JUIN 1905

Présidence de M. le Commandant PAILHÈS, président

Sont présents :

MM. Allègre, Bonnaud, Bottin, Bourrilly, commandant Colin, G. Drageon, Fioupou, Guglielmi, docteur Hagen, Jaubert, Moulet, Moulin, docteur Mourron, lieutenant-colonel Noir, commandant Pailhès, Perrette, docteur Segard et Remy Vidal.

Excusé : M. Rivière.

Dès l'ouverture de la séance, M. le président souhaite en termes cordiaux la bienvenue à M. le lieutenant-colonel Noir, élu membre titulaire dans la dernière réunion.

Le commandant Pailhès fait ensuite part à l'assemblée du décès de M. de Missiessy, et de celui du docteur Décugis, de Cuers, tous les deux membres titulaires de l'Académie du Var. Il s'est fait l'interprète de la Société en adressant aux familles l'expression de ses vives condoléances.

— Lecture est donnée d'une lettre de M. Segard, président honoraire, annonçant que l'Académie Française vient de couronner sa légende dramatique *Geneviève de Brabant*.

L'Académie adresse des félicitations à M. le docteur Ségard et lui fait part de la joie qu'elle a ressentie pour cette haute distinction dont elle a le droit d'être fière.

— M. le président, à la place de M. Rivière empêché, donne lecture du rapport sur la candidature de M. Wyse.

Les conclusions de ce rapport ayant été adoptées, M. Wyse est proclamé, à l'unanimité, membre titulaire de l'Académie.

— M. Bourrilly lit ensuite le rapport qu'il a été chargé de rédiger sur un ouvrage de M. le Comte docteur Costa de Bastélica.

Parmi les innombrables aventuriers, chefs de bandes et condottieri, dit M. Bourrilly, qui vinrent se mettre au service des rois de France durant les guerres d'Italie et dans la grande lutte entre la France et la Maison

d'Autriche, celui dont le docteur Costa de Bastélica nous a retracé la vie mouvementée, *Sampierro Corso* mérite une place à part, car il ne se fit pas remarquer seulement par sa bravoure, mais il fut encore le héros de l'indépendance de son pays. Il commença comme un soldat d'aventure pour finir en martyr de patriotisme et de liberté.

— Un comité est ensuite nommé en vue de l'organisation d'une séance publique de l'Académie. Font partie de ce comité, MM. le commandant Pailhès, docteur Hagen, Jaubert, Perrette et Vidal.

— M. le commandant Pailhès donne lecture du rapport de la commission chargée d'examiner une proposition de modification au règlement.

L'article 10 § 1^{er} de notre règlement permet d'accorder le titre de membre honoraire aux personnes qui ont rendu des services à l'Académie ou collaboré à ses travaux.

La modification proposée consiste à étendre l'application du § 1^{er} aux personnes que l'Académie croit devoir admettre dans son sein au titre ci-dessus.

La commission, après en avoir délibéré, soumet au vote de l'Académie la rédaction suivante de l'article 10 § 1^{er} de son règlement : « Article 10 § 1^{er}. — Le titre de membre honoraire peut aussi être accordé aux personnes qui ont rendu des services à l'Académie, collaboré à ses travaux, ou qu'elle juge utile d'admettre dans son sein. »

D'autre part, la commission estimant que les membres honoraires nommés conformément à l'article 10 susvisé ne doivent payer aucune cotisation, propose la rédaction suivante pour l'article 16 du règlement :

« Art. 16. Les associés et les honoraires prévus à l'article 9 acquittent leur redevance annuelle au moment où le Bulletin de l'Académie leur est remis.

« Les membres honoraires nommés par application de l'article 10 ne sont soumis à aucune cotisation. »

Ces modifications sont adoptées à l'unanimité.

— M. le docteur Hagen termine son étude sur les Impératrices Chinoises ; il donne quelques détails sur la vie intérieure à la Cour, sur les intrigues des eunuques encore très influents à l'heure actuelle et enfin expose le rôle historique de l'Impératrice Tsé-Tsé que domine aujourd'hui la Chine d'une façon presque absolue et à provoqué, il y a cinq ans, l'invasion de son pays par les puissances coalisées.

— M. Moulin donne lecture de pages fort intéressantes et très documentées avec planches à l'appui d'un ouvrage qu'il prépare sur le développement d'une période néolithique dans la vallée d'Apt.

— La parole est donnée à M. le docteur Mourron qui lit une très fine poésie : *Plaisir Champêtre*, et la séance est levée à 6 h. 30.

 OUVRAGES REÇUS PENDANT LE MOIS DE JUIN

LYON Annales de la Société d'agriculture, sciences et industrie [78]. — MONTEVIDEO. (Uruguay). Anales Museo Nacional [148]. — CAMBRAI. Mémoires de la Société d'Emulation [44].

 OUVRAGES REÇUS PENDANT LES MOIS DE JUILLET
 AOUT ET SEPTEMBRE

PARIS. Annuaire de la Société philotechnique [13 bis]. — MINISTÈRE. Bulletin archéologique du Comité des travaux historiques et scientifiques [5]. — TROYES. Mémoires de la Société Académique d'Agriculture, Sciences et Arts de l'Aube [125]. — MARSEILLE. Bulletin de la Société de Statistique [82]. — NIMÈS. Mémoires de l'Académie de Nimes [97].

 SÉANCE DU 4 OCTOBRE 1905

Présidence de M. le commandant PAILHÈS, président

Sont présents :

MM. Allègre, Bottin, Chaigneau, G. Drageon, Fioupou, docteur Hagen, Jaubert, Lacoste, Moulet, Moulin,

doc eur Mourron, lieutenant-colonel Noir, commandant Pailhès, Perrette, Rat, Regnault et Rouget.

Excusés : MM. Bonnaud, Bourrilly et Rivière.

Dès l'ouverture de la séance, M. le président fait part à l'assemblée du décès de M. Vidal, l'archéologue distingué, un des plus dévoués et des plus fidèles membres de l'Académie, et rend un pieux hommage à sa mémoire.

— Hommage est fait à l'Académie par M. Lacoste, membre titulaire, du discours qu'il a prononcé à l'Académie d'Aix, lors de sa réception au mois de mai dernier.

— MM. Jaubert et Rouget sont nommés l'un membre de la commission du Bulletin et l'autre membre de la commission de la séance publique, en remplacement de M. Vidal, décédé.

— Après l'exposé de la situation financière fait par le trésorier, la parole est donnée à M. Lacoste qui lit une sextine, poésie d'une très grande difficulté prosodique, intitulée : *Les Ages de la Vie*.

— M. le docteur Regnault donne lecture du rapport qu'il a été chargé de rédiger, sur un opuscule de M. Avit, écrit en orthographe simplifiée : *La loi démocratique, retraite pour tous*, et fait de cette loi une juste critique.

— M. Rat, dans une étude des plus documentées examine succinctement les diverses éditions du texte arabe des *Mille et une Nuits* et passe en revue les

différentes traductions en langue européenne qui ont été faites de ces contes.

— M. le docteur Regnault lit ensuite quelques passages d'un travail fort intéressant qui doit paraître prochainement dans la *Revue politique et parlementaire*, et qui a pour titre : « Superstitions dans la vie privée et publique des Jaunes. »

La séance est levée à 6 h. 15.

OUVRAGES REÇUS PENDANT LE MOIS D'OCTOBRE

EPINAL, Annales de la Société d'Emulation du département des Vosges [62]. — LILLE, Bulletin de la Commission historique du département du Nord [75]. — GRENOBLE, Bulletin de l'Académie Delphinale [66]. — CHAMBERY, Revue Savoissienne [52]. — CHERBOURG, Bulletin de la Société Nationale Académique [53]. — CHALONS-SUR-SAONE, Bulletin de la Société des sciences naturelles de Saône-et-Loire [50].

SÉANCE PUBLIQUE DU JEUDI 9 NOVEMBRE 1905

L'Académie du Var a tenu le jeudi 9 novembre, à 4 heures du soir, dans la grande salle de la Mairie, une séance publique pour laquelle de nombreuses invitations avaient été lancées.

L'assistance était très grande.

Dès l'ouverture de la séance M. le président, après avoir prononcé une allocution pour remercier les personnalités présentes, donne la parole à M. Joubert qui lit quelques extraits de son travail sur la Reine Jeanne. M. Jaubert rappelle le rôle historique et les mésaventures conjugales de cette Princesse dont le souvenir est resté si vivace en Provence; cette étude très documentée est fort appréciée et applaudie.

— M. Perrette dit ensuite une poésie intitulée: *Les Larmes*, toute remplie d'émotion.

— En l'absence de M. Lacoste, M. Perrette donne lecture d'une poésie sextine *Les Saisons de la Vie*. L'œuvre de M. Lacoste est très goûtée de l'assistance.

— M. le docteur Hagen prend ensuite la parole et fait une conférence des plus intéressantes sur la *Femme Explorateur* à travers les âges. Il a cité quelques anecdotes choisies dans la vie de nos plus fameuses exploratrices, telles que Mlle Finsé de Méran, M^{me} Pfeiffer, etc.

Cette conférence a été vivement applaudie.

— M. le docteur Mourron lit quelques scènes touchantes de la *Mort d'Arlequin*, extraites d'un petit acte en vers. Sa poésie douce et mélancolique est très appréciée.

— M. le docteur Regnault termine la séance par sa lecture sur les *Envoûtements d'Amour et l'art de se faire aimer*.

M. le docteur Regnault expose les théories bien anciennes sur ces pratiques occultes et combat avec beaucoup d'esprit les superstitieuses farces de messes noires.

Cette lecture a soulevé de nombreux applaudissements.

M. le président, après quelques mots de remerciements, a levé la séance à 6 h. 15.

OUVRAGES REÇUS PENDANT LE MOIS DE NOVEMBRE

AMIENS. Bulletin de l'Académie des sciences, lettres et arts [19]
— VANNES. Bulletin de la Société polymathique du Morbihan [128]. — LAON. Bulletin de la Société Académique [67 bis]. — BEAUVAIS. Bulletin de la Société Académique d'archéologie, sciences et arts du département de l'Oise [32].

SÉANCE DU 6 DÉCEMBRE 1905

Présidence de M le Commandant PAULHÈS, président

La séance est ouverte à 4 h. 30.

Sont présents :

MM. Allègre, Bonnaud, Bottin, Bourrilly, commandant
Colin, Chaigneau, G. Drageon, docteur Hagen, Jau.

bert, Lacoste, Lejourdan, de Martineng, docteur Mourron, lieutenant-colonel Noir, commandant Pailhès, Perrette, docteur Regnault, Rouget, commandant Sauvan.

Excusé : M. Rivière.

Le procès-verbal de la dernière réunion est lu et adopté.

M. le président a le regret de faire part à l'assemblée du décès de M. Latil, membre associé et paie à sa mémoire un juste tribut de sympathiques condoléances.

— Hommage est fait à l'Académie : 1° par M. Roustan, membre titulaire, de son ouvrage sur la *Major et le Premier Baptistère de Marseille*, M. Rivière est désigné pour faire un rapport sur ce livre.

2° Par M. J. Maggini d'un volume de vers qu'il vient de publier, *Au souffle du Rêve*. Un rapport sur cet ouvrage est confié à M. le docteur Mourron.

3° Par MM. A. Paul et Mongin de deux plaquettes : *La Vallée de Dardennes* et le *Hameau des Pomets*, M. Jaubert est nommé rapporteur de ces deux brochures.

-- La Société d'Etudes Provençales d'Aix-en-Provence, par l'intermédiaire de M. Bourrilly, fait connaître qu'elle se propose d'organiser un Congrès des Sociétés savantes qui se tiendrait à Marseille l'an prochain, à l'occasion de l'Exposition Coloniale, et invite notre Société à s'associer à cette manifestation littéraire. L'Académie adopte en principe cette proposition et délègue MM. Lacoste et

Gabriel Drageon pour l'élaboration du programme des questions qui seront présentées par les Sociétés adhérentes.

— L'Académie est invitée à participer au Congrès International d'Anthropologie et d'Archéologie préhistorique qui se tiendra à Monaco, sous le haut protectorat de S. A. I. le Prince Albert I^{er}, du 16 au 21 avril 1906. Des délégués à ce Congrès seront désignés ultérieurement.

— Sur la proposition de M. Perrette des félicitations sont adressées à M. le président ainsi qu'aux organisateurs de la séance publique.

— M. le président donne lecture d'une lettre par laquelle M. J. Maggini pose sa candidature à l'Académie comme membre titulaire. Une commission composée de MM. Armagnin, Perrette et G. Drageon, est nommée à l'effet d'étudier les titres de ce candidat.

— M. Honorat Victor, de la Seyne, présenté comme membre associé par M. Bourrilly, est élu à l'unanimité.

— M. le secrétaire général donne lecture de son compte-rendu sur les ouvrages adressés à l'Académie pendant les mois écoulés, il signale particulièrement dans les Mémoires de la *Société d'Emulation de Cambrai*, sous la signature de M. de Baillescourt, un article des plus documentés intitulé *Quelques notes sur Dumouriez* ; dans les *Annales de l'Académie de Mâcon* une étude sur le « Prestige de la musique invisible » de M. Lenor-

mand et dans le *Bulletin de la Société des Sciences, agriculture et Arts de la Basse Alsace* un travail des plus savants de M. le docteur Zell, ayant pour titre : *l'Animal est-il déraisonnable ?*

— La parole est ensuite donnée à M. Rouget qui lit sur l'Exposition de Liège, à laquelle il s'est rendu, quelques pages fort intéressantes sur la « Crise Agricole. » Diverses propositions ont été faites pour y remédier, notamment l'établissement de droits de douane, compensateurs peu élevés sur les vins de nation en nation et l'unification des méthodes et des instruments d'analyses sur les vins et spiritueux en tous pays. M. Rouget termine sa lecture en rapportant quelques critiques humoristiques contre les médecins qui en défendant à leurs clients de boire du vin se sont rendus responsables de la crise actuelle.

La séance est levée à 6 h. 15.

OUVRAGES REÇUS PENDANT LE MOIS DE DÉCEMBRE

CHALONS-SUR-MARNE. Bulletin de la Société d'agriculture, commerce, sciences et arts du département de la Marne [48]. — GUÉRET. Bulletin de la Société des Sciences naturelles et archéologiques [67]. — LE MANS Bulletin de la Société historique et archéologique du Maine [72]. — LA ROCHELLE. Bulletin de la Société des sciences naturelles de la Charente-Inférieure [70]. — LYON. Mémoires de l'Académie des sciences, belles-lettres et arts [77]. — VERSAILLES. Revue de « l'Histoire de Versailles » [130 bis]. — VITRY-LE-FRANÇOIS. Bulletin de la Société des sciences et arts [126].

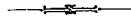
OUVRAGES REÇUS DANS LE COURANT DE L'ANNÉE

par numéros mensuels ou trimestriels

MONTBRISON. Bulletin « la Diana » de la Société historique et archéologique du Forez [86]. — TOULON. *La Provence Agricole*, Bulletin de la Société d'agriculture, d'horticulture et d'acclimatation du Var [152]. — CLERMONT-FERRAND, Bulletin de l'Auvergne de l'Académie des sciences, belles-lettres et arts [54]. — NANCY, Bulletin de la Société archéologique lorraine et du musée archéologique lorrain [91]. — STRASBOURG. Bulletin de la Société des Sciences, d'Agriculture et Arts de la Basse-Alsace [135]. — PORTIERS. Bulletin de la Société des Antiquaires de l'Ouest [102]. — PARIS. Revue épigraphique [157]. — MINISTÈRE. Bulletin du Comité des beaux-arts des départements [10]. — TOULON. Bulletin de la Société des Excursionnistes Toulonnais [159]. — AIX. Annales des Facultés de Droit et de Lettres. *Bibliothèque Universitaire d'Aix-en-Provence* [158].



DEUXIÈME PARTIE



MÉMOIRES ORIGINAUX

DÉCOUVERTES ARCHÉOLOGIQUES

Faites à Toulon

EN 1903, 1904 & 1905

PENDANT

Les Grands Travaux de l'Assainissement

Depuis le jour où le premier coup de pioche fut donné sur le boulevard de Strasbourg, par le Maire de la ville de Toulon, pour commencer les grands travaux d'assainissement, jusqu'au moment où la dernière tranchée fut ouverte sur la place Saint-Roch, nous avons toujours suivi avec beaucoup d'intérêt, les excavations faites dans les rues de la ville, et nous avons noté, toutes les fois qu'il nous a été possible de le faire, tous les objets mis à jour pouvant servir à documenter notre histoire locale.

Malheureusement le peu de soin que l'on a mis à surveiller les ouvriers et à recueillir pour la ville les objets anciens, au moment de leur exhumation, a privé notre Musée d'une des plus rares occasions qui se soient présentées d'augmenter sans frais, sa modeste collection d'archéologie provençale encore si incomplète.

Si quelquefois la Municipalité de Toulon a fait recueillir les objets anciens trouvés dans la ville, au cours des

fouilles entreprises pour des travaux communaux, en aucun temps elle n'a imposé des clauses de rigueur aux adjudicataires de ces travaux, ni exercé la moindre surveillance pour empêcher les particuliers de ramasser et de s'approprier les objets destinés à augmenter les collections de la ville.

Cette fois encore, pour les travaux considérables qui ont bouleversé tout le sous-sol de Toulon, il en a été de même : ni clause, ni ordre, ni surveillance. La regrettable indifférence de la Municipalité a laissé perdre une foule de choses, n'ayant peut être pas un très grand prix pour les collectionneurs d'objets d'étagère, mais d'une haute valeur pour justifier l'ancienneté de Toulon.

Si les tranchées ouvertes dans les rues de la ville n'ont pas été bien larges, en revanche elles ont sillonné toutes les anciennes voies de Toulon et souvent assez profondément pour atteindre et même dépasser le sol antique, qui se trouve en dessous du sol actuel à environ 2 mètres de profondeur dans le haut de la ville, vers la place Puget, et à 4 mètres dans le bas, vers la place à l'Huile.

C'est dans les tranchées profondes et souvent boueuses de ces vieilles rues que nous avons vu les objets dont nous allons parler, et nous avons eu plus d'une fois le désagrément de voir enlever sous nos yeux, sans pouvoir l'empêcher, une quantité de débris antiques qui n'auraient dû quitter leur gisement que pour aller prendre leur place au Musée de la Ville.

Il ne faut pas oublier que les occasions de consulter le sous-sol de Toulon sont très rares. En dehors des grands travaux de voirie, il est très difficile de faire des fouilles

dans les vieux quartiers. L'ancien Toulon est extrêmement peuplé, ses rues étroites et tortueuses sont bordées de maisons n'ayant ni cour ouverte, ni jardin et sans doute il ne viendra jamais à l'idée de personne d'aller faire des recherches dans la rue Magnaque, au fond de l'impasse Saint-Andrieux ou à la place Poissonnerie.

Le sous-sol de Toulon, comme ceux de la plupart des villes comptant un nombre respectable de siècles, a été remué tant de fois qu'il paraît presque impossible d'y trouver encore, de nos jours, le moindre vestige de son passé. Il est vrai que les monuments de la période romaine, les tombeaux et les poteries, par exemple, ne sont arrivés jusqu'à nous qu'en morceaux et souvent si émiellés qu'il n'est pas toujours facile de les reconnaître et encore moins de les reconstituer.

Ce sont ces débris pourtant qu'il faut recueillir, classer et comparer, si l'on veut savoir exactement ce que fut Toulon à ses débuts, c'est-à-dire aux premiers siècles de notre ère.

Indépendamment de l'indifférence fâcheuse de la Municipalité qui a causé la perte d'une foule d'objets précieux, les grands travaux d'assainissement n'ont pas donné tous les résultats auxquels on pouvait s'attendre et auxquels s'attendaient les personnes qui s'intéressent au passé de notre ville.

Nous allons énumérer les restes d'antiquités qu'il nous a été permis de voir pendant la durée de ces travaux, et nous les décrirons comme nous les avons notés au jour le jour, tels qu'ils se sont présentés au moment de leur découverte.

Au début des travaux, les fouilles faites dans le haut de la ville, depuis la gare du chemin de fer jusqu'au boulevard de Strasbourg, n'ayant traversé que des terres rapportées n'ont produit aucun résultat.

Les tranchées ouvertes sur le boulevard, tout près de l'antique voie romaine, qui suivait à peu près cette direction, n'ont pas été plus fructueuses ; à peine si elles ont fait surgir du sol quelques fragments de tuiles à rebords et quelques rares débris de poteries rouge-orange mâtes, avec ou sans ornements, et en morceaux si menus qu'il nous a été bien difficile d'en trouver deux ou trois assez grands, non pas pour reconnaître la forme des vases auxquels ils appartenaient, mais seulement pour examiner la composition de la pâte et savoir si ces poteries appartenaient au commencement ou à la fin de la fabrication romaine.

Ce n'est qu'au dessous du boulevard de Strasbourg, particulièrement dans la partie comprise entre le Lycée et le Grand-Théâtre que les vestiges de l'occupation romaine se sont montrés moins rares et mieux conservés.

Samedi, 14 Novembre 1903.

Dans la rue des Trois-Dauphins, à sa rencontre avec la rue Racine, un tombeau gallo-romain un peu affaissé, contenant des ossements humains, a été mis au jour à 1^m50 du sol actuel et à 0^m60 du sol primitif.

Cette sépulture, orientée de l'Ouest à l'Est, était formée par deux briques plates à rebords, inclinées l'une sur l'autre et couvertes d'une tuile ronde. Le corps reposait directement sur la terre ; il n'avait de couvert que la tête et une partie du thorax. Les briques mesuraient 0,40 de large, sur 0,60 de haut ; elles portaient, à leur bord

supérieur, l'une une encoche et l'autre une saillie pour les empêcher de glisser. Aucun vase ni aucun débris de poterie n'ont été trouvés dans ce tombeau.

Lundi, 18 Janvier 1904.

La tranchée ouverte sur la place Puget, côté Ouest, a mis au jour deux tombeaux antiques.

Le premier, à la hauteur de l'hôtel de la Croix-de-Malte, affaissé, brisé et sans ossements, n'avait plus la forme d'une sépulture.

Le second, un peu plus bas, entre le premier et le deuxième platane, était mieux conservé, mais ne contenait que des ossements en poussière ; ce tombeau présentait plusieurs particularités : il était construit dans une fosse de 0^m80 de profondeur dans le terrain antique et à 1^m80 du sol actuel de cette place. Les briques plates à rebords dont il était formé étaient rangées sur deux lignes parallèles, inclinées les unes sur les autres et couvraient le corps tout entier. Ces briques étaient reliées par un peu de mortier et le tombeau tout entier était protégé par une maçonnerie grossière. La section transversale de cette sépulture avait à peu près la forme d'un triangle équilatéral composé par trois briques plates : une posée horizontalement au fond de la fosse et les deux autres penchées l'une sur l'autre. Le sommet de ce triangle était couvert par un morceau de brique plate, au lieu d'être terminé, comme d'usage, par une tuile ronde. Les briques employées pour la construction de ce tombeau étaient d'inégale grandeur, les plus grandes mesuraient 0^m40 de large sur 0^m54 de long. Aucune ne portait d'encoche ou de saillie sur son bord supérieur. La maçonnerie-

rie qui remplissait le vide entre les briques et les côtés de la fosse, était faite avec des cailloux roulés descendus des pentes de Faron, reliés avec un mortier maigre composé de safre sablonneux et d'un peu de chaux. Cette disposition annoncerait une très basse époque, si les débris de poteries grossières, les mêmes que ceux du boulevard de Strasbourg, disséminés dans la terre de cette tranchée, ne le faisaient remonter beaucoup plus haut et ne le rendaient contemporain des tombeaux du Lycée et du Grand-Théâtre.

Lundi, 18 Janvier 1904.

On a trouvé beaucoup de décombres gallo-romains à l'intersection de la rue du Canon et de la rue Neuve, probablement apportés là comme remblais.

Mardi, 19 Janvier 1904.

Dans la rue du Puits, la tranchée ouverte de la rue Nationale à la rue du Canon, à la hauteur de la maison portant le n° 11, a coupé une sépulture antique encore en place et bien conservée.

Ce tombeau était en contre-bas du niveau de la rue de 1^m60 et disposé comme celui de la place Puget, dans une fosse, creusée dans le safre, d'environ 0^m80 de large sur 0^m60 de profondeur. Il était, selon l'usage, orienté de l'Ouest à l'Est et se composait de deux rangées de briques plates à rebords, penchées les unes sur les autres, formant toiture sur le corps. Les briques employées pour cette sépulture étaient toutes égales, sans encoche ni saillie ; elles mesuraient 0^m40 de large sur 0^m54 de long et ne portaient aucune marque de fabrique.

Les ossements, directement posés sur le sol, étaient bien conservés et dénotaient un sujet de forte corpulence,

autant que nous avons pu en juger par les dimensions des fémurs d'une grosseur peu commune. Nous avons ramassé dans la terre enlevée autour de ce tombeau plusieurs débris de poteries jaunes bien cuites, ornés de dessins en relief, et un morceau de verre très irisé provenant d'une urne cinéraire.

A côté de ce tombeau, gisaient deux plaques de schiste grisâtre, arrachées aux rochers de la Malgue, ayant servi à recouvrir des restes humains. Nous avons rencontré une sépulture du même genre, en 1895, dans les terrains du Vieux-Musée et on peut la voir reconstituée au Musée de la Ville.

Mardi, 26 Janvier 1904.

La tranchée ouverte dans la rue Humilité, dans sa partie comprise entre la rue des Trois-Dauphins et la place aux Œufs, a mis à découvert un tombeau gallo-romain dans toute sa longueur. Ce tombeau, orienté dans le sens de la rue, c'est-à-dire de l'Ouest à l'Est, avait encore toutes ses briques en place. Il était enfoui à 1^m20 du sol actuel de la rue et à 0^m60 seulement dans le terrain antique. Les briques s'étaient un peu affaissées et ne recouvraient qu'un peu de poussière d'ossements. Ce tombeau, comme les précédents, ne contenait aucun mobilier funéraire. Les briques plates à rebords qui le composaient étaient de petites dimensions, 0^m46 de long sur 0^m36 de large, et portaient toutes une encoche ou une saillie correspondante sur leur bord supérieur. Elles étaient alignées sur deux rangées parallèles, penchées les unes sur les autres et fortement assemblées par les saillies et les encochés qui les reliaient. Aucune marque de fabrique ne figurait sur ces débris.

Juillet 1904.

Du 15 au 30 juillet, les fouilles de la rue des Prêcheurs (aujourd'hui rue Jean Aicard) ont fait reparaitre une petite partie des substructions antiques sur lesquelles s'élevaient les monuments les plus importants de l'ancien *Telo-Martius*. Ces fondements s'étendaient depuis la rue Saint-Vincent jusqu'à l'impasse Cathédrale. Tous ces restes de constructions traversaient la rue des Prêcheurs et la coupaient très obliquement du N. O. au S. E., à peu près dans la direction de l'ancienne façade de la chapelle du Grand Couvent. On sait que l'église du Couvent des Frères Prêcheurs, devenue la Caserne du Grand Couvent, était autrefois une dépendance du Palais des comtes de Provence, bâti lui-même sur les restes de l'antique demeure du *Procurator Baphii Tolonensis*, vers le IV^e siècle de notre ère.

Cette façade se trouvait sans doute sur une voie importante joignant la cité à la grande route militaire. Le sol primitif est à cet endroit à plus de 3 mètres en contre-bas du sol actuel. Les fragments de murs romains découverts au fond de ces tranchées n'offraient rien de bien remarquable ; on les distinguait pourtant des constructions moins anciennes, à la façon dont les matériaux étaient disposés.

Un mur de façade, parmi les cinq ou six gros murs exhumés, présentait un intérêt tout particulier. Ce mur, situé à l'Ouest du groupe des constructions antiques, se trouvait dans l'alignement même de la façade principale de l'église du couvent des Prêcheurs. Il était entièrement bâti avec des pierres de grand appareil. Ces pierres formant l'épaisseur totale du mur étaient d'énormes par-

paings en grès jaunâtre très grossier, mesurant en moyenne 1^m20 de long, 0^m80 de large et 0^m70 de haut. L'une de ces grandes pierres portait en relief la base d'un pilastre dorique ayant probablement servi à l'encadrement d'une porte d'entrée. Cette tranchée, ouverte au milieu d'un pâté de constructions antiques, n'a fourni qu'un très petit nombre de poteries grossières, toutes brisées, et quelques monnaies de cuivre. Nous n'avons pu voir qu'une seule de ces pièces; c'était un moyen bronze de Trajan, très fruste.

Nous ne parlerons pas des tombeaux antiques trouvés au milieu de la place F. Raspail pendant ce mois de juin, dont quelques journaux de la ville s'étaient occupés, cette découverte se réduisant à deux ou trois tas de décombres ensevelis pendant la transformation du Grand Couvent en caserne, où se trouvaient mêlés, par hasard, quelques débris de tuiles plates à rebords.

Dans la première quinzaine du mois d'août, les fouilles pratiquées sur la place L. Blanc ont produit plus de débris antiques que nous n'en avons vu depuis fort longtemps sur aucun point du littoral.

Cette abondance de débris antiques, dans cette partie basse de la ville, provient de la position particulière que les premiers habitants de Toulon avaient donné à leur bourgade, en construisant leurs demeures au bord de la mer, près de l'embouchure d'un cours d'eau.

Les personnes qui se sont occupées du passé de Toulon n'ignorent pas qu'au Moyen-Age, un petit bras de mer, nommé le *Pesquier*, s'avancait jusqu'au milieu du Cours et baignait le pied des murs de la Ville.

La place L. Blanc était alors une petite baie fermée

dans laquelle on conservait le poisson. Mais ce qui a été oublié, ou ce qui est peu connu, c'est qu'avant d'être utilisé et transformé en Pesquier, ce bras de mer recevait les eaux d'un ruisseau torrentiel et tout ce qu'elles entraînaient.

Pendant l'occupation romaine, ce torrent, aujourd'hui cours d'eau souterrain encore très abondant, coulait à ciel ouvert et les jours de grande crue emportait jusqu'à la mer tout ce qu'il trouvait sur son passage, jusqu'à des blocs de pierre d'un demi-mètre cube de volume.

Dans ces temps primitifs, ce torrent coulant au pied des premières maisons de la cité était le dépotoir public. On y jetait les ordures, les bêtes mortes, les pots cassés et toutes les vieilleries dont on voulait se débarrasser.

Les tranchées ouvertes au Nord et à l'Est de la place L. Blanc sont tombées juste à l'embouchure de ce ruisseau ou, si l'on préfère, à l'ouverture de cet ancien dépotoir public.

A trois mètres environ au-dessous du sol actuel, nous avons vu jaillir de puissantes sources d'eau douce, entre les énormes cailloux de grès bigarrés descendus du quartier de Siblas, près du cimetière actuel, où ces rochers affleurent, et dans les terres enlevées, à partir de 2 mètres de profondeur, nous avons trouvé une quantité vraiment prodigieuse de débris de vases de tous les genres, depuis l'énorme dolium rustique jusqu'à la fine coupe samienne aux dessins délicats.

A la même époque, on ouvrit une tranchée coupant la place L. Blanc en diagonale, de la rue République à l'entrée de la rue des Bons-Frères, aujourd'hui rue de la Fraternité.

Cette tranchée, au milieu de l'ancien Pesquier, a remis au jour les débris de tous les siècles, mais surtout des poteries romaines.

Pendant la durée de ces travaux, c'est à-dire au mois d'août, les curieux ont pu voir dans le bureau de M. Cauvin, économe de la Ville, une grande quantité de débris antiques qu'il avait ramassés lui-même, et quelques fragments de vases que nous avons pu soustraire à la convoitise des amateurs.

La presse locale s'intéressait à ces objets : plusieurs journaux de Toulon rendaient compte de ces trouvailles, citaient les nombreux débris de poteries samienne sigillée, au vernis rouge brillant, les anses, les goulots et les pieds d'amphores, dont quelques-uns portaient la marque du fabricant, les balsamiques en terre jaune, aux formes singulières, les goulots aplatis des œnochés, etc., puis des objets curieux tels que des charnières de coffre ou de valise, faites d'un os et d'un morceau de bois, une fusaiole en terre cuite noire et quelques pièces de monnaie. « Tout cela, disait la *République du Var* du 7 août 1904, sera classé par la Commission des Beaux-Arts et déposé au Musée ». Puis elle achevait sa relation par ces mots : « Répétons qu'il serait bon que l'on prenne désormais des mesures pour que les vases de valeur ou autres pièces archéologiques qui peuvent être trouvés dans la rue des Bons-Frères ne soient pas dérobés et deviennent la propriété de la Ville ». Malheureusement ce désir si légitime fut loin d'être réalisé. Un jour M. Cauvin reçut de la Municipalité l'ordre de faire transporter à l'hôtel de ville tous les débris anciens qu'il avait dans son bureau, et depuis ni le Musée de la Ville ni personne n'en ont plus entendu parler.

La tranchée ouverte dans la rue des Bons-Frères a rencontré les substructions des remparts du Moyen-Age à deux endroits différents de l'extrémité Est de cette rue. Les premières un peu en dehors de la sortie de cette rue, sur la place L. Blanc, et les secondes un peu en dedans. Ces deux murs, peu distants l'un de l'autre et à peu près parallèles, avaient la même orientation N.O.-S.E., très oblique par rapport à celle de la rue ; ils offraient cette particularité qu'ils avaient l'un et l'autre, du côté de l'Est, un fort talus incliné à 45°, où la mer venait battre et se briser. Ce fait assez singulier pourrait faire croire que les murs du Château Royal, édifiés au milieu du XIV^e siècle, ne suivaient déjà plus l'alignement des remparts élevés une trentaine d'années avant.

Le P. Isnard, minime, qui avait vu dans sa jeunesse cette clôture, appelée *barrium* dans les textes du temps et *barri* dans le langage du peuple, et assisté à sa démolition, dit : « qu'ils étaient bastis de pierres grises taillées et ciselées, mais non polies, qu'on tire des carrières de ceste ville ». Nous avons vu, en effet, que ces murs étaient construits avec des matériaux assez grossiers.

Le château royal fut élevé vers le milieu du XIV^e siècle, sur un emplacement pris sur le rivage, mais en grande partie gagné sur la mer. Ce Castel existait déjà en 1368, car la même année la reine Jeanne concéda l'ancien palais des comtes de Provence, qui tombait en ruines, aux Frères Prêcheurs pour y bâtir leur couvent.

Les limites du château royal étaient déterminées par un mur d'enceinte qui, partant de la *tour antique* (aujourd'hui l'église de Saint-François-de-Paule), suivait la rue République jusqu'à la rue Méridienne, montait ensuite

dans le Nord jusqu'à la rue Magnaque, pour se diriger vers l'Est et aboutir à la place L. Blanc, d'où il descendait à la mer.

Cette enceinte contenait des cours et des jardins, la tour romaine, la tour de la gabelle, les greniers à sel, les prisons, un four dit four royal, placé vers l'entrée de la rue Magnaque, et le Palais flanqué de deux tours.

Aucun document ne nous indique ce que pouvait être ce Palais. Nous savons seulement que les comtes de Provence y résidaient, quand ils venaient à Toulon, avec toute leur suite, qui était toujours très nombreuse, et que les assemblées publiques s'y tenaient tantôt dans une salle, tantôt dans la cour, sous un mûrier, quand toute la population était convoquée.

En 1483, Palamèdes de Forbin, pour des raisons politiques, ordonna la démolition du château royal, à l'exception des tours. La vieille tour romaine fut transformée en prison et tous les autres bâtiments, jusqu'au mur de clôture, furent rasés. Le castel resta dans cet état jusqu'au xvi^e siècle où le terrain fut vendu pour y bâtir des maisons et ce fut à ce moment qu'on ouvrit la rue des Bons-Frères.

Vers le milieu de cette rue, un peu avant la petite place laissée en recul par les maisons la bordant au Nord, la tranchée, très profonde à cet endroit (environ 4 mètres), a pénétré dans un massif de maçonnerie antique, d'une dizaine de mètres de long, extrêmement dur. Ce massif, que nous n'avons pu voir que sur une largeur d'un peu plus d'un mètre — la largeur de la tranchée — portait à ses extrémités Est et Ouest un fort talus en grosses pierres dures, bien appareillées, mais presque toutes à moitié

rongées par la mer. Ce fait et la direction N.O -S.E., nettement indiquée aux deux extrémités, montrent suffisamment que cette construction, bien antérieure à l'édification du château royal, a même précédé la construction des remparts du XIV^e siècle, et remonte au moins à cette époque inconnue où l'on commença à élever des murs pour la défense de la ville. Si nous ajoutons que l'on a retiré de cette tranchée, entre la place L. Blanc et le massif de maçonnerie et entre ce massif et la place à l'Huile, les plus beaux débris de poterie samienne sigillée qui se soient vus à Toulon, et en telle abondance que tous les habitants du quartier et même les passants, ont pu en ramasser autant qu'il leur a plu, nous aurons suffisamment prouvé que cette partie de la ville était encore sous l'eau pendant l'occupation romaine.

Indépendamment des coquilles marines, telles que Cérîtes, Patelles, Cardites, Murex, etc., trouvées au milieu de la place à l'Huile, dans une tranchée de 4 mètres de profondeur, le cadastre de 1442 nous fournit encore une preuve de la limite Sud de la Ville avant le XIV^e siècle.

Il y est dit ceci : « Entre les maisons de la rue du Trabuc (aujourd'hui la rue des Marchands) et quelques moulins situés dans la rue de la Figuière ou du Temple (aujourd'hui la rue des Bonnetières) existait l'ancien rempart de la ville, nommé le « *barri vieilh* ».

Comme l'entrée de la rue Magnaque se trouve sur le prolongement de cet alignement, la tradition d'après laquelle la mer avait baigné le pied des premières maisons de cette ancienne rue se trouverait justifiée.

Avant de quitter ce coin si intéressant du Vieux Toulon, pour suivre la tranchée dans les terrains vaseux de la rue des Marchands, donnons un dernier coup d'œil sur les vestiges enfouis dans la rue des Prêcheurs et dans la rue des Bons-Frères : nous serons surpris de la persistance qu'avaient les plus anciennes constructions à s'orienter suivant la direction N.O-S.E. Il est certain que cette orientation des murs antiques n'est pas due au hasard. Elle peut provenir de l'ancienne configuration du terrain, mais nous croyons plutôt qu'elle a eu pour origine la direction d'une voie importante, la première peut-être qui fut tracée dans cette partie de la ville.

Si les débris de vaisselle romaine trouvés dans la rue des Bons-Frères ont été les plus nombreux, ils ont aussi été les derniers.

A partir de la place à l'Huile, la tranchée, qui a parcouru la rue des Marchands, la place Gambetta, la rue de l'Arsenal, la place d'Armes et la rue de la Corderie, n'a rencontré que la vase plus ou moins compacte des anciens marais.

Dans la rue de l'Arsenal et à la place d'Armes, on a bien vu paraître des pans de murs, des pilotis ou des restes de quais du xvii^e siècle, dont nous n'avons pas à nous occuper ici, et il nous faut arriver jusqu'à la place Saint-Roch pour retrouver quelques traces d'antiquités.

Sur cette place, la tranchée, ouverte le long du mur de l'Arsenal, a rencontré un terrain solide, mais à peu près vierge de tout débris antique. Dans cette partie de la ville, tout l'espace qui appartenait à la Marine a été nivelé en 1882 pour être converti en terrains militaires. Ce n'est, en effet, qu'au point le plus bas, à son extrémité Est,

près de la fontaine monumentale, que des tessons de briques plates à rebords et de poteries rouge-orange mates se sont montrés en très petite quantité.

Pourtant les constructions romaines ne manquaient pas dans ce quartier.

Entre l'Observatoire de la Marine et le Jardin de la Ville, un tronçon de route se détachait de la voie romaine pour aller desservir les ateliers de la Teinturerie en Pourpre établie au quartier d'Entrevignes (aujourd'hui Castigneau). A la bifurcation de cette voie une tour romaine a existé jusqu'en 1482, et aux environs de la tour la voie romaine, comme le chemin qui s'en détachait, étaient bordés de tombeaux en briques. Nous ne citerons, pour mémoire, que le tombeau trouvé par M. le Dr Prat en 1882, en face de l'Observatoire de la Marine, le tombeau trouvé en 1892, dans l'Arsenal, sur la grande avenue de Castigneau, et les sépultures du même genre mises au jour en 1900, quand on ouvrit la rue Victor Allègre, dans l'ancien jardin de la Société d'Horticulture de Toulon. Ces derniers tombeaux, dont il reste encore des traces, du côté Est, non bâti, de cette rue, étaient creusés dans le safre, presque à fleur du sol antique, et s'étaient totalement affaissés sous le poids de 1^m50 à 2 mètres de terre apportée à cet endroit, en 1709, quand on y établit le Cimetière de la Ville.

Ici s'arrêtent nos recherches. Il ne dépendait pas de nous de les rendre fructueuses, et il faut bien reconnaître que ni le hasard des fouilles ni la bonne volonté de la Municipalité ne nous ont aidé.

En résumé, les tranchées ouvertes dans les vieilles rues de Toulon, pendant ces trois années consécutives,

n'ont touché que des substructions indéterminables, des tombeaux en briques et des débris de poteries.

Les substructions eussent été bien intéressantes à étudier, si on avait pu les suivre sur une largeur un peu plus grande que celle de la tranchée, au moins en certains points, comme dans la rue des Prêcheurs, par exemple, où la chose était possible sans beaucoup de frais.

Les tombeaux en briques, en tous points semblables à ceux du Lycée, du Grand-Théâtre et du Vieux Musée, ne nous apprenent rien que nous ne sachions déjà, sauf qu'ils sont de la même époque.

Restent les débris de poteries antiques trouvés en si grande quantité dans le bas de la ville.

Ces tessons de vases grossiers ou de vaisselle fine sont un résultat bien maigre pour les fouilles considérables qui viennent d'être faites dans le sol d'une ville aussi ancienne que Toulon. Pourtant, puisque le hasard ne nous a pas fait découvrir de monuments plus importants, nous allons les examiner avec soin pour en tirer une indication qui puisse contribuer à éclairer les commencements de notre ville.

Aujourd'hui, il est assez bien établi que l'industrie de la céramique s'est développée en Provence dans l'ordre suivant.

Avant la fondation de Marseille.

1° Poterie néolithique sans ornementation, faite à la main et cuite à l'air libre; pâte grossière renfermant du mica.

2° Poterie néolithique avec impressions digitales, faite à la main avec une pâte un peu moins grossière et cuite à l'air libre avec plus de soin.

3° Poterie néolithique avec décoration géométrique incisée, même pâte et même cuisson ; on y voit quelques fois l'emploi du tour.

*De la fondation de Marseille, vers 600 avant J.-C.,
au premier siècle de notre ère.*

Poterie ligurienne en terre grise, à couverte, avec décoration géométrique estampée ; pâte homogène et bien cuite, tournassage perfectionné, décor sobre, indiquant des potiers familiarisés avec la céramique grecque.

Au premier siècle après J.-C.

Poterie gallo-romaine, en terre rouge-orange mate, incisée, généralement peu cuite.

Au deuxième siècle après J.-C.

Poterie gallo-romaine, en terre rouge sigillée ; couverte brillante ; décoration fine, représentant des sujets d'ornementation et des scènes de la vie humaine.

Cette céramique nouvelle jouit en Provence, particulièrement sur notre littoral, d'une faveur exceptionnelle et fait disparaître complètement la vaisselle de couleur triste et à décor peu varié des derniers potiers ligures.

D'après cette classification, les plus anciennes poteries connues à Toulon appartiendraient à la période gallo-romaine et remonteraient au premier siècle de notre ère.

Les poteries romaines en terre rouge-orange mâte ne sont pas communes dans notre ville. Nous n'en avons ramassé des débris qu'à la place Saint-Roch, aux abords de la rue Paulin-Guérin et à l'avenue Colbert, c'est-à-dire tout près de la voie romaine.

L'absence de poteries plus anciennes prouverait-elle que le rivage de Toulon fut désert avant l'arrivée des Romains ? Nous ne le pensons pas. A défaut de poteries néolithiques ou liguriennes, les instruments préhistoriques, tels que silex, pierres polies, etc., ne sont pas très rares ; il est vrai que nous n'en connaissons pas ayant été trouvés dans la ville même.

Le Musée de Toulon ne possède aucun instrument préhistorique local, mais on en voit dans des collections particulières et, pour ne parler que de ceux que nous possédons, nous citerons deux petites haches en serpentine polie, trouvées au quartier Sainte-Catherine en 1862, et une hachette en diorite accompagnée d'une pendeloque en schiste, draguées dans les eaux de la source Saint-Antoine en 1897.

Ces objets, sans fournir une preuve absolue, indiquent pourtant qu'une tribu celtique ou ligurienne, peut-être la tribu des Camatuliciens, dont parlent les anciens auteurs provençaux, fréquentait notre rivage sans y avoir son habitat.

Au premier siècle après J.-C., la route secondaire qui se détachait de la voie aurélienne à *Forum Voconii* (le Luc), et se dirigeait vers Marseille passait à la plage de Toulon à environ trois cent mètres de l'ancien rivage et à une dizaine de mètres au-dessus du niveau de la mer. Comme partout, cette route était protégée de distance en

distance par des tours militaires et bordée de relais. Une de ces tours, comme nous l'avons déjà dit, était placée un peu à l'Ouest du jardin de la ville et le relais peut-être dans l'ancien jardin de la Société d'Horticulture, où nous avons trouvé des plaques de ciment romain sous des murs très anciens. Si nous ajoutons à cela une ferme ou une villa à l'emplacement du Grand-Théâtre et quelques habitations rustiques de pêcheurs ou d'artisans sur le bord de la mer c'est tout ce que nous connaissons de cette époque. La villa du Grand-Théâtre existait certainement au premier siècle puisqu'elle était déjà en ruines au second, et que l'on y défonçait brutalement son pavé en mosaïque pour y creuser des tombeaux.

Au deuxième siècle, on trouve des traces de l'occupation romaine un peu partout. A l'Ouest, vers Castigneau et le Pont-du-Las, où la poterie rouge même très ornée reste épaisse et grossière ; à l'Est, vers le Grand Théâtre et le Lycée, où tous les terrains vagues sont devenus le Campo-Santo de la Ville ; enfin au Sud, où une agglomération importante s'est formée sur le rivage de la mer.

La quantité vraiment surprenante de poteries romaines en terre rouge sigillée, à couverte brillante et décoration fine, mélangée naturellement à d'autres débris de vases usuels plus communs, trouvée sur un seul point de la ville, dans un espace aussi restreint et aussi bien limité, indique exactement le lieu où la petite colonie romaine vint s'établir vers le II^e siècle après J.-C.

Le cadastre de 1530 nous fait connaître qu'une tour romaine a existé jusqu'en 1375, à l'emplacement de l'église Saint-François-de-Paule. On peut supposer, sans trop d'exagération, que cette tour fut construite à l'extré-

mité Est du rivage, après que la jeune colonie eut pris un peu d'importance, vers le III^e siècle. On choisit alors pour l'élever le point le plus saillant de la côte, ayant vue à la fois sur le bras de mer à l'Est et sur la plage au Sud et à l'Ouest; on la construisit tout à fait au bord de l'eau, et peut-être sur un terrain gagné sur la mer.

Nous sommes donc amenés à conclure : d'après l'ancienne configuration du terrain, par les monuments qui ont existé, par les gisements et la nature des poteries, que les premiers colons romains qui vinrent habiter le rivage de Toulon choisirent cette partie de la côte qui s'étendait alors au Nord de la rue des Bons-Frères, depuis la place L. Blanc jusqu'à la place à l'Huile, et que cette occupation ne paraît pas avoir eu lieu avant le second siècle de notre ère. A partir de cette époque et jusqu'au V^e ou VI^e siècle, l'agglomération s'étendit du Sud au Nord sans jamais sortir du périmètre tracé par la rue des Bons-Frères, la place à l'Huile, la place de la Poissonnerie, la rue des Orfèvres, le bas de la rue des Boucheries, la rue Cathédrale, le cours Lafayette et la place L. Blanc. Le palais de l'intendant militaire et plus tard la première église furent bâtis hors de la cité.

Protégée au Nord par la puissante demeure du *Procurator Baphii Tolonensis*, au Sud par une tour élevée, à l'Est par un bras de mer et à l'Ouest par un accident de terrain ou peut-être une muraille, la colonie romaine de Telo-Martius a pu vivre sur cet espace étroit un nombre respectable d'années, et elle y a vécu plusieurs siècles si on en juge par la quantité de débris qu'elle y a laissés.

R. VIDAL.

Notre très regretté collègue, M. R. Vidal, devait lire le travail ci-dessus à la Séance du 4 Octobre 1905 de l'Académie du Var. Il a été brusquement enlevé, à la suite d'une courte maladie, à l'affection des siens et de ses nombreux amis, trois jours avant cette date.

Pour honorer la mémoire d'un de ses membres les plus érudits, d'un de ses collaborateurs les plus dévoués, l'Académie du Var a décidé l'insertion dans le présent Bulletin, de la dernière œuvre de M. R. Vidal, dont le manuscrit nous a été remis, sur notre demande, par sa famille.

L'ACADÉMIE DU VAR

EXAMEN CRITIQUE SUCCINCT

des

Diverses Editions du Texte Arabe

DES

“ *MILLE ET UNE NUITS* ”

et des différentes traductions de cet ouvrage anonyme

parues jusqu'à ce jour

Par M. G. RAT

Membre de la Société Asiatique.

Il existe, à notre connaissance, quatre éditions différentes du texte arabe complet des *Mille et Une Nuits*.

La première de ces éditions a été publiée à Breslau, en douze volumes in-18, par le Dr Maximilian Habicht, d'après un manuscrit de Tunis.

Le premier tome de cette édition a paru en 1825 et les onze autres complémentaires ont été successivement imprimés, dans la même ville, de 1826 à 1843; les quatre derniers ont été revus par Heinrich Leberecht Fleischer, professeur de langues orientales à l'Université de Leipzig.

La seconde édition, en deux volumes in-4°, a été imprimée à Boulâq, par les soins du Saïk Abd-ar-Rahmân as-Safati as-Sarqâwi, et terminée au commencement de Ragab de l'année 1251 de l'Hégire (A. D., octobre 1835).

La troisième édition, imprimée à Calcutta par W.-H. Macnaghten, Esq., Bengal Civil Service, d'après un manuscrit égyptien, se compose de quatre volumes grand in-8°, dont le premier a été publié en 1839 et le dernier en 1842.

La quatrième édition a été publiée, à B-yrouth, par l'imprimerie catholique des Révérends Pères Jésuites de cette ville et consiste en cinq volumes in-8°, dont le premier volume a paru en 1889 et le dernier en 1890.

Mardrus, dans la préface jointe au premier volume de sa traduction des *Mille et Une Nuits*, en cite deux autres, l'une imprimée au Caire et l'autre à Bombay. Ces deux éditions me sont totalement inconnues.

L'édition de Breslau, la première édition du texte arabe des *Mille et Une Nuits* qui ait été publiée, diffère considérablement des trois autres. Dans une foule de passages, le texte est fautif, corrompu, quelquefois même inintelligible; dans les vers, le plus souvent, la mesure prosodique n'est point observée.

Les quatre derniers volumes, qui ont été imprimés sous la direction du Professeur Fleischer, laissent, sous ce rapport, beaucoup moins à désirer; le texte est plus correct, la contexture des vers est généralement plus conforme aux règles prosodiques.

L'édition de Boulâq, sauf quelques erreurs et d'assez nombreuses fautes d'impression, qui n'ont point été signalées en errata et que celle de Calcutta, dont nous

parlerons ci-après, a généralement évitées, constitue une bonne édition des *Mille et Une Nuits*; c'est celle dont je me suis servi pour élaborer ma traduction française de cet ouvrage; elle renferme, dans les contes, quelques lacunes que comble l'édition de Calcutta.

L'édition des *Mille et Une Nuits* publiée dans cette dernière ville, est la plus exacte et la plus complète de toutes; elle est presque sans faute d'impression et, dans maints passages, elle complète, comme nous venons de le dire, les lacunes qui se présentent dans l'édition de Boulâq. Les vers y sont ponctués, ce qui en facilite, dans une grande mesure, la traduction; c'est celle qui est, à juste titre, la plus estimée.

Dans les deux cents premières nuits, elle offre, par rapport aux autres éditions, de nombreuses variantes, et, dans les nuits suivantes, elle semble avoir eu pour prototype l'édition imprimée à Boulâq.

La dernière édition du texte arabe de ces contes charmants est celle qui est sortie des presses de l'Imprimerie Catholique de Beyrouth, dirigée par les Révérends Pères Jésuites de cette ville.

Elle est, sous le rapport du texte, d'une correction remarquable, comme le sont, d'ailleurs, je me plais à le reconnaître, tous les ouvrages arabes publiés par cette consciencieuse imprimerie; seulement, les éditeurs — et cela se comprend — l'ont expurgée de tous les passages licencieux et obscènes qui, ainsi qu'on le sait, sont nombreux dans les *Mille et Une Nuits*, bien que ce soit la chaste et pudique Reine Sahrazâd qui fasse le récit de tous ces contes à son Royal époux.

Passons maintenant en revue les diverses traductions

en langues européennes (le Turc excepté) qui ont été faites de ces contes que tout le monde a lus certainement avec plaisir et avec beaucoup d'intérêt.

La première traduction qui a été publiée est due à un Français, à un orientaliste distingué, pour son époque, à l'illustre et immortel Galland.

Cette traduction n'est point complète ; elle ne renferme guère que le tiers des contes qui se lisent dans le texte arabe des *Mille et Une Nuits*. Galland n'a traduit aucun des cinq à six mille vers qui figurent dans l'ouvrage et la traduction qu'il a donnée est tout à fait fantaisiste, par rapport au texte ; c'est à croire que le traducteur a lu plusieurs fois le texte arabe du conte qu'il se proposait de traduire, s'est imbu du sujet et des divers épisodes de l'histoire qu'il avait à raconter, puis, a fermé son original et a rédigé de mémoire sa traduction, sans se soucier du texte qu'il avait eu sous les yeux. Il n'en est pas moins vrai que la traduction des *Mille et Une Nuits* de Galland constitue, de ces contes, la plus agréable lecture ; c'est, assurément, celle que l'on continuera à lire, de préférence à toutes les autres, avec le plus vif intérêt.

Sa traduction a été publiée à Paris de 1704 à 1717.

En 1828, Trébutien, membre de la Société Asiatique de Paris, fit paraître, en trois volumes petit in-8°, une traduction des contes des *Mille et Une Nuits* qui n'avaient pas été publiés par Galland. J'ignore sur quel texte arabe cette traduction partielle a été effectuée et, par suite, je ne puis me prononcer sur son exactitude et sa fidélité ; tout ce qu'il m'est donné de pouvoir constater, c'est que ce travail, par rapport aux éditions arabes que l'on possède actuellement, est fort incomplet.

Les contes que Trébutien a traduits sont écourtés et sont loin d'être aussi étendus que ceux qui se présentent dans les nouvelles éditions du texte arabe.

Dix ans après la publication de la traduction de Trébutien, c'est à dire en 1838, Henry Torrens, commence à Calcutta, sur le texte arabe édité en cette ville par William H. Macnaghten, une traduction anglaise des *Mille et Une Nuits*, mais n'en publie qu'un seul volume in-8°, lequel ne comprend que cinquante nuits de ces contes.

Quand il s'agit de la prose, cette traduction est littérale et fidèle, seulement les vers arabes sont traduits en vers anglais et, dans leur lecture, il est difficile de suivre le texte arabe, tant Torrens, par suite de la versification qu'il a adoptée et de la rime à laquelle il s'est assujéti, s'est vu dans la nécessité d'amplifier sur l'original. Ce n'est qu'une reproduction fugitive du texte arabe et l'interprétation des passages qui offrent des difficultés de traduction laisse bien souvent à désirer. Il n'est pas commode, en effet, de traduire des vers arabes en vers français ou anglais et, si on adopte ce système, c'est presque toujours au détriment de la fidélité et de l'exactitude de la traduction, car, interpréter, en vers, un texte arabe, consistant bien souvent en jeux de mots, charades, énigmes, logogriphes, assonances, est une tâche trop ardue pour pouvoir la remplir convenablement.

A la fin du volume, Torrens a annexé à sa traduction une série de notes qui expliquent les mœurs, les usages les coutumes des nations musulmanes et certaines expressions d'une rare occurrence.

Il a, comme Edward W. Lane dont nous parlerons ci-après, laissé de côté les passages licencieux du texte et,

à plus forte raison, ceux qui sont, parfois, d'une obscénité révoltante et qui se présentent assez nombreux dans le corps de l'ouvrage.

Il est à regretter que Torrens n'ait point complété sa traduction ; elle était bonne, fidèle, correcte, mais il s'est arrêté au premier volume de sa publication.

Edward W. Lane, l'Orientaliste distingué, le savant auteur du livre intitulé : « The Manners and Customs of the Modern Egyptians », les Mœurs et les Coutumes des Egyptiens modernes, et de l'excellent dictionnaire : « Arabic-English lexicon », qu'il n'a pas eu malheureusement le temps de terminer, la mort l'ayant surpris dans le cours de son exécution, a publié, à Londres, en 1865, sa nouvelle édition de sa traduction anglaise des *Mille et Une Nuits*, accompagnée de notes très étendues, d'une vaste érudition, et dénotant chez l'auteur une connaissance profonde de la langue arabe et des mœurs et des coutumes des peuples musulmans.

Lane avait, d'ailleurs, passé de nombreuses années au Caire où il vivait en rapports constants avec les savants indigènes et, pour ainsi dire, au milieu d'eux et au sein de leur famille ; aussi, s'était-il imbu de leur genre de vie et familiarisé avec leurs manières d'être.

La traduction des *Mille et Une Nuits* qu'il a publiée se compose de trois forts volumes in-8° et constitue la meilleure et la plus correcte des traductions que je connaisse de ce livre de contes, quoi qu'en dise Burton. Les vers sont traduits en prose et je dois dire, à la louange du traducteur, qu'ils ont été interprétés avec une exactitude et une fidélité auxquelles je suis heureux de rendre hommage. Je m'en suis constamment servi

pour établir celle que j'ai en manuscrit et à l'élaboration de laquelle j'ai consacré mes veilles et mes heures de loisir.

Malheureusement William Lane n'a guère traduit que les deux cinquièmes du texte arabe et a laissé de côté tous les différents contes qu'il a jugés peu intéressants pour les lecteurs européens ; il s'est abstenu de traduire les passages du texte qui choqueraient nos oreilles et dont la lecture blesserait les sentiments de bienséance reçue dans nos milieux, mais qui peuvent être exprimés, sans inconvénient et sans qu'on trouve à y redire, chez certains peuples orientaux, tels que les Arabes, les Persans, les Indiens et les Japonais.

Si la traduction de William Lane se trouvait complète, c'est-à-dire, s'il avait traduit entièrement le texte des *Mille et Une Nuits*, j'estimerais que son œuvre, au point de vue de la linguistique, de la fidélité et de l'exactitude consciencieuse de sa traduction, à en juger par les contes qu'il a traduits et enrichis de notes explicatives, constituerait une interprétation parfaite de l'original et que toute autre traduction en langue européenne serait une superfétation ; mais Lane, comme je l'ai dit, n'a guère traduit que les deux cinquièmes du texte arabe.

En 1885-88, le capitaine Sir R. F. Burton, après avoir publié à Bénarès, d'après le texte arabe imprimé à Boulaq et celui édité à Calcutta par Macnaghten, en faisant usage quelquefois de l'édition de Breslau, une traduction des *Mille et Une Nuits* destinée non pour les « virginius puerisque », en publia en 1894, à Londres, chez H. S. Nichols et C^o, éditeurs, une nouvelle édition expurgée, en douze volumes in-8°.

Cette traduction est généralement fidèle et exacte, mais les vers arabes, ainsi que l'a fait Torrens, sont traduits en vers anglais et il est assez difficile de reconnaître si Burton a bien compris l'original dont il se servait, les vers qu'il a interprétés n'étant, par fois, qu'une longue paraphrase du texte. Il est permis de croire que sa traduction doit laisser à désirer, car, dans maintes parties du texte en prose, il lui est échappé des erreurs de traduction manifestes que nous avons notées au fur et à mesure qu'elles se présentaient à notre attention et qu'il serait fastidieux de les signaler toutes ; nous nous bornerons à n'en relever que quelques-unes, qui sont d'une évidence flagrante et qui ont trait à des passages où l'interprétation du texte ne saurait offrir rien d'ambigu.

Tome II, nuit 90°, p. 123, l. 11, on lit : « and called to mind the Day of complain (sic) », ce qui veut dire : « Et il rappela à l'esprit le jour de la plainte ». Il convient de traduire, au contraire, « et rappela à l'esprit la [sanglante] journée de Honain » (1).

Tome III, nuit 265°, p. 201, l. 11 de la nuit : « But, O Ala-al-Din, thou canst sojourn no longer in Bagdad, for kings, O my son, *may not pass from one thing to another, and when they go in quest of a man, ah ! longsome is his travail* », c'est-à-dire : « mais, ô Ala-al-Din, tu ne saurais demeurer plus longtemps dans Bagdad, car *les Rois ne peuvent point passer d'une chose à une autre et, quand*

(1) Voir *Ibn-al-Atir*, édition de Tornberg, vol. II, p. 199 ; Zotenberg, *Chronique de Tabari*, vol III, p. 142, et Caussin de Perceval, *Essai sur l'histoire des Arabes*, tome III, p. 248.

ils vont à la recherche d'un homme, ah! rude est son labeur. » Il convient de traduire, au contraire, ce passage de la manière suivante : « O Ala-al-Din, tu ne peux plus dorénavant demeurer à Bagdad, car, ô mon fils, il ne faut point avoir les Rois pour ennemis et ceux que les Rois poursuivent, ciel! quelle rude tâche pour eux d'y [échapper] ! »

Tome IV, nuit 442^e, p. 157, l. 23. « What are the ordinances of buying and selling? — The Koranic are offer and acceptance *and if the thing sold be a white slave, by whom one profiteth, all possible endeavour to convert him to al-Islam* » ; ce qui signifie : « Quelles sont les règles qui régissent les achats et les ventes? — Les conditions indispensables édictées par le Code divin (le Qoran) consistent dans l'offre et l'acceptation, et, *si la chose vendue est un esclave blanc dont on profite, il faut faire tous ses efforts pour le convertir à l'Islamisme.* » Burton n'a absolument point compris ce passage dont la traduction doit être rétablie ainsi qu'il suit : « Quelles sont les conditions indispensables, édictées par la loi divine, concernant l'achat? — Les conditions indispensables, c'est qu'il faut qu'il y ait consentement mutuel entre le vendeur et l'acheteur ; que le vendeur soit bien le propriétaire de l'objet qu'il vend, que cet objet ait pour lui quelque valeur et qu'il soit à même d'en effectuer la livraison. » Il n'est pas question ici, en effet, ni de mamelouk ni de l'Islam.

Tome IV, nuit 439^e, p. 150, l. 15 de la nuit : « The obligations are five.... the standing in prayers, etc. », ce qui signifie : « Les obligations sont au nombre de cinq, à savoir, *se tenir debout, quand on prie, etc.* » ; il faut tra-

duire : « Les obligations sont au nombre de cinq, à savoir..... *l'observance de la prière* » ; Iqâm signifiant l'action de s'acquitter de quelque chose, son observance et non point l'action de se tenir debout.

Tome IV, même nuit, page 151, l. 4. « Why dost thou stand to pray ? » c'est-à-dire, « pourquoi le tiens-tu debout pour prier ? » Il convient, au contraire, de traduire par la même raison que ci-dessus : « Avec quelles dispositions dois tu procéder à la prière ? »

Tome IV, nuit 441^e, l. 31. — « But the traditional statutes are the call to prayer, the standing posture », ce qui veut dire : « mais les conditions à remplir, basées sur les faits et gestes du Prophète, sont : l'appel à la prière, *la position debout*. » L'iqâmah que Burton traduit par la position debout dans la prière, signifie, au contraire, l'addition, après l'appel à la prière (the call to prayer), des mots : le temps de la prière est arrivé, prononcés deux fois après les mots : venez au salut, ce qui constitue l'iqâmah et non point, comme l'a pensé Burton, la posture debout.

Tome IV, nuit 516^e, p. 302, l. 11. « And now, if thou love me as I love thee, come to *at Takni* the Castle of jewels », c'est-à-dire : « Et maintenant, si tu m'aimes comme je t'aime, viens me trouver à *Takni*, le château des joyaux. » *Takni* n'est pas un nom propre; il convient de lire tokannâ, 3^e personne, fém. sing. de l'indicatif de la 2^e forme, à la voix passive, du verbe kannâ (donner à quelqu'un un surnom, un sobriquet) et, par suite, il faut traduire : « Et, maintenant, si tu m'aimes comme je t'aime, vient me trouver au manoir *qui est surnommé le Manoir de la pierre précieuse*. »

Tome V., nuit 589°, p. 74, l. 8 de la nuit, on lit : « After which he abode alone in the place *and took possession of whatsoever was therein* », ce qui signifie : « Après cela, il demeura seul en cet endroit et il prit possession de tout ce qui s'y trouvait. » Il convient, au contraire, de traduire : « Puis, il continua à demeurer tout seul dans cet endroit dont le contenu se trouvait lui être interdit » (m. à m. et lui scellé par rapport à ce qu'il contenait, c'est-à-dire dont le contenu était scellé (maktoum) à ses regards. »

Tome V, nuit 625°, p. 166, l. 4. « Whose name was Mardàs », dont le nom était Mardàs ; il convient de lire Mir-dàs, de même dans tous les autres passages où ce nom se présente.

Tome V, nuit 654°, p. 243, l. 18. « And under his rule were five hill strongholds » et sous sa domination étaient cinq forteresses situées sur les hauteurs ; je préférerais lire : « et sous sa domination étaient cinq peuplades. »

Tome V, nuit 695°, p. 330, al-Moghayrah ; il faut lire al-Moghîrah.

Tome V, nuit 704°, p. 356, l. 15. « My husband is a merchant of chattels », mon mari est un marchand de menus objets. Il convient, au contraire, de traduire : « mon mari est un marchand d'esclaves ».

Malgré ces quelques incorrections, je dois reconnaître que la traduction de Burton, pour ce qui a trait à la prose, est généralement bonne et fidèle et que sa lecture m'a permis de reclassifier quelques erreurs que j'avais laissé échapper dans celle que j'ai élaborée et que je possède en manuscrit.

En dehors des contes que Burton a traduits, d'après les éditions du texte arabe imprimées à Boulâq et à Calcutta, et, suivant quelques variantes ou addenda qu'il a puisés dans l'édition de Habicht, publiée à Breslau, ce consciencieux traducteur les a fait suivre de divers autres contes, dits supplémentaires, extraits en grande partie de cette dernière édition et qui ne figurent point dans celles de Boulâq et de Calcutta, notamment le conte si intéressant connu sous le nom d'Ala-ad-din ou la lampe merveilleuse, dont j'ai eu sous les yeux une traduction anglaise due à la plume de John Payne. Le texte arabe du conte d'Ala-ad-din a été publié, à Paris, à l'Imprimerie Nationale, en 1882, par Zotenberg et c'est sur ce texte que Burton a fait sa traduction ; d'autres contes supplémentaires ont été publiés par le même traducteur, mais, il m'a été impossible, malgré mes recherches, de m'en procurer le texte arabe.

Passons actuellement à l'examen de la traduction des *Mille et Une Nuits* la plus récente, à celle effectuée par le D^r J. C. Mardrus, publiée à Paris, en 16 volumes in-8°, d'environ 350 pages et dont le premier tome a paru en 1899 et le dernier en 1904.

Cette traduction que l'auteur présente au public comme littérale et complète du texte arabe est loin de réunir ces deux conditions ; les nuits, au contraire, sont écourtées et bien des contes figurant dans l'édition de Boulâq, texte dont il allègue s'être servi, ont été laissés par lui de côté et n'ont pas été traduits.

Au point de vue de la linguistique, cette traduction, à mon avis, n'a aucune valeur, bien que Mardrus prétende s'être attaché à traduire fidèlement le texte arabe dans

un mot à mot pur et inflexible. Je suis à me demander comment il a pu se laisser aller à en imposer au public avec une telle désinvolture et surtout aux arabisants qui sont à même de contrôler ses assertions et qui demeurent stupéfaits devant ses renversantes allégations.

La prose du texte arabe en est généralement mal traduite, dans les passages difficiles et quelquefois faciles; les vers sont incompris ou fantaisistes.

Mardrus, dans sa traduction, a encore amplifié sur les obscénités, qui se rencontrent assez souvent dans le texte arabe des *Mille et Une Nuits*. C'est ainsi que, toutes les fois que l'occasion s'en présente, il se plaît à se servir d'un mot ordurier qui ne se trouve jamais dans l'édition de Boulâq et que je n'ai relevé qu'une seule fois dans celle de Calcutta. Je ne m'explique point cet excès de zèle en semblable occurrence.

La courte préface que l'auteur a jointe à sa traduction est si alambiquée qu'elle est incompréhensible; le style en est prétentieux et bizarre et la lecture pénible; j'ai cherché à en comprendre le sens avec plusieurs de mes confrères de l'Académie du Var dont j'ai l'honneur de faire partie et, après en avoir fait un examen approfondi, nous sommes tous demeurés hésitants sur le sens qu'il convenait de lui attribuer; elle constitue, pour ainsi dire, une énigme que l'auteur aurait bien fait de commenter pour la plus grande compréhension de ses lecteurs.

Je suis à me demander comment il se fait que Hartwig Derenbourg, Membre de l'Institut, mon honoré confrère de la Société Asiatique, ait pu, dans le *Journal des Savants*, fasc. juillet 1902, p. 397, en dépit de la haute autorité qui s'attache à son nom, rendre compte de cette

traduction en termes si élogieux, au point de dire, à sa louange, qu'elle constitue « un chef-d'œuvre littéraire, une adaptation qui est aussi française qu'arabe, aussi arabe que française ». Je suis étonné au dernier des points, à moins que sa religion n'ait été surprise, que la Commission, chargée d'examiner les travaux qui doivent être insérés dans l'excellente et savante publication que je viens de citer, en ait permis, dans ses colonnes, l'impression quels que soient le mérite et la compétence du critique qui a émis, sur l'ouvrage, cette appréciation et qui s'est laissé, sans doute, entraîner à dénaturer ses propres impressions, par des considérations auxquelles il a probablement cédé pour être agréable à l'auteur, mais qu'il n'aurait certainement pas dû, en cette circonstance, faire entrer en ligne de compte. Que ne s'est-il inspiré plutôt de l'adage latin : « Amicus Plato sed magis amica veritas ? »

Je saisirai cette occasion pour exprimer — et tout juge impartial me donnera raison et, quelque infime que je sois, me soutiendra — mon profond étonnement de ce que mon éminent confrère, dans la notice qu'il a fait insérer dans le *Journal des Savants*, fascicule précité de juillet 1902, pour rendre compte de ma traduction du *Mosta-raf*, ait cru devoir accomplir cette tâche, en des termes aigres-doux auxquels je ne m'attendais guère, et avec un ironique persiflage qui m'a causé une impression d'autant plus pénible que je considère ce procédé comme peu confraternel à mon égard et comme absolument déplacé et immérité.

Il ne s'est pas aperçu que le « titre copieux et alléchant auquel il tenait à ne rien retrancher » était la traduction

littérale du texte arabe, qui constitue le titre de l'ouvrage que je traduisais et que, par suite, il ne m'était point personnel.

En second lieu, alors qu'il avance que « *ce titre copieux et alléchant devenait irrésistible par l'annonce, en tête du tome second, de nouveaux attraits qui mettront en goût les amateurs et achèveront l'œuvre de leur tentation et qu'il regrette, pour le traducteur, que cette dernière énumération ne soit pas plus longue, et que, dans ce cas, il eût peut-être renoncé à la transcrire intégralement et c'eût été grand dommage* », je dois lui faire observer que, si j'ai énuméré toutes les sociétés savantes et les gouvernements qui m'ont honoré d'une subvention, la raison en est que la Société Orientale Allemande de Leipzig, sur le désir manifesté par le D^r Prætorius, son Président, en m'accordant les quatre cents marks qu'elle m'a alloués, avait mis pour seule et unique condition que je ferais mention, en tête de mon second volume, de cette allocation, condition à laquelle j'ai souscrit et qu'il était de mon devoir de remplir.

Il coule de source qu'en faisant de cette généreuse subvention la mention imposée et acceptée, il convenait, à moins de manquer à mes sentiments de reconnaissance envers les autres donateurs, de ne point passer sous silence celles qui m'avaient été attribuées, non moins généreusement, par les autres sociétés savantes et gouvernements qui s'étaient intéressés à mon œuvre.

Que reste-t-il donc des insinuations par trop apparentes à mon égard que mon honoré et érudit confrère a insérées dans le *Journal des Savants*? Assurément, absolument rien, et ses insinuations ne sont de sa part que

paroles oiseuses et n'ayant aucun fondement : « verba et voces, prætereaque nihil. »

Et ces insinuations fussent-elles vraies, eussent-elles quelque fondement — et je viens de démontrer qu'elles ne reposent sur rien — il me serait permis d'invoquer, à l'encontre de celui qui les a émises, cette sentence, à savoir, que l'on voit souvent le fétu dans l'œil du voisin et qu'on ne prend point garde à la poutre qui se trouve dans le sien propre. Ne lit-on point, en effet, — et je suis loin de lui en faire le moindre reproche, — dans *Les Opuscules d'Un Arabisant*, 1868-1905, que vient de faire paraître, à Paris, cette année-ci, chez le libraire-éditeur Charles Carrington, mon honorable confrère Hartwig Derenbourg, à la page 311, dans une notice, où il esquisse sa biographie et énumère ses titres et qualités, ne lit-on point, dis-je, ce qui suit : « Chevalier de la Légion d'honneur... commandeur de la Couronne d'Italie, officier de l'Instruction publique, membre honoraire de l'Académie de l'Histoire de Madrid, membre honoraire de l'Institut Egyptien du Caire, membre honoraire de la Society of Biblical Archeology de Londres, membre du Conseil de la Société Asiatique, membre du Conseil de perfectionnement de la Mission scientifique française du Maroc, membre du Comité central de l'Alliance Israélite, membre du Conseil de la Société des études Juives, vice-président du Conseil d'administration de l'Ecole de travail Israélite, membre du Foreign Board of consulting editors de la Jewish Encyclopedia, un des directeurs de la *Grande Encyclopédie* dont les trente et un volumes portent ma signature. »

Et comme couronnement à ce long étalage de titres et

de qualités, il ajoute : « Je n'ai ni enfant, ni neveu. Avec moi s'éteindra la dynastie des Derenbourg orientalistes. » C'est avec raison que je pourrais dire, en me servant des paroles du poète latin : « Meta coronat opus. »

Je regrette que l'énumération ci-dessus des titres honorifiques de mon éminent confrère n'ait pas été plus longue ; je n'aurais pas renoncé à la transcrire intégralement, car c'eût été grand dommage.

Qu'il m'eût été plus doux et qu'il eût été, en même temps, plus utile et plus profitable aux arabisants, que mon érudit confrère, en rendant compte de ma traduction, eût eu le bon esprit, comme l'ont fait, d'ailleurs, en des termes qui contrastent singulièrement avec les siens, de Goeje, l'éminent professeur de langues sémitiques à l'Université de Leyde, et le non moins distingué professeur de langues sémitiques à l'Université de Tübingen, M. le Docteur C.-F. Seybold, dans les notices qu'ils ont consacrées à mon ouvrage et qu'ils ont fait paraître, le premier, dans le *Deutsche Literatur-zeitung*, du 21 février 1902, n° 8, et, le second, dans le *Literarisches Centralblatt*, du 4 novembre 1899, de me signaler les erreurs qui doivent indubitablement se rencontrer dans ma traduction du *Mostatraf*, œuvre d'une si longue haleine et quelquefois d'une interprétation si difficile ; les corrections qu'il aurait daigné me faire remarquer eussent été, je le lui assure, les bienvenues et je lui en eusse été très reconnaissant ; il est vrai que la tâche eût été pour lui plus ardue.

Néanmoins, — suum cuique jus tribuens, — il me plaît de reconnaître que les critiques qu'il m'a adressées, au sujet de l'absence de tables, qui déprécie mon ouvrage,

sont fondées et que, d'ailleurs, je m'y attendais ; dans les quelques mots de préface qui sont en tête de mon second volume, j'ai donné les raisons majeures qui militent, jusqu'à un certain point, en faveur de cette suppression, mais qui, il est vrai, ne la justifient point complètement. Je pourrais cependant alléguer que la valeur d'une traduction, si elle est fidèle, si elle est exacte, si les difficultés que présente le texte ont été surmontées, ne saurait dépendre de l'adjonction, à l'ouvrage, de tables qu'il aurait suffi d'un peu de patience pour coordonner et dont la fastidieuse besogne de l'élaboration aurait pu même être confiée à des mains étrangères.

Mais, revenons, après cette assez longue digression, au sujet qui fait l'objet de la présente notice.

En outre des traductions complètes du texte arabe des *Mille et Une Nuits* dont nous venons de parler, il existe des traductions partielles de divers contes.

L. Langlès a publié, en 1814, à Paris, à l'Imprimerie Royale, *Les Voyages de Sindbad, le Marin, et la Ruse des Femmes*. Cette traduction est correcte, mais le texte arabe diffère considérablement de celui définitivement établi par les éditions de Boulâq et de Calcutta.

Kazimirski, l'auteur de l'excellent *Dictionnaire Arabe-Français*, paru en 1860, a publié, à Paris, en 1846, la traduction, avec texte, du conte qu'il a intitulé *Enis-el-Djelis ou Histoire de la belle Persane*, enrichie de notes très savantes. Ce conte est admirablement bien traduit, vers et prose, et, si on avait eu l'heureuse chance que l'auteur eût fait une traduction complète des *Mille et Une Nuits*, il n'aurait pas été nécessaire, pour l'intelligence du texte et l'interprétation des passages difficiles,

d'en faire d'autres ; nous professons les mêmes sentiments, ainsi que nous l'avons dit précédemment, pour la bonne et consciencieuse traduction de William Lane.

Cherbonneau, professeur de langue arabe, à la chaire de Constantine, a publié, à Paris, en 1853 *l'Histoire de Chems-ed-Dine et de Nour-ed-Dine*, texte arabe et traduction juxtalinéaire. En la même année, en collaboration avec Thierry, il a fait paraître la traduction du conte de *Djouder, le Pécheur*. La première de ces traductions est fidèle et correcte, le second conte est interprété fort librement par rapport au texte.

En l'année 1869, dans le *Bulletin* de la Société Académique du Var, dont j'ai l'honneur de faire partie, ainsi que je l'ai dit ci-dessus, j'ai publié moi-même un conte extrait des *Mille et Une Nuits*, que j'ai intitulé : *Les Amours et les Aventures du jeune Ons-ol-Woudjoud* (les Délices du Monde), *et de la Fille de Vizir el-Ouard fi-l-Akmâm* (le Bouton de Rose), publié complet pour la première fois, car William Lane, qui avait traduit le même conte, dans son recueil, avait laissé de côté presque le tiers des vers qui y figurent.

J'ai corrigé depuis, dans ce conte, quelques erreurs de traduction qui avaient échappé à mon attention et qu'un examen plus attentif du texte arabe m'a permis de rectifier. A cette époque, j'annonçais, dans les quelques mots de préface dont j'ai fait précéder ce conte, que j'avais trois cents nuits environ de traduites. La traduction des *Mille et Une Nuits* que j'ai actuellement complète en manuscrit, augmentée des nuits supplémentaires, avec des notes abondantes, en majeure partie extraites de l'ouvrage de William Lane, se trouverait terminée, depuis

une vingtaine d'années, si je n'avais pas dû l'interrompre, pour me consacrer à la traduction du *Mostatraf*, que j'ai publiée en 1899-1902.

En 1876, J. Richert, Docteur en droit, diplômé de langue arabe, a fait paraître à Alger, accompagnée du texte arabe, la traduction du *Conte d'Abou-Kir et d'Abou-Sir*. Cette traduction, quoique un peu libre, est, néanmoins, généralement correcte, dans les vers et la prose.

D'autres contes extraits des *Mille et Une Nuits* ont pu être traduits par d'autres auteurs, mais je n'en ai point connaissance. D'ailleurs, toutes ces différentes traductions partielles ne constitueraient que bien peu de chose, en comparaison du texte arabe total, complet.

Pour ce qui a trait aux nuits dites supplémentaires, j'ai eu, sous les yeux, le conte d'*Ala-al-Din* ou la *Lampe Merveilleuse*, traduit en anglais par John Payne ; j'ai le souvenir que cette traduction, qui avait été effectuée sur le texte publié par Zotenberg, m'a paru assez correcte, malgré que le texte arabe publié par ce dernier fût considérablement corrompu en maints passages.

Tout dernièrement, en 1902, C.-F. Seybold, le distingué professeur de langues sémitiques, à l'Université de Tübingen, a publié, à Leipzig, texte arabe et traduction, le *Conte de Sul et de Schumul*. Ce conte, qui appartient également aux nuits supplémentaires, a été consciencieusement traduit, comme le sont, d'ailleurs, tous les ouvrages de ce genre dûs à la plume de cet éminent orientaliste à l'érudition duquel je suis heureux de rendre publiquement hommage.

Toulon, le 10 octobre 1905.

G. RAT.

Les Envoûtements d'Amour

ET

L'ART DE SE FAIRE AIMER ⁽¹⁾

Pendant la période des amours les êtres vivants se mettent tous plus ou moins en frais de coquetterie : c'est alors que les fleurs s'épanouissent dans tout leur éclat et embeument l'air de leurs suaves parfums ; c'est alors que les oiseaux et les insectes revêtent leurs plus riches parures et se transforment en petits musiciens ; c'est alors que le papillon, jusque là simple larve ou modeste chrysalide, se métamorphose et se pare des brillantes couleurs qui font le charme de nos yeux ; c'est alors enfin que divers animaux cherchent à se manifester par leurs caresses leur admiration et leur désir

Dans de nombreuses espèces chaque individu fait un choix, s'il le peut, et s'efforce de séduire l'être qu'il a choisi. Quelquefois la possession est chaudement disputée : deux coqs vivent en paix, une poule survient, il en

(1) Lorsque ce travail a été lu dans la séance publique de l'Académie du Var, quelques passages ont été abrégés ou supprimés.

résulte bataille ; le coq vainqueur se pavane et triomphe devant la poule, il s'efforce de plaire et il a bien mérité de donner son nom à la coquetterie. Chez certaines espèces, les individus qui se sont choisis ne se quittent plus ; ne donne-t-on pas en exemple aux amants la fidélité des tourterelles !

Les hommes primitifs ont présenté sans doute des mœurs analogues à celles des animaux ; toutefois dans les débuts il y avait peu de choix ; les unions ont dû se faire plutôt par le jeu du hasard que par le jeu de l'amour proprement dit. En tout cas le choix appartenait surtout à l'homme : s'il y avait rivalité, les massues et les haches de pierre réglaient le différend et le sujet convoité restait au plus fort ; le duel était déjà inventé ; de tout temps les hommes se sont égorgés pour vos beaux yeux, Mesdames. Ces luttes qui nous semblent barbares avaient une grande importance et une notable utilité ; il y avait tout intérêt à ce que les femmes les plus belles et les plus robustes appartenissent aux hommes les plus forts ; elles étaient mieux protégées et il s'opérait une sélection naturelle avantageuse pour la postérité. La lutte et la concurrence ont été plus vives dans la race humaine que chez la plupart des animaux, car, comme le dit bien Figaro, « ce qui distingue l'homme de la bête c'est qu'il boit sans avoir soif et qu'il fait l'amour en tout temps ».

Plus tard, lorsque apparut un début de civilisation, lorsque les familles se développèrent, s'unirent et formèrent des tribus, l'homme et la femme purent plus facilement faire leur choix.

Chez les peuplades où la femme est considérée comme une esclave ou même comme une bête de somme, le choix appartient à l'homme qui fait plus cas de la force physique que de l'élégance.

Dans les sociétés où la polygamie est admise, le choix reste encore à l'homme, mais chacune des femmes du harem peut user de coquetterie d'abord pour se faire choisir et ensuite pour se faire aimer du mari commun et l'emporter sur ses rivales.

Chez les peuples qui n'admettent que la monogamie officielle et chez lesquels la femme n'est plus esclave, hommes et femmes peuvent choisir le compagnon de leur vie ; dans ces conditions l'art de plaire et de se faire aimer peut largement se développer. Mais la beauté et les qualités personnelles ne sont pas seules en jeu : on fait entrer en considération la richesse, la situation, la religion et une notable quantité d'autres éléments qui viennent malheureusement entraver la sélection naturelle ; l'amour est ainsi contrarié, mais, en revanche, il prend une grande importance dans la lutte pour la vie et joue souvent le rôle de stimulant : la recherche de la richesse et des honneurs n'a souvent d'autre but que la satisfaction d'une passion amoureuse.

La femme ne s'est pas contentée d'user de coquetterie et de faire valoir ses charmes naturels, elle s'est servie de philtres secrets, elle a fait appel aux puissances occultes dont son imagination a peuplé le ciel et la terre, elle a inventé des rites magiques pour allumer et ensuite pour entretenir et raviver l'amour de celui qu'elle désire. Jeune fille, elle a fait appel aux enchantements pour se

faire aimer ; femme, elle en a usé pour entretenir l'amour qu'elle avait inspiré ; épouse trahie ou maîtresse délaissée, elle a eu recours à la Magie pour rappeler à elle l'infidèle ou pour se venger ; vieille femme, elle a mis au service des autres son expérience et sa prétendue science des charmes, car, trompeuse ou trompée, la femme ne peut se passer du mystère.

Toutes ces pratiques occultes, transmises d'abord oralement, puis inscrites en divers grimoires ont constitué une partie des traditions des sorcières ; elles ont été aussi quelquefois empruntées et exploitées par les prêtres de diverses religions. Ces cérémonies ne sont pas exclusivement réservées au sexe faible, elles ont été et sont encore pratiquées au bénéfice ou plus exactement aux dépens de jeunes naïfs, timides et superstitieux.

En Egypte, les prêtres de Memphis possédaient une lame d'airain couverte d'images lascives et prétendaient qu'il leur suffisait de l'enterrer devant le seuil de la maison habitée par une femme pour rendre celle-ci amoureuse du client au nom duquel ils pratiquaient la cérémonie. Il existait également en ce même pays un moyen curieux de raviver en sa faveur l'amour d'un amant et de s'assurer sa fidélité ; si nous en croyons Herodote, les concubines du roi Amasis, furieuses de ce que leur amant les négligeait trop pour d'autres maîtresses, lui avaient noué l'aiguillette, c'est-à-dire qu'elles avaient fait une opération magique ayant pour but de le rendre impuissant lorsqu'il était loin d'elles.

Chez les Hindous les philtres et la magie jouent un grand rôle ; nous trouvons, dans un code de l'Amour

appelé Kama-Soutra, la composition de six poudres merveilleuses, avec chacune desquelles il suffirait à un homme de frotter certaine partie de son corps pour se rendre maître de telle femme qu'il veut. Les femmes croient renforcer leurs charmes naturels en portant un chapelet de graines de jujubes et de coquillages préparé suivant les rites de l'Atharva-Veda ou enchanté par un magicien ; elles espèrent acquérir un pouvoir illimité de séduction, en employant des fards composés avec des cendres d'os de chameaux, de chouettes, de vautours et de paons. Dans l'*Anourga-Rounga* ou *Théâtre de l'Amour*, le poète Koullianmoul indique les moyens de charmer et de subjuguier les femmes et préconise des philtres, des parfums et des vers magiques pour fasciner les hommes. Dans les temples de Vishnou de nombreux fidèles sont en adoration devant Kama et Laksmi auxquels ils demandent des succès amoureux. Kama, le dieu de l'Amour, est à cheval sur un perroquet ; comme les dieux de l'Amour des artistes occidentaux il bande un arc, mais la flèche est armée d'une fleur de Lotus en guise de fer. Laksmi, la Vénus brahmaniste, épouse de Vishnou, tient également à la main une fleur de Lotus, elle a les jambes ornées de bracelets auxquels sont fixés les fragments d'une chaîne brisée, symbole de la virginité perdue. Elle préside à l'amour, à la beauté et à la fortune, aussi a-t-elle de nombreux et fervents adorateurs.

En Extrême-Orient la femme est généralement achetée par le mari. En Chine il peut même arriver que le nouveau marié voit sa femme pour la première fois le jour du mariage ; en de telles conditions les envoûtements d'amour n'ont pu se développer. Dans certains cas on

use cependant d'aphrosiaques qui se prennent sous forme de pâtes, de pilules, ou encore de poudres à priser introduites dans la narine gauche.

En Indo-Chine les femmes emploient quelquefois comme philtre une drogue de nature indéterminée, le *thuoc bo yo*, qu'elles mélangent au tabac et qui aurait la propriété de rendre l'amant ou le mari fort amoureux et très généreux et de le faire mourir rapidement. C'est là un envoûtement de haine ou d'intérêt plutôt qu'un envoûtement d'amour.

Les Annamites partagent aussi cette croyance très répandue dans le sud de la France et que nous avons retrouvée en particulier dans la Gascogne et la Provence, qu'il suffit pour s'attacher indéfiniment son mari ou son amant de lui faire absorber dans un mets quelconque trois gouttes de sang recueillies dans des conditions spéciales à certaine époque du mois.

Au Cambodge, des sorciers vendent aux jeunes gens naïfs une huile dont il leur suffirait de s'enduire les lèvres pour se faire aimer.

De plus les Extrême-Orientaux redoutent une sorte d'envoûtement d'amour de la part des fantômes des morts appelés *Ma-qui*. D'après eux, des revenants s'éprennent de jeunes filles ou de femmes ; ils en sont fort jaloux et s'opposent à leur mariage, ils leur imposent sous forme d'incubes, des pratiques indécentes en des rêves obscènes. Des succubes s'attaquent aux hommes, surtout aux maris fidèles ; les jeunes vierges frappées de mort violente feraient entendre dans leur tombe des cris plaintifs ; si un passant les entend il doit bien se

garder de répondre, sans quoi il se verrait possédé par un succube avide de caresses.

Dans la Grèce antique les charmes d'amour étaient appréciés et même redoutés : Mercure lui-même intervient pour indiquer à Ulysse la plante qui pourra le mettre à l'abri des enchantements de Circé.

Les sorcières de Thessalie étaient fort réputées pour leur habileté à pratiquer au gré de leurs clients des envoûtements d'amour ou de haine. Quelquefois, pour faire revenir leurs amoureux absents, les femmes prononçaient des incantations en tournant autour d'une roue sur laquelle elles avaient attaché un oiseau.

Des pratiques analogues se répandirent à Rome, à l'époque de la décadence, lorsque les Chaldéens et les Egyptiens y eurent imposé leurs superstitions. On faisait usage de divers philtres dans lesquels entraient du poivre, des graines d'orties, de l'hippomane et d'autres ingrédients plus dangereux ; Ovide condamne avec raison ces aphrodisiaques qu'il considère comme des poisons ; n'est-ce pas après avoir pris un philtre de ce genre que Caligula devint fou ? L'emploi de ces préparations, s'accompagnait de prières et d'invocations adressées à Eros ou plus souvent à Vénus.

Les peuples du Nord et en particulier les Teutons avaient recours à des pratiques plus poétiques et plus inoffensives ; nous trouvons, dans les Eddas, des runes ou chants auxquels on attribuait la propriété d'inspirer l'amour aux jeunes filles.

Les Hébreux et les Arabes attachaient une grande importance aux talismans sur lesquels étaient inscrits

des caractères mystérieux. De nos jours les Bedouins usent encore de « papiers à boire », c'est-à-dire d'amulettes qu'ils font tremper dans l'eau et qu'ils font absorber ensuite, dans le but d'inspirer l'amour ou de fortifier la fidélité.

Au Moyen-Age, où les superstitions prirent chez nous leur plus grand développement, la magie et la sorcellerie tinrent une large place dans les entreprises amoureuses. Les philtres, les amulettes, les cérémonies magiques se multiplièrent : divers grimoires tels que *Le Petit et le Grand Albert*, *La Poule noire*, *Les Clavicules de Salomon*, *Le Dragon rouge*, ont conservé ces pratiques qui sont encore en honneur chez les somnambules et les sorcières modernes.

Au commencement du XVII^e siècle, l'envoûtement d'amour est un des crimes qu'on reproche à nombre de ces malheureux qui furent brûlés vifs sous l'inculpation de sorcellerie. En 1611, un prêtre Louis Gauffridi, accusé d'avoir charmé plusieurs Ursulines, fut brûlé vif à Aix-en-Provence, sur la place des Prêcheurs, et ses cendres furent lancées au vent. En 1634, à Loudun, un autre prêtre, Urbain Grandier, fut condamné au bûcher sous l'inculpation d'avoir, lui aussi, charmé des Ursulines. Une centaine d'années plus tard, en 1730, se déroula à Toulon le fameux procès de La Cadière dans lequel il ne fut guère question que d'enchantements d'amour.

Les sorcières du Moyen-Age ne se sont pas contentées des rites anciens que leur avait transmis la tradition, elles ont inventé de nouvelles cérémonies, entre autres celle du *Confarreato* que nous rapporte Michelet. La

sorcière fait mettre à nu la femme qui vient demander le charme d'amour, elle la fait étendre sur le ventre, puis installe sur ses reins une planchette et un petit fourneau et là, fait cuire un gâteau à la pâte duquel elle incorpore du sang menstruel de sa cliente ; cette dernière emporte le gâteau pour en faire manger à celui dont elle veut se faire aimer.

En passant aux mains de p êtres sacrilèges, des abbés Guibourg et Mariette et de leurs précurseurs, cette cérémonie se compliqua et donna naissance aux fameuses messes noires dont le rituel fut dévoilé en 1680 dans le procès de la Voisin et dont la plus célèbre est celle que fit faire Madame de Montespan pour reconquérir l'amour du roi.

Le rituel de ces messes noires s'était développé peu à peu. Des hommes du peuple poussés à la révolte par une profonde misère, mais impuissants à secouer le joug de leurs oppresseurs, se réunirent la nuit dans des clairières ou dans des landes, ils jugèrent qu'ils ne devaient aucune reconnaissance au dieu officiel, au dieu autoritaire au nom duquel la noblesse et le clergé les asservaient ; pour affirmer leur velléité d'indépendance ils prirent plaisir à violer les règles conventionnelles qui leur étaient imposées et se livrèrent même quelquefois à d'immenses orgies dont le souvenir a été conservé par la légende du sabbat des sorciers. Ils adressèrent leurs vœux au dieu de la nature, au grand Prince de la révolte et c'est ainsi que le vieux Pan, qu'on avait cru mort à la naissance du Christ, renaquit en Satan-Lucifer. Ils bafouèrent le Dieu des nobles et des prêtres en parodiant la messe, en remplaçant l'hostie par une rondelle

de rave noire, puis en baptisant et faisant communier des crapauds. Quelques malheureux fous accompagnèrent leurs évocations de sacrifices humains. Au XV^e siècle, quand se déroula le procès du célèbre Gille de Laval, seigneur de Retz, dont la tradition a fait Barbebleue, on trouva au château de Tifauges les os de plus de 200 victimes. Près de trois cents ans plus tard, en Hongrie, la comtesse Bathory, au cours des évocations qu'elle faisait dans les souterrains de son château de Scheuta, sacrifia 600 jeunes filles dans le chimérique espoir de s'embellir et de se donner un charme irrésistible grâce à des drogues magiques préparées avec le sang des victimes.

Il y eut enfin de pauvres névrosées, de malheureuses hystériques qui eurent la prétention d'évoquer Satan comme amant et qui n'hésitèrent pas, devant les tribunaux de l'Inquisition, à relater comme réelles les scènes fantastiques dans lesquelles, au cours de leurs hallucinations, elles avaient reçu de Satan de multiples marques d'amour.

Au XVII^e siècle, le rituel des messes noires est fort compliqué : après de multiples cérémonies préparatoires qui peuvent durer quarante jours, un prêtre sacrilège revêt des habits sacerdotaux ornés d'une croix renversée et officie dans un pavillon tendu de noir ; la femme qui demande le charme s'étend complètement nue, sur un matelas recouvert d'un drap mortuaire et sert d'autel. Au moment de la consécration le prêtre place dans le calice du vin et de la poudre d'os d'enfants morts sans baptême ; d'un coup de canif il frappe à la nuque un enfant qu'on lui apporte et fait couler le sang dans le

calice ; il consacre l'hostie, la divise en plusieurs fragments qu'il jette dans le mélange épais de vin, de sang et de poudre magique. Alors il communie et fait communier l'autel vivant de cet ignoble mélange. Dans certains cas il brise et pollue l'hostie consacrée après s'en être servi pour reconstituer momentanément à la femme une sorte de virginité. Nous sommes obligé de passer sous silence les derniers détails de cette monstrueuse cérémonie, nous ne saurions transcrire ici en entier la description que nous avons faite dans notre étude *La Sorcellerie*. Disons seulement que le magicien ajoute à ce qui reste dans le calice divers ingrédients et pétrit une pâte conjuratoire qui sert de philtre.

Au XVIII^e siècle, au temps de Mesmer et de Cagliostro, les théories du magnétisme animal provoquèrent l'apparition de nouveaux enchantements d'amour, dans lesquels on employa quelques cheveux ou diverses parcelles des vêtements d'une personne, avec l'espoir d'agir sur elle à distance et de s'en faire aimer.

De nos jours nous pourrions retrouver la plupart des anciens rites de la Magie dans les pratiques des somnambules et des cartomanciennes.

Quelques personnes s'adressent volontiers, surtout en Provence, à Saint-Antoine de Padoue pour obtenir le succès amoureux recherché ; elles lui transmettent un ordre plutôt qu'une prière et si leurs désirs ne se réalisent pas, elles se vengent quelquefois sur sa statue : n'a-t on pas vu, à Toulon, une jeune femme jeter dans le bassin d'une fontaine de la placé Puget, la statue du saint qui ne l'avait pas exaucée ?

Plus nombreuses sont les femmes qui, pour savoir si

leur amour sera partagé, s'adressent aux somnambules ou aux cartomanciennes. Ces sorcières modernes pullulent, elles encomrent de leurs réclames la dernière page des journaux, elles font glisser leurs prospectus dans les boîtes aux lettres et les font quelquefois même intercaler dans les programmes des théâtres. Tout en pratiquant la chiromancie, la cartomancie, l'interprétation des songes, tout en simulant le sommeil extralucide, elles observent et interrogent habilement leurs clients, elles percent leurs secrets ; si elles devinent un amour naissant ou un amour contrarié, elles s'empresent d'exploiter la passion découverte. Elles ont de multiples recettes qui s'appliquent à tous les cas.

Aux émules de Don Juan, à ceux qui rêvent de nombreuses conquêtes, elles conseillent de porter comme amulette sur la poitrine une tête de Milan, une médaille de cuivre chargée de caractères mystérieux, un talisman préparé dans certaines conditions astrologiques ou un sachet contenant de la Jusquiame cueillie le 15 août. Quelquefois elles leur vendent un parchemin couvert de signes magiques, plié en forme de cœur, contenant de la poudre d'aimant, de la Verveine et une fleur cueillie sur le tombeau d'une vierge.

Si un jeune homme est très exigeant, s'il veut que telle femme vienne d'elle-même le trouver, les sorcières lui enseignent la façon de préparer une médaille magique de cuivre rouge qu'il suspendra à son cou au moyen d'un cordon fait en partie avec de la laine des bas de la personne qu'il aime ; elles lui disent, en même temps, à quel moment et comment il devra user du mot magique
AMAPOYLFAC.

Aux amoureux timides elles indiquent les phrases cabalistiques qu'ils doivent prononcer ou qu'ils doivent inscrire sur un parchemin vierge pour voir leurs vœux exaucés ; elles enseignent le rituel suivant lequel il faut préparer une bague en or garnie d'un petit diamant, la porter sur soi avec des cheveux de la personne aimée, puis la faire accepter à cette personne pour voir son amour partagé.

Au jeune homme ou à la jeune fille elles affirment que pour inspirer l'amour il suffit de prendre des cheveux de la personne aimée, puis d'aller dans une église avec un cierge à la main et de les offrir trois fois à l'autel, ou, plus simplement, de prendre trois cheveux de cette personne, de les joindre à cinq des siens et de les jeter dans le feu en disant : « URE, SANCTE SPÍRITUS, RENES NOSTROS ET COR NOSTRUM, DOMINE, AMEN. »

Aux clients qui désirent un prochain mariage elles rappellent une pratique superstitieuse empruntée sans doute à l'ancien culte des Druides et encore répandue dans le Midi : « Pendant la nuit de Noël placez une branche de gui au dessus d'une porte, passez par cette porte à minuit et vous vous marierez certainement dans l'année qui suivra. »

Si la scène se passe en Normandie ou en Bretagne elles conseillent au jeune homme d'entrer dans son verger un vendredi (jour consacré à Vénus), d'y cueillir la plus belle rainette, de la couper en quatre, d'en ôter le cœur et de mettre à la place un billet portant des noms divins qu'elles lui indiquent. Elles lui disent quelles paroles mystiques il devra incruster dans le fruit sous la pelure légèrement soulevée. Il devra traverser le

fruit avec deux aiguilles en croix, en disant : « Ce n'est pas toi que je traverse, mais qu'Asmodée traverse le cœur de celle que j'aime » ; puis il jettera le tout au feu, en ajoutant : « Cè n'est pas toi que je brûle, mais qu'Asmodée allume mon amour en cette femme comme brûle cette pomme ». Les cendres de cette pomme constitueraient un philtre des plus puissants.

Si elles se piquent de connaissances cabalistiques, elles disent au jeune homme : « Conversez avec la jeune fille, feignez de vouloir faire son horoscope, afin de savoir si elle sera bientôt mariée; quand vos regards seront unis, dites résolument : ΚΑΡΗΕ ΚΑΣΙΤΑ, ΝΟΝ ΚΑΡΗΚΤΑ ΕΤ ΠΥΒΛΙΚΑ ΦΙΛΗ ΟΜΝΙΒΟΥΣΙΣ ». Elles auront soin d'ajouter : « Ne vous inquiétez pas de ce langage énigmatique dont vous ignorez le sens occulte, et si vous l'avez prononcé avec foi vous serez prochainement aimé ».

Elles enseignent aussi le rituel des cérémonies grâce auxquelles un morceau de cyprès et de l'huile de lis blanc (?) doivent être consacrés pour devenir des philtres puissants : « Vous garderez, ajoutent-elles, l'huile pour oindre vos sourcils et vous attacherez le morceau de cyprès à votre bras droit. La personne que vous desirez vous aimera dès que vous l'aurez touchée de votre main droite ». Dans ce charme l'amoureux peut trouver l'occasion d'attirer sur lui l'attention; il en est de même de diverses pratiques au cours desquelles l'amoureux doit se rendre pendant plusieurs jours à heure fixe devant la maison de la personne aimée; il en est aussi de même du charme suivant : « Le premier vendredi de la lune, achetez sans marchander un ruban rouge de une demi-aune, au nom de la personne aimée. Faites un nœud en

lacs d'amour et ne le serrez pas, mais dites le *Pater* jusqu'à *in tentationem*; remplacez : *sed libera nos a malo* par *ludea, ludei, ludeo* et serrez en même temps le nœud. Augmentez d'un *Pater* chaque jour jusqu'à *neuf*, faisant chaque fois un nœud. Mettez le ruban au bras gauche contre la chair et *touchez la personne* ».

Les somnambules conseillent parfois des procédés moins inoffensifs : « Vivez chastement pendant sept jours puis, le temps de dire un *Ave Maria*, regardez bien en face la jeune fille que vous désirez. Pour qu'elle soutienne votre regard aussi longtemps, dites lui que vous connaissez le moyen de deviner, d'après la couleur des yeux, si une personne doit bientôt se marier, etc. Si vous réussissez à la regarder ainsi en face, vous pourrez la posséder ».

Cette pratique relève de l'hypnotisme et peut être efficace; nous avons constaté plusieurs fois qu'on pouvait fasciner ou hypnotiser un sujet par le regard en beaucoup moins de temps que ne demande la récitation d'un *Ave Maria*.

Les somnambules conseillent aussi des « poudres d'amour » qu'il suffirait de répandre sur des aliments ou même sur un bouquet de fleurs pour obtenir un entier succès. Ces poudres sont préparées avec un cœur de colombe et divers autres organes de lièvre ou de moineau, elles renferment aussi des aphrodisiaques et sont souvent toxiques.

Certains occultistes et spirites, qui veulent agir pour leur propre compte, emploient des procédés plus savants, grâce auxquels ils ont la prétention d'agir à distance par une sorte de télépathie, ou de se dédoubler et d'envoyer

leur corps astral, surtout pendant la nuit, près de la personne aimée, pour lui donner des marques d'amour, comme l'a supposé Péladan dans *La victoire du Mari*.

Afin de lutter contre un rival, jusque là plus heureux, les sorcières et les magiciens ont recours à des cérémonies dans lesquelles ils cousent les yeux d'un crapaud ou sacrifient un lézard vert; quelquefois aussi ils se servent de figurines. Pour pratiquer l'envoûtement d'amour par ce dernier procédé l'opérateur demande des parcelles de cheveux ou d'ongles de la personne aimée afin de les inclure dans deux figurines qui sont censées représenter cette personne; l'une de ces figurines est d'argile, l'autre de cire. Après avoir brûlé de la verveine et fait une évocation à *Vénus Amor Astaroth*, on approche les deux statuettes du feu; la statuette de terre durcit, la femme jalouse doit dire : « Que le cœur de mon bien-aimé soit dur et insensible aux attraits des autres femmes »; et lorsque la statuette de cire commence à fondre, elle ajoute : « Qu'il soit ruisselant, qu'il soit tout faible dans mes bras ».

Lorsque l'amoureux ne peut triompher du rival il consent parfois à user d'envoûtements à double tranchant ayant pour but de reconquérir l'infidèle ou de le faire mourir en cas de résistance.

Les émules de Madame de Montespan remplacent les messes noires soit par de simples neuvaines, soit par des cérémonies magiques dans lesquelles on utilise tantôt un cierge béni, tantôt un cœur de veau ou d'agneau, tantôt des figurines de cire, tantôt enfin de simples portraits photographiques.

Les cérémonies qui paraissent les plus ridicules ne sont pas toujours aussi inefficaces que nous pourrions le croire : elles donnent de l'assurance à l'amoureux qui y a recours avec foi, elles permettent souvent aux personnes timides de manifester indirectement leur amour et de le faire ainsi partager ; elles ont une action suggestive sur l'être aimé, s'il est superstitieux et crédule ou simplement curieux du mystère ; leur action s'explique donc par l'auto-suggestion et par la suggestion simple. De plus, dans certains cas, il se produit peut-être une de ces suggestions mentales ou de ces suggestions à distance dont la possibilité n'est plus douteuse.

Ces pratiques ne sont pas sans inconvénient, surtout lorsqu'elles ne sont pas suivies du résultat attendu ; plus les cérémonies sont longues et compliquées plus l'amoureux exalte sa passion ; en présence de l'insuccès le désespoir apparaît et peut s'accompagner de troubles mentaux ; c'est là un phénomène que les occultistes désignent sous le nom de « choc en retour de l'envoûtement ».

Le danger et la fréquente inutilité des enchantements d'amour sont connus depuis longtemps, il y a deux mille ans Ovide rejetait l'emploi de ces pratiques et dans le remarquable poème qu'il a consacré à l'art de se faire aimer, il se contente de donner des conseils inspirés par une profonde connaissance de la psychologie humaine.

Il faut d'abord regarder autour de soi, voir et se faire voir, rechercher « l'âme sœur » ; on peut mettre en œuvre l'art de charmer lorsqu'on a rencontré la personne à laquelle on peut dire : « A toi seule je consacrerai mon amour. ».

L'homme doit être d'une correction parfaite, sans

paraître effeminé et sans faire preuve d'une trop grande coquetterie qui ne lui conviendrait pas; il doit se montrer prévenant et savoir flatter. Il peut, dans certains cas, s'efforcer de produire chez celle qu'il courtise une légère griserie non seulement par ses paroles, mais encore par l'emploi d'excitants divers et, en particulier, de vin à dose modérée. Il doit avoir de l'assurance, sans forfanterie, et de la persévérance. La beauté et l'éloquence ne suffisent pas pour séduire; la politesse raffinée, la douceur et les belles manières ont une aussi grande importance. L'amoureux doit savoir intéresser celle qu'il aime sans chercher à l'étourdir par un vain babillage; il doit surtout s'efforcer de lui permettre de briller, en amenant la conversation sur les sujets qu'elle préfère. Quoi qu'il entreprenne, il doit le faire avec art et surtout éviter de paraître maladroit. Il doit faire preuve de discrétion et, s'il a un rival, ne pas montrer trop de méfiance. S'il en a l'occasion, il lui faut s'exposer au péril pour sa bien-aimée ou, tout au moins, laisser croire qu'il s'y expose, car le péril est un excellent stimulant de l'amour. Il peut user de la fuite et interrompre ses assiduités pendant quelque temps pour en faire mieux apprécier la valeur, mais il ne doit pas s'absenter trop longtemps pour ne pas s'exposer à trouver, lors de son retour, la place occupée par un heureux rival.

La plupart de ces conseils s'appliquent également aux jeunes filles ou aux femmes; de plus celles-ci doivent éviter de se laisser tromper par de fallacieuses promesses: il ne faut cependant pas qu'elles se laissent arrêter longtemps par une défiance injustifiée, car elles doivent profiter de leur jeunesse pour se faire aimer, sans quoi

elles se prépareraient d'amers regrets pour leurs vieux jours (1). Elles useront d'une discrète coquetterie, prendront un soin spécial de leurs cheveux, de leur bouche, de leurs yeux, de leurs toilettes, surveilleront leurs rires et sauront chanter; elles auront présent à l'esprit l'exemple des Sirènes qui, par leurs chants mélodieux, charmaient les navigateurs au point de leur faire perdre toute crainte des écueils et de leur faire oublier l'art de bien gouverner leur barque.

Il leur faut danser, cultiver les beaux-arts et en particulier la musique, enfin connaître nombre de petits jeux qui peuvent fournir l'occasion de faire naître ou d'enchaîner l'amour.

Le pêcheur tend ses filets dans les parages où il sait trouver des poissons; le chasseur installe ses pièges dans les bois fréquentés par le gibier; de même les femmes pour obtenir des succès et pour pouvoir faire un choix parmi de nombreux adorateurs doivent faire valoir leurs charmes dans les endroits fréquentés par les hommes.

Elles doivent se faire voir et admirer, avoir des relations mondaines, se montrer en visite, paraître au théâtre, au bal, dans les fêtes; il leur faut éviter partout le double écueil d'être trop hautaines ou de se lier trop facilement.

(1) NOSTRA SINE AUXILIO FUGIUNT BONA ; CARPITE FLOREM,
QUI, NISI CARPTUS ERIT, TURPITER IPSE CADET.

.....
DUM LICET, ET VEROS ETIAM NUNC EDITIS ANNOS,
LUDITE: EUNT ANNI MORE FLUENTIS AQUÆ
NEC, QUÆ PRÆTERIIT, RURSUS REVOCABITUR UNDA,
NEC QUÆ PRÆTERIT, HORA REDIRE POTEST.
TEMPUS ERIT, QUO TU, QUÆ NUNC EXCLUDIS AMANTEM,
FRIGIDA DESERTA NOCTE JACEBIS ANUS.

OVIDE, *De arte amandi*.

La plupart de ces règles furent aussi adoptées au XII^e et au XIV^e siècles par les Cours d'Amour; ces cours constituées par de grandes dames, étendaient leur juridiction sur les questions de la galanterie et rendaient leurs arrêts d'après les principes du livre *De arte amatoria et de reprobatione amoris*, espèce de code écrit par André, chapelain de la Cour de France.

En ce temps là les prêtres codifiaient la galanterie et les nobles dames savaient le latin; il n'en est plus ainsi; de nos jours il n'y a pas de code de l'amour, mais nous n'avons peut-être pas à nous en plaindre; les femmes, s'inspirant de leur coquetterie naturelle, multiplient les artifices pour plaire; pouvant donner cours à leur bon plaisir sans être entravées par des règles sévères, elles font preuve d'ingéniosité, de bon goût et d'originalité, quand elles ne sont pas les esclaves et les victimes résignées de la mode.

Les règles générales de l'art de se faire aimer, que nous a léguées le poète latin, sont toujours bonnes, mais doivent être complétées: il y a lieu en effet, pour savoir se faire aimer de telle ou telle personne, de rechercher à quelle catégorie d'amoureux elle appartient et de tenir compte ensuite des lois naturelles de l'amour.

Toutes les sensations, tous les sentiments et, par suite, toutes les idées dérivent des données des sens et, en particulier dans le cas qui nous intéresse ici, des éléments fournis par la vue, l'ouïe, l'odorat et le toucher; mais chacun de nous n'attache pas une égale importance à ces données: les hommes peuvent se cataloguer en visuels, auditifs, olfactifs et tactiles suivant le sens qui prédomine chez eux.

Les visuels attachent la plus grande importance à ce qu'ils voient, à la pureté des lignes à la beauté du visage, à l'expression de la physionomie. La plupart de ces éléments sont innés, mais, s'ils ne sont pas susceptibles de s'acquérir, ils peuvent être mis en valeur grâce aux ornements et à l'élégance des habits : tel homme obtient souvent sous un uniforme brillant des succès qu'il eût ignorés sous l'habit noir; une toilette élégante décuple les admirateurs d'une jolie femme; mais pour être habillée avec élégance et goût une femme ne doit pas se contenter de suivre aveuglément la mode, elle doit adopter la forme qui met le mieux en relief ses perfections naturelles, elle doit surtout savoir harmoniser avec son teint la couleur des étoffes et des ornements.

A la brune conviennent le grenat, le rose ou le jaune; à la blonde conviennent surtout le bleu, le rose pâle ou le noir; à la rousse s'adapte bien le vert; les femmes châtain sont les mieux avantagées, elles peuvent choisir toute une gamme de couleurs en rapport avec leur teint.

Les yeux n'ont pas qu'un rôle passif, ils ne font pas que recevoir des sensations, ils peuvent aussi exprimer des sentiments; dans le regard se manifestent toutes les nuances de l'amour, depuis la simple admiration et la tendre affection jusqu'à la plus folle passion, et l'on peut répéter, après Angellier, que « les caresses des yeux sont les plus adorables » Ce poète moderne a développé son idée sous une autre forme, dans quelques vers
A l'amie perdue :

Quand nous nous rencontrons au milieu de la foule
Nos regards se croisant échangeant des aveux,
Comm., à travers l'espace et par dessus la houle,
Des phares éloignés se parlent par leurs feux.

Aussi la coquetterie emploie-t-elle divers procédés pour augmenter l'expression du regard ; elle fait appel au khôl pour allonger les sourcils et donner aux yeux plus d'éclat et plus de langueur : elle fait appel à l'atropine pour dilater la pupille et donner au regard plus de profondeur.

Certains yeux, ceux des myopes surtout, sont inexpressifs, ce sont des gouffres dans lesquels sombre souvent l'amour des visuels.

C'est surtout pour les visuels que les coquettes se mettent avantagement en frais, c'est pour eux qu'elles doivent veiller à l'élégance de leurs toilettes, c'est avec l'espoir de pouvoir les charmer qu'elles emploient les poudres, les pilules, les pommades que mille et un charlatans préconisent, dans les journaux de mode, pour effacer les rides, pour faire disparaître le léger duvet dont s'estompent les lèvres, pour donner à la peau plus de finesse et de velouté, ou enfin pour augmenter le volume et la fermeté des seins.

Les auditifs attachent une importance primordiale aux sons : ils se laissent captiver par le charme d'une voix mélodieuse, par le chant et par la musique ; la plupart d'entre eux voient une personne sans lui prêter aucune attention et s'en éprennent ensuite subitement dès qu'il l'entendent parler, chanter ou faire de la musique.

Pour les olfactifs les odeurs priment les données de tous les autres sens ; d'ailleurs l'odorat a une grande importance en amour ; un ancien auteur hindou, Vatsyayana, classait les femmes en quatre catégories, en se

basant en grande partie sur leur odeur naturelle; en Chine et au Tonkin c'est une manifestation d'amour de montrer à une personne que son odeur est agréable, le baiser se donne sans contact des lèvres et consiste à flairer doucement la joue de celui ou de celle qu'on embrasse. L'odeur naturelle de la femme varie avec chaque personne et peut avoir une singulière action dans la genèse de l'amour; l'histoire des rois de France nous présente deux cas curieux à ce point de vue : chacun sait comment Henri III conçut subitement une violente passion pour Marie de Clèves après s'être essuyé par mégarde la figure avec un linge imbibé de la sueur de cette princesse; l'on sait également que l'amour du roi vert-galant Henri IV pour Gabrielle d'Estrée aurait eu une origine analogue.

Chez tous les peuples les femmes usent de parfums dans un but de coquetterie, et cela depuis la plus haute antiquité; dans la Bible nous voyons Ruth se parfumer pour captiver Booz. Il en est des parfums comme de la couleur des vêtements, ils doivent être en harmonie avec le teint et par suite avec l'odeur naturelle de la femme : aux brunes ayant les cheveux noirs conviennent les parfums violents tels que la Peau d'Espagne, le Royal Houbigan; aux femmes chatain, des odeur plus douces, l'Héliotrope blanc ou le Lilas; aux blondes, des parfums plus discrets, la Violette par exemple; aux rousses, des parfums relevés tels que la Verveine. Dans certains cas il y a lieu de tenir compte avant tout des préférences de la personne dont on recherche l'amour : telle ou telle malheureuse délaissée a pu ramener à elle l'amant infidèle en empruntant le parfum habituel de sa rivale. Mais

en dehors d'une nécessité de ce genre la femme ne doit pas changer de parfum.

Les olfactifs se laissent séduire dans toutes les circonstances qui leur permettent d'exercer leur odorat et en particulier au théâtre, dans les salons au cours des petits jeux de société, et dans la danse.

Les tactiles attachent la plus grande importance aux sensations du toucher; ils se laissent séduire par la finesse de la peau, par la fermeté des chairs, par la légèreté et la souplesse des mouvements; ils délaissent les brunes et reportent toutes leurs préférences sur les blondes et les rousses à l'épiderme délicat; c'est surtout dans la danse, qui favorise les contacts multiples, qu'ils se laissent séduire.

A côté des catégories que nous avons examinées il faut réserver une place pour les anormaux qui attachent de l'importance uniquement à tel ou tel petit détail: celui-ci ne tient compte que de la beauté et de la longueur des cheveux; celui-là, que de la finesse des attaches, d'une petite main ou d'un pied mignon; cet autre, que de l'éclat des yeux; ce dernier enfin, que de la forme de bouche.

Les amoureux purement visuels, auditifs, olfactifs ou tactiles sont relativement rares; presque toujours les données des divers sens entrent en jeu, se combinent, se renforcent ou se neutralisent, mais il y a, le plus souvent, prédominance suffisante d'un des sens pour faire rentrer tout sujet dans une des précédentes catégories.

Chacun se crée un idéal de beauté ou d'amour et peut se trouver subitement et violemment épris en présence

d'une personne qui réalise cet idéal d'une façon plus ou moins parfaite : c'est « le coup de foudre » auquel sont plus spécialement exposés les amoureux visuels.

Sur l'amour sensuel, et quelquefois à côté, peut se greffer une autre espèce d'affection, l'amour psychique, qui repose non plus sur les premières données des sens, mais sur des raisons ou des sentiments : les amoureux se trouvent des tendances communes ou quelquefois même des tendances opposées dans les goûts et le caractère ; en général les intellectuels et les actifs admirent surtout l'intelligence et l'activité ; les sentimentaux, la poésie, le dévouement, l'abnégation ; par contre les autoritaires marquent leur préférence pour les caractères dociles.

Quelquefois l'amour repose sur des sentiments moins nobles : on s'attache à une personne, on s'efforce d'en faire la conquête par orgueil ou vanité, parce qu'elle est généralement admirée et recherchée ; c'est une des causes du succès des Don-Juan, des auteurs célèbres, des acteurs et des actrices.

Certaines personnes n'aiment que sous l'influence de la crainte, elles ne s'attachent qu'à celui ou à celle qui leur en impose. Il est enfin des cas plus curieux : quelquefois l'amour se développe sous l'influence de la pitié, surtout chez la femme.

L'idéal serait de voir l'amour sensuel et l'amour psychique aller de pair et se compléter, mais il n'en est pas toujours ainsi ; ces deux amours peuvent être indépendants l'un de l'autre, ils peuvent même se manifester pour deux personnes différentes chez un même individu, qui nourrira un amour élevé et noble pour une personne

et qui se laissera cependant entraîner par l'amour sensuel vers une autre personne qu'il méprisera peut-être.

Il y a différentes manières d'aimer et de manifester son amour, qui proviennent de l'hérédité, de l'éducation, du milieu et de la suggestion; mais, quelle que soit cette manière, pour inspirer plus facilement l'amour à une personne il faut s'efforcer de distinguer si elle est visuelle, auditive, olfactive ou tactile et rechercher ses goûts afin de pouvoir s'y conformer pour attirer sur soi l'attention et inspirer un premier amour sensuel; il y a lieu, ensuite, d'étudier sa psychologie pour se rapprocher de son idéal et surtout pour éviter de s'en éloigner.

On peut étudier la personne dont on veut faire la conquête tout en s'efforçant de lui permettre de briller, conformément aux bons préceptes d'Ovide. Vous devez amener la conversation et la maintenir sur un de ses sujets favoris; en l'écoutant vous apprenez à connaître ses goûts auxquels vous vous efforcez ensuite de vous conformer et, de plus, vous commencez à acquérir sa sympathie; elle vous saura souvent beaucoup plus de gré de lui avoir permis de briller que d'avoir fait des frais d'éloquence pour la charmer; si peu intéressante que soit sa conversation, elle la trouvera presque toujours bien préférable à la vôtre; sachez seulement lui donner la répartie pour lui montrer qu'elle vous intéresse. Après un entretien dont vous lui aurez fait faire tous les frais, elle dira presque toujours: « Quelle charmante femme! Quelle délicieuse jeune fille! Quel aimable jeune homme!» suivant les cas et elle ajoutera: « Quelle agréable conversation nous avons eue!».

Quand le succès a été obtenu, quand l'amour a été partagé ou satisfait, il ne faut pas s'endormir sur ses lauriers ; il s'agit de fixer cet amour, de le rendre durable. L'amoureux doit se mettre en harmonie avec la personne aimée, c'est-à-dire qu'il doit s'efforcer de partager les goûts de cette personne ou, mieux, arriver à lui faire partager les siens. Cette dernière solution est la meilleure, mais la plus difficile à obtenir ; elle n'est possible que par la prédominance d'une volonté forte sur un esprit faible, elle ne s'obtient le plus souvent qu'à force de douceur et de tenacité.

Tout en s'efforçant de deviner les goûts de l'être aimé, il faut garder soi-même une juste réserve et éviter de se livrer à l'adversaire en laissant voir ses points faibles ; d'ailleurs en amour il est bon de garder une certaine discrétion ; à vouloir lever tout voile de mystère on s'expose à de vifs regrets, ainsi que nous l'apprend le mythe *L'Amour et Psyché* ; il faut éviter le relâchement dans la tenue, même dans l'intimité ; il faut être prévenant, mais pas à l'excès ; des faveurs accordées trop facilement perdent une partie de leur valeur et sont peu propres à entretenir longtemps l'amour, ne prodiguez pas d'une façon intempestive vos marques d'attachement, vous ne réussiriez qu'à détacher de vous la personne aimée ; Beaumarchais nous montre avec raison le comte Almaviva s'éloignant de plus en plus de Rosine, quand celle-ci lui prodigue à satiété des marques d'amour.

De plus il faut éviter la monotonie, se rappeler qu'avec la possession interviennent les données d'un nouveau sens, et au besoin ne pas hésiter à pimenter l'amour de

quelques raffinements, car il n'est si bon mets qui ne fatigue, s'il est toujours assaisonné de la même façon.

Et si, malgré toutes ces précautions, il y a lieu de redouter des infidélités, il faut bien se garder de manifester une jalousie exagérée, combien de pauvres jaloux ont, en effet, provoqué par leurs reproches injustifiés le malheur qu'ils redoutaient.

Mais si on ne doit pas manifester à l'excès sa propre jalousie, on peut exploiter celle de la personne aimée dans le but d'accentuer un amour naissant, ou de raviver un amour qui s'éteint. Pour ramener à soi un infidèle il peut être utile et même quelquefois nécessaire d'étudier sa rivale, de rechercher quels sont les moyens de séduction qu'elle emploie et, au besoin, de les lui emprunter, si possible, pour lutter à armes égales et vaincre plus facilement.

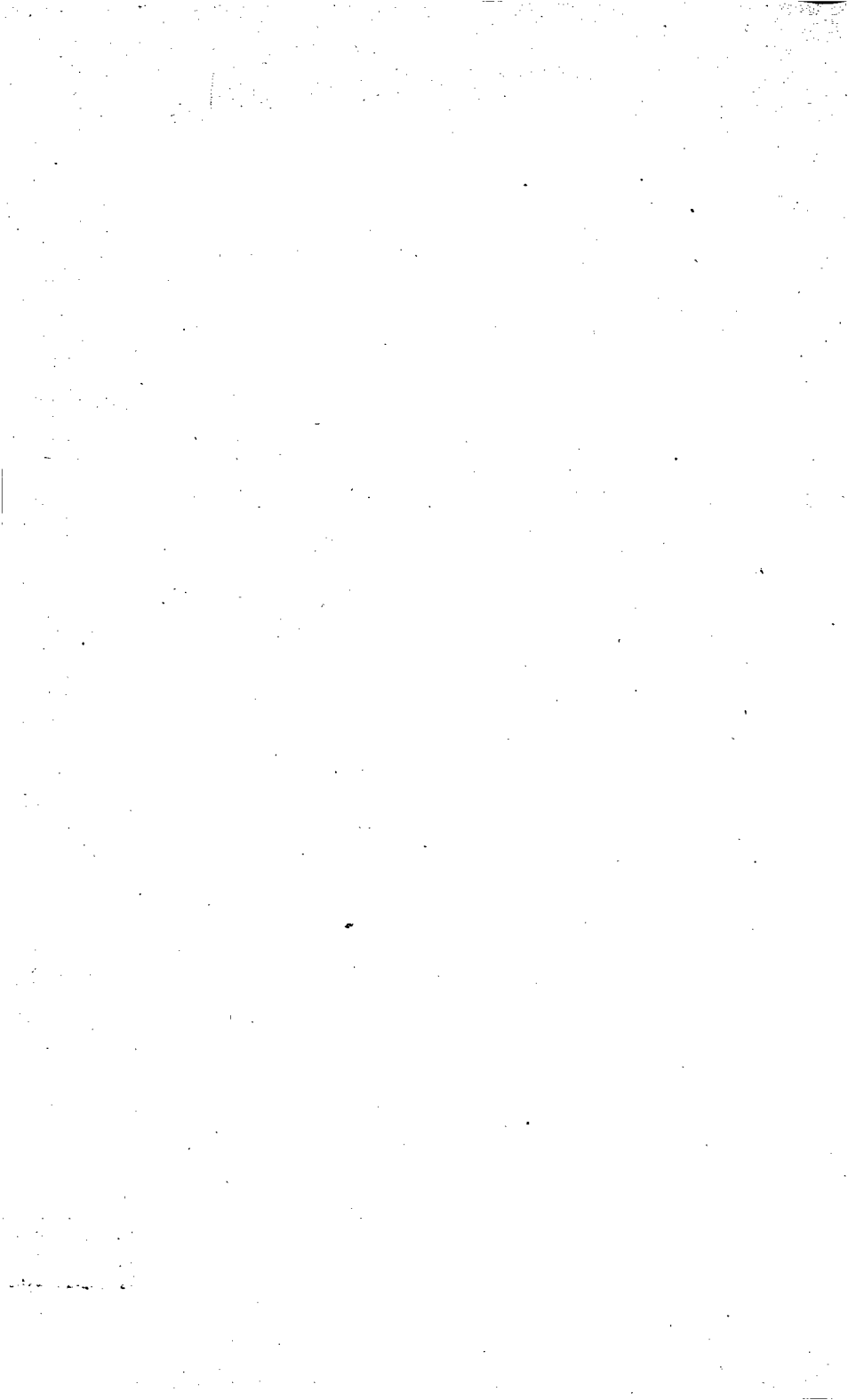
Une étude de psychologie vaut mieux que toutes les pratiques de magie pour provoquer, conserver ou ranimer l'amour de la personne aimée. Toutefois l'art de se faire aimer n'est pas aussi facile à mettre en pratique qu'on pourrait croire; la plupart des amoureux fortement épris ne peuvent dominer leur émotion en présence de l'objet de leur amour, ils perdent ainsi une grande partie de leurs moyens. Mais ils doivent savoir que le succès ne peut être obtenu le plus souvent qu'à force de volonté et de persévérance et qu'ils pourront trouver dans leur propre passion l'énergie suffisante pour utiliser ces qualités. Il ne faut pas oublier, en effet, que l'Amour est une grande force: il inspire et dirige presque toutes les actions et ce n'est pas sans raison que le statuaire Rude a représenté l'Amour dominateur.

La jeunesse, la beauté, la grâce et la santé sont les véritables philtres, mais, pour en tirer parti, il faut savoir en user, il faut faire preuve d'une coquetterie discrète et raisonnée et connaître l'art de se faire aimer, qui n'est, comme nous venons de le voir, que l'art de se faire désirer. (1)

Docteur RÉGNAULT.



(1), *Bibliographie* : L'auteur a résumé ici, à propos des envoutements d'amour, un chapitre de son livre *La Sorcellerie* (ALCAN Paris 1897); il a repris aussi quelques documents dans son travail *Médecine et pharmacie chez les Chinois et les Annamites* (CHALLAMEL, Paris 1902). Il a enfin adopté la classification des amoureux donnée dans une étude de *La Revue* (30 avril 1905) : D' F. RÉGNAULT, *Comment on aime : les lois naturelles de l'amour*.



IMPÉRATRICES CHINOISES

« Vous n'êtes pas sans savoir, Majesté, que les femmes ont été, de tous temps, la source empoisonnée d'où sont découlés les plus terribles maux qui ont désolé l'Empire. C'est par les femmes qu'ont péri les plus célèbres de nos dynasties.

Sans la perfide Taki, les Chang auraient donné plus longtemps des lois au Monde ; sans l'infâme Pau-See, l'illustre dynastie des Tcheou subsisterait peut-être encore.

Nous sommes menacés de voir renouveler de nos jours ces temps affreux dont le seul souvenir suffit pour faire venir des larmes à quiconque s'intéresse à la gloire de l'Empire et au bien de l'humanité. Craignez, Majesté, d'exposer, malgré nos prières, votre famille à subir le triste sort des Chang et des Tcheou. » (1)

C'était vers la deuxième moitié du VII^e siècle de l'ère chrétienne que le mandarin lettré Han-Yuen, dans une requête suppliante, adressait à l'Empereur Kao-Tsong ces paroles courageuses qui faillirent lui coûter la vie.

(1). Livres consultés: *Histoire générale de la Chine* par le père de Mailla «1777» -- *Mémoires sur les Chinois* par les Missionnaires de Pékin «1778» -- *Les Chinois* par H. de Chavannes «1862» -- *Etude sur la Chine* par l'abbé Gaimet «1881» -- *Les Chinois chez eux* par Bard «1899» -- *A short story of China* par Charles Boulger «1893»

Paroles presque prophétiques pour l'avenir de la dynastie des Thang à laquelle appartenait Kao-Tsoug, elles auraient pu s'appliquer à la dynastie mandchoue des Tai-Thing en 1850, le jour où l'Empereur Hien-Foung fit venir d'une sous-préfecture éloignée la fille d'un obscur mandarin, celle qui devait régner près de lui et devenir plus tard l'Impératrice douairière actuelle Tsé-hsi-tuan-you.

Il semble que, par une clairvoyance lointaine, par un don de prescience vraiment merveilleux, Han-Yuen ait deviné que le sort de toute famille impériale chinoise dépendait, à une heure donnée, d'une personnalité féminine, née sur les marches du trône où s'y étant hissée à force d'énergie et de crimes ; le passé lui avait appris que le glas funèbre des différentes dynasties avait presque toujours été sonné par une impératrice sans scrupules ; si Han-Yuen revenait sur cette terre, il verrait que ses craintes étaient légitimes et qu'aujourd'hui encore « la gloire de l'Empire, le bien de l'humanité » sont menacés par l'ambition et la soif de pouvoir d'une princesse de rang auguste.

Contrairement à ce qu'enseignait Héraclite d'Ephèse, tout ne se transforme pas éternellement ; les sciences historiques ne subissent pas les effets du flux et du reflux des choses et la vérité d'hier peut encore être la vérité de demain.

Cette doctrine trouve sa pleine confirmation dans l'histoire de Chine ; or j'estime que chacun doit s'incliner devant cette preuve séculaire quand on se rappelle l'âge des annales chinoises qui remonteraient à plus de 4000 ans.

L'étude des manuscrits et des traductions, qui forment ces annales, nous apprend aussi qu'à différentes époques des impératrices dirigèrent en toute souveraineté la politique de l'Empire du Milieu en s'emparant de l'autorité gouvernementale, soit au nom d'un fils incapable ou craintif comme Wou-Héou, soit au nom d'un enfant débile et habitué à l'obéissance comme Tsé-Hsi.

Il y eut même une époque, qu'on peut appeler féminine, pendant laquelle seules des femmes eurent une influence prépondérante, surent annihiler le pouvoir de leur royal époux, choisissaient des princes héritiers qu'elles détrouaient le lendemain, nommaient des mandarins et des généraux, faisaient des lois et conquéraient des provinces. Cette période eut une durée de 70 ans environ, de 650 à 720 après Jésus-Christ; c'est l'époque de Wou-Kéou Oueï-Ché, et de la princesse Tay-Ping. Coïncidence curieuse! Vers la même date, à l'Occident, naissait et se développait la religion de Mahomet, qui séquestrait la femme, lui enlevait sa personnalité reconquise par le christianisme, et l'empêchait ainsi de se mêler aux affaires publiques.

A l'Extrême-Orient la femme, au contraire, s'émancipait et parvenait à imposer sa domination absolue à un royaume alors peuplé de 100 millions d'habitants.

Séduit par l'analogie qui existe entre cette époque et la nôtre, je me propose d'en exposer les principaux événements et de montrer que telles étaient les intrigues de la Cour chinoise autrefois, telles sont aujourd'hui les mêmes intrigues qui viennent d'aboutir à la révolte des Boxers et à l'envahissement de la Chine par l'Univers coalisé.

Quand on parle du rôle joué par une impératrice, on a une tendance involontaire à le résumer d'un mot qui évoque aussitôt des idées générales et dispense de s'appesantir sur des faits particuliers.

On dit : ce fut une Sémiramis ou une Messaline, ou bien encore une Catherine le Grand ; bientôt l'esprit se reporte au temps des grandes conquêtes, devine des scènes de débauche, assiste à un entretien de philosophes dans une Cour lettrée ; la note caractéristique du règne apparaît claire et précise. Mais, en Chine, une comparaison aussi vague n'offrirait pas l'exactitude et la netteté indispensables à tout historien consciencieux ; vivant dans le milieu chinois si différent du milieu Occidental, les impératrices, qui doivent nous occuper ici, n'ont qu'une ressemblance fort éloignée avec celles dont l'histoire a transmis la mémoire à l'autre extrémité du monde ; elles possèdent une physionomie spéciale qui empêche de les définir d'un mot et, par suite, ne permet pas au lecteur de saisir d'une pensée rapide leur silhouette morale. Dans toutes les dynasties, des femmes ont donc pu s'échapper du harem impérial pour venir siéger dans les conseils de hauts mandarins, cachées derrière un rideau ou même se montrant à découvert.

Nous assistons, de nos jours, à cette influence, tantôt visible, tantôt occulte, de la femme dans l'administration des royaumes orientaux. En dehors de l'Empire du Milieu, je puis citer l'exemple d'un pays, jadis tributaire de la Chine, aujourd'hui vassal de la France, l'Empire de l'Annam, imprégné d'habitudes et de civilisation chinoises. Chaque semaine, le jeune Empereur doit se présenter devant ses deux grand'mères qui restent enfer-

mées dans le palais dont elles ne dépassèrent jamais le seuil, même aux mauvais jours de la conquête; il arrive à genoux dans la salle de réception où se tiennent les deux aïeules, dissimulées derrière un paravent jaune, et annoncé: l'*Eñ/ant*; le paravent s'écarte et la plus âgée des deux Reines douairières adresse à l'empereur des reproches ou des éloges sur son administration et sa conduite publique; elle s'exprime dans la langue des jettrés et le jeune souverain doit répondre en annamite vulgaire. Comme sanction pénale, il peut être condamné à recevoir plusieurs coups de verge qui lui sont, d'ailleurs, appliqués d'une main légère et plutôt dans le but de maintenir une tradition séculaire. Au début de son règne l'Empereur, fier de son autorité, conscient de son pouvoir presque absolu, voulut échapper à ce cérémonial qui le blessait dans sa dignité souveraine; on lui fit comprendre que sa toute puissance avait des limites fixées par les habitudes ancestrales.

Si aucune femme ne régna sur la Chine en vertu d'un droit héréditaire, cette exclusion n'avait pas été prononcée par une loi analogue à notre loi salique mais était due surtout à l'essence de la royauté qui, non seulement terrestre, était aussi divine. Les devoirs d'Empereur se confondaient avec ceux de grand-prêtre; à ce dernier titre, le souverain rendait hommage à Dieu et faisait des sacrifices solennels aux mânes de ses ancêtres; or les lois sacerdotales étaient impératives et chassaient de ces cérémonies la femme, confinée dans le harem; seule Wou-Keou, à l'apogée de sa puissance, osa violer ces prescriptions religieuses et les historiens chinois ont oublié la plupart de ses crimes pour lui

reprocher cet outrage aux coutumes nationales. Ainsi donc, en Chine comme au temps des Pharaons, les édits, qui maintenaient la femme éloignée du trône, furent toujours assez fortement enracinés et assez puissants pour qu'une princesse n'osât pas prendre le titre d'Impératrice et fut obligée, pour garder le pouvoir, de faire nommer un prince héritier tenu en tutelle ou désigner un Empereur nominal qu'elle isolait dans le palais. Elle n'en gouvernait pas moins réellement seule, usurpant avec une souveraine dignité, qui en imposait aux plus forts, toutes les fonctions impériales.

Les annales chinoises, qui font remonter la période historique au règne de Hoang-Ti en 2698 avant Jésus-Christ, nous ont transmis les noms de quelques Impératrices ayant eu sur les destinées de la Chine une influence tantôt heureuse, tantôt nuisible. Nous allons parler de plusieurs d'entre elles en insistant particulièrement sur celles dont le rôle peut être comparé à celui de la fameuse Tsé-Hsi, qui règne de nos jours.

Hoang-Ti fut le premier empereur qui voulut que Si-ling-Ché, son épouse, contribuat à la prospérité de l'Empire; il la chargea de surveiller l'agriculture, d'examiner les vers-à-soie et d'utiliser leur production; elle réussit à découvrir les usages de la soie, put faire des étoffes d'une grande beauté et changer ainsi la manière de se vêtir des Chinois qui, avant elle, n'avaient que des habits faits de peaux. Ce fut elle aussi qui fixa pour les vêtements une forme réglementaire respectée par les siècles.

La dynastie des Hia, qui occupa le trône de 2205 à 1818 avant Jésus-Christ, était menacée de s'éteindre vers 2118 sans l'impératrice Min qui, après avoir accouché

d'un fils appelé Chao-Kang, sut le cacher à ses ennemis et, par son énergie, parvint à le placer sur le trône. Elle se ménagea des intelligences à la Cour de l'usurpateur Han-Tsou, s'entendit secrètement avec les gouverneurs de provinces restés fidèles aux Hia et, dès qu'elle crut l'heure propice, leva des troupes qui renversèrent Han-Tsou et mirent à sa place Chao-Kang. Les historiens signalent les honneurs qui furent rendus à l'impératrice Min après la restauration de la famille Hia : « Tout l'Empire, disent-ils, se mit en mouvement pour lui témoigner sa joie et sa reconnaissance ». Cette même dynastie, sauvée par l'impératrice Min, fut perdue par les fautes et les crimes d'une femme, Meyhi, qui, grâce à son esprit et à sa grande beauté, domina entièrement l'incapable Li-Koué (1786).

Elle fit faire à ce prince les choses les plus incroyables ; il bâtit d'abord pour elle un palais dont les murs et les vestibules étaient de jaspe, les meubles incrustés de perles et de pierreries. Meyhi parvint à se faire déclarer impératrice, et, dès lors, gouverna l'Empire d'une façon absolue ; elle s'empara de la fortune des principaux habitants et se plongea dans la débauche avec son royal époux. C'est ainsi que Li-Koué faisait rassembler des jeunes gens et des jeunes filles et, après les avoir gorgés de viande et de vins, les forçait à s'accoupler sans pudeur en présence de Meyhi. Enfin leurs excès furent tels que les plus hauts mandarins se révoltèrent et, ayant placé à leur tête Tching-Tang, créateur de la dynastie des Chang, détronèrent Li-Koué et mirent à mort Meyhi (1766).

L'impératrice Taki fut aussi la principale cause de la

chute des Chang et, comme le disait précédemment le censeur Han-Yuen, par suite de son influence néfaste, cette illustre dynastie cessa de donner plus longtemps des lois au Monde. Le rebelle Yeou-sou-chi s'était révolté contre l'empereur Chéou-Sin (1147) mais, sur le point d'être vaincu, il se bâta de faire la paix avec son souverain, il lui envoya donc de magnifiques présents au nombre desquels était sa fille Taki, très belle et spirituelle mais d'un caractère cruel.

Quelques mois après son arrivée à la Cour, elle acquit la confiance entière de l'empereur Chéou-Sin et prit en mains le gouvernement de l'Empire; rien ne se faisait sans elle; les nominations ou promotions de mandarins civils ou militaires dépendaient de son seul caprice; il suffisait de lui déplaire pour mériter la mort; très avide d'argent, comme Meyhi, elle s'emparait des richesses publiques et privées, accablait le peuple d'impôts et se livrait aux dépenses les plus extravagantes.

Elle fit construire une tour, dite des cerfs, dont les portes étaient de jaspe, et qu'elle mit dix ans à bâtir; des flambeaux et des lumières y brillaient jour et nuit et Taki s'y enfermait avec des jeunes gens et des jeunes filles pour s'y livrer à la débauche la plus éhontée. Elle aimait aussi assister aux supplices et, sur ses conseils, Chéou-Sin fit élever une colonne en cuivre, creuse en dedans, qu'on remplissait de charbon allumé; l'extérieur était enduit de poix et de résine et, quand la colonne était ardente, on forçait des malheureux à venir l'embrasser, à la grande joie de Taki et de l'Empereur. Le despotisme de l'Impératrice finit par lasser certains princes influents qui se décidèrent à renverser le dernier

héritier des Chang ; le prince de Théou Ou-Ouang provoqua la rébellion (1121) et n'eut pas de peine à défaire les troupes de Chéou-Sin, qui s'enferma dans son palais et y mit le feu pour ne pas tomber entre les mains de son vainqueur.

Taki eut l'audace de se parer de ce qu'elle avait de plus précieux et d'aller s'offrir à Du-Ouang, mais celui-ci ne la laissa pas venir jusqu'à lui et envoya l'ordre de la faire mourir (1120). Certains historiens disent que Taki n'avait pas les extrémités fines et tenait toujours ses pieds enveloppés dans des bandelettes : on attribue donc à cette princesse l'habitude qu'ont encore les chinoises de se serrer les pieds afin de les avoir excessivement petits.

La dynastie des Tchèou vit monter successivement sur le trône deux impératrices, Kiang (815) et Pao-Sée (773), qui présentèrent au point de vue moral une grande dissemblance de caractère.

L'une, Kiang, était d'une prudence et d'une vertu peu ordinaires ; elle souffrait de voir son mari, l'empereur Siouang-Ouang, se désintéresser des affaires de l'Etat et passer son temps dans la paresse ; elle entreprit de le corriger et le soumit à l'épreuve suivante. Un jour que Siouang-Ouang s'était levé plus tard que d'habitude, elle se revêtit de ses plus belles robes et sortit incognito du palais pour aller se réfugier chez sa mère ; elle fit dire à son époux qu'elle était une femme sans vertu et ne voulait plus qu'obéir à sa fantaisie ; elle s'éloignait donc de la Cour afin de ne pas donner le mauvais exemple à ses sujets et causer de la peine à l'Empereur. Celui-ci comprit l'allusion, ramena l'Impératrice en grande pompe

au palais et, à partir de ce moment, s'occupa plus sérieusement du gouvernement de son empire.

Sous le règne du fils et successeur de Siouang-Ouang, Yeou-Ouang, les habitants du pays de Pao se révoltèrent et, pour apaiser après leur défaite la colère de l'Empereur, ils lui offrirent une jeune fille d'une rare beauté qui prit le nom de son lieu de naissance et s'appela Pao-See. Après un séjour de quelques années à la Cour, elle fit répudier l'Impératrice légitime, prit sa place et fit reconnaître son propre fils comme prince héritier. Elle pressura le peuple, tourna en ridicule les grands, et, par sa mauvaise administration, mécontenta toute la nation. Le prince de Ching n'hésita pas à s'allier aux Tartares et battit l'armée de Yeou-Ouang qui fut fait prisonnier avec l'impératrice Pao-See et tous deux furent mis à mort (771).

Les débuts de la 5^e dynastie, dite des Hans, 202 avant J.-C. à 264 après J.-C., ont été marqués par l'élévation de l'impératrice Lui-Heou qui, proclamée régente, choisit à sa guise des princes héritiers issus ou non de la famille impériale et resta fameuse par ses crimes et ses cruautés.

Quand son fils Hiao-Houti monta sur le trône, elle commença par se débarrasser de la princesse de Tsi qui avait voulu enlever le pouvoir à Hiao-Houté et lui substituer son propre fils ; elle la fit habiller d'une robe rouge déchirée et l'envoya, chargée de chaînes, battre du riz ; quelque temps après elle lui arracha les cheveux, lui coupa les mains, les oreilles, les pieds, et enfin fit jeter son corps sur un fumier. Hia-Houté n'osa reprocher ce crime à sa mère mais il cessa de s'occuper des affaires de l'Etat. Lui-Heou prit en mains la direction de l'Empire, traita avec les Tartares après une guerre malheureuse.

et, quand l'Empereur mourut, ne se hâta pas de lui donner un successeur. Aussitôt qu'elle se sentit maîtresse absolue (188 avant J.-C.), elle écarta de tous les emplois les descendants de Kao Hoang-ti et songea à les remplacer par ses parents; elle se fit nommer régente pendant la minorité d'un enfant qu'elle choisit dans une famille étrangère à la maison impériale et quiconque ne se soumettait pas à son autorité était immédiatement sacrifié; son père reçut les honneurs posthumes, son frère prit le titre de prince et un de ses neveux reçut, comme cadeau, une partie du royaume de Tsi.

Dès qu'elle vit que le jeune Empereur voulait échapper à sa tutelle et manifestait l'intention de gouverner lui-même, elle le fit déposer par le Conseil de régence, composé de ses créatures, et ne songea même pas à lui nommer un remplaçant après l'avoir mis à mort. Poursuivant son idée de faire monter sur le trône la famille des Lui, elle décima les héritiers de Kao-Hoang-ti, et marqua son intention de choisir son propre neveu Lui-Tong comme futur empereur. Malgré tous ces bouleversements l'Empire était prospère, jouissait de la paix à l'extérieur et Lui-Heou eut peu de révoltes à réprimer. Elle mourut d'une frayeur; les historiens chinois disent que, traversant seule les appartements du palais, elle aperçut un monstre horrible, pareil à un gros chien, prêt à s'élançer contre elle; elle aurait encore vu l'ombre de la princesse Tsi qu'elle avait traitée avec tant de barbarie et d'ignominie. Ces apparitions lui causèrent un tel trouble qu'elle tomba malade et mourut, en 180, après avoir régné d'une façon absolue pendant 8 ans.

Le souvenir laissé par l'impératrice Lui-Heou fut tel

que, plus tard (87), l'empereur Han Outi, ayant fait choix d'un héritier, tua la mère de ce dernier et expliqua son acte dans les termes suivants : « N'avons-nous pas vu les funestes exemples de l'abus de l'autorité entre les mains d'une mère jalouse de la conserver? Les troubles, les crimes, les meurtres ont rendu malheureusement célèbre la régence de l'impératrice Lui-Heou de notre dynastie; le souvenir ne peut s'en retracer qu'avec horreur.

« Ne devais-je pas éviter tout ce qui pouvait replonger l'Empire dans un état de désolation? J'ai sacrifié la mère de mon successeur à une politique prudente; je l'ai dit : le peuple ne peut porter si loin ses vues. » (DE MAILLA).

Ces paroles se vérifièrent dans la suite, sous Hang-Tching-Ti, (24 avant J.-C.), dont la mère éleva sa famille jusqu'à la dignité impériale; tous les mandarins et gouverneurs de provinces étaient ses créatures; le poste important de président des censeurs fut occupé par un de ses oncles et cinq princes furent nommés parmi ses parents; chacun leur faisait sa cour et leur apportait de riches présents; on les prenait comme arbitres et leur popularité s'accroissait à tel point qu'ils auraient pu renverser Hoang-Tchin-Si et prendre sa place.

De même, depuis la mort de Hiao-Ngai-Ti, l'impératrice Ouang-Chi s'empara du sceau de l'Empire et dirigea le gouvernement en toute souveraineté; elle choisit un Empereur âgé de 9 ans qui mourut peu de temps après; et le fit remplacer par un enfant de 2 ans; elle continua donc à régner sous le nom de *Sui-chi-ouen-mou-tai-hoang-tai-hio*, ce qui veut dire : grande et auguste souveraine impératrice; elle mourut à l'âge de 84 ans, (an 13 après J.-C.), après avoir choisi comme successeur le général

Ouang-Man, qui appartenait à sa famille. Sous sa tutelle, les Tartares envahirent les frontières septentrionales de l'Empire et ne furent repoussés que dans les siècles suivants, jusqu'au jour où ils s'installèrent en Chine d'une façon définitive et fondèrent la dynastie actuelle.

Inutile de signaler l'actrice Tchao-ley-en qui troqua son costume de théâtre contre la robe jaune impériale; son influence fut de peu de durée et elle termina sa vie dans la débauche la plus honteuse sans que l'Empereur Hoang-Tchin-Ti ait eu le courage de la faire dégrader.

A la mort de l'empereur Han-Ho-Ti, (105 après J.-C.), l'impératrice prit la régence sans opposition. La Chine fut ruinée sous son règne par des tremblements de terre, la sécheresse suivie d'inondations; les Tartares continuèrent leurs incursions sur les frontières et souvent les populations se soulevèrent à cause de la famine.

Cependant cette princesse était remarquable par ses qualités et publia l'édit suivant qui montre la sagesse de son esprit et sa profonde connaissance de l'histoire chinoise :

« On frémit, disait-elle, encore aujourd'hui des maux que les parents des impératrices ont causé, et personne n'ignore la fin tragique qu'ils ont eue. Ces exemples me font trembler pour les miens; s'ils ont du talent, il est juste de les élever, mais, s'ils se comportent mal, j'entends qu'ils soient punis plus sévèrement que les autres. »
(DE MAILLA).

Elle entreprit de réformer le luxe de la Cour, supprima les équipages de chasse, les ménageries, ne fit servir sur sa table que des viandes communes; elle remit au peuple l'excédent des impôts et ne prit que ce qui était né-

cessaire pour l'entretien de la Cour; des amnisties furent accordées.

Enfin, elle s'occupa sérieusement des affaires de l'Etat et fut une des souveraines chinoises qui offrirent la plus grande résistance aux envahisseurs de la Tartarie.

Malgré les remontrances des principaux mandarins, elle voulut gouverner jusqu'à sa mort et refusa de remettre le pouvoir à Hiao-Ngnan-ti, bien qu'il fut âgé de 26 ans.

L'opposition qu'elle rencontra et sa vieillesse avancée la rendirent malade et elle succomba en 120.

L'impératrice Hen-Chi, veuve de Hiao-Ngnan-ti, désira se saisir du gouvernement à la mort de son époux, mais ses projets ne réussirent pas et elle fut condamnée à la prison perpétuelle (125). Le même sort fut réservé à Téou-Chi qui, après avoir laissé les eunuques gouverner l'Empire sous la minorité de Hiao-liug-ti, essaya de ressaisir l'autorité mais échoua dans sa tentative trop tardive.

Le sceau impérial lui fut enlevé et elle mourut enfermée dans le palais du Midi (168).

L'impératrice Ho-Chi, pendant sa régence, ne sut quelle politique suivre à l'égard des eunuques et réussit à les mécontenter ainsi que leurs ennemis; tantôt elle favorisait leur ambition, leur accordait toutes les places puis, sur les remontrances des mandarins, les destituait et les condamnait à mort. Cette conduite indécise eut pour résultat de provoquer des troubles qui obligèrent l'impératrice mère et l'Empereur à fuir. Ils tombèrent entre les mains du général Tong-Chi qui leur fit porter des mets empoisonnés; comme l'impératrice refusait de les pren-

dre, un soldat la saisit brutalement et la jeta par la fenêtre. Ainsi finit la dernière impératrice qui marqua dans l'histoire de la dynastie des Hans.

On n'oserait prétendre que la biographie des impératrices, qui jouèrent un grand rôle sous cette famille, constitue une preuve suffisante en faveur de l'excellence et de la supériorité du gouvernement par les femmes. Ce n'est pas à elles que la Chine est redevable de sa civilisation antique, de sa littérature plus vieille que celle d'Athènes ou de Rome, de sa grandeur passée et de son développement matériel; elles furent plutôt des causes de discordes, des éléments de troubles intérieurs et leur influence croissante était une marque certaine de la déchéance des empereurs qui avaient la faiblesse de s'y soumettre.

La dynastie des Changs doit nous arrêter plus longtemps. Nous voyons, à leur avènement, l'autorité impériale se concentrer entre les mains de l'Empereur, puis décliner peu à peu, passer aux impératrices et finalement être accaparée par les eunuques dont la mauvaise administration provoqua des rébellions et la chute des Chang.

L'empereur Tai-Tsoung peut être considéré comme le fondateur de cette dynastie qui dura 281 ans et donna 20 souverains à la Chine. A son avènement, il commença par renvoyer chez leurs parents 3000 de ses femmes. Suivant les règles officielles, il devait avoir dans son harem les femmes suivantes : l'Impératrice en premier lieu et des concubines dont trois appelées Fou-gin, neuf ou les Pin, 37 Ché fou et 81 Yu-Tsi. Les Fou-gin ont une place très honorée, surtout sous la dynastie mandchoue actuelle; elles ont un logement spécial, des dames

d'honneur, des suivantes et des eunuques; les dépenses sont considérables pour maintenir leur rang, leur donner tout le luxe impérial et pouvoir se récréer même par les plaisirs les plus coûteux; leurs enfants sont légitimés mais les fils de l'impératrice tiennent la première place dans la ligne de succession.

L'Impératrice loge dans le même palais que l'Empereur; les autres ont des palais séparés; il paraîtrait que les femmes de second ordre sont rarement distinguées par l'Empereur qu'elles ne voient pas fréquemment.

A l'époque où Tai-Tsoug monta sur le trône, il y avait à la Cour près de 10000 femmes; il commença donc par cette première réforme de trois mille puis déclara impératrice son épouse légitime Sun-Chi.

Les historiens chinois signalent avec reconnaissance l'influence bienfaisante de cette femme sur son époux, l'excellence de ses conseils et sa conduite louable dans la vie privée.

Les Chang auraient occupé le trône plus longtemps s'ils s'étaient toujours confiés à des princesses ayant des qualités aussi réelles, une noblesse d'âme aussi grande; son caractère apparaît d'autant plus digne d'éloges qu'il fait contraste avec celui des impératrices qui lui succédèrent et jouèrent un rôle néfaste pour la Chine.

Sun-Ché méritait sa fortune impériale; princesse héritière, elle s'occupait d'œuvres bienfaisantes, aimait la lecture et ne méprisait pas le travail manuel; impératrice, elle voulut donner aux autres l'exemple. Tay-Tsoug lui accordait une grande confiance et la consultait sur les affaires les plus importantes de l'Etat, mais elle hésitait toujours à donner son avis. « Le gouvernement

n'est pas de mon domaine, disait-elle, les choses politiques ne me regardent pas; je suis une femme et mon devoir est de soigner votre maison. »

Elle fut la première à protéger l'industrie de la soie, donna des ordres pour en faciliter la vente, et fit des plantations de mûriers dans les propriétés impériales; elle aida aussi l'Empereur à réformer les mœurs dissolues de la Cour, y introduisit des habitudes plus respectables et charma tous les courtisans par sa douceur et sa modestie.

Un jour l'Empereur voulut lui réserver une surprise agréable en lui annonçant qu'il allait choisir comme premier ministre, son frère Tchang-sun ou-ki. « Vous connaissez l'histoire, répondit-elle, et savez quelles intrigues furent causées par les parents des impératrices, dès qu'ils étaient appelés au pouvoir. Dans l'intérêt de l'Etat, laissez vivre mes parents dans une honorable médiocrité ou réservez pour eux des emplois modestes. » Elle dut céder devant l'insistance du souverain.

Une autre occasion lui permit de révéler qu'elle possédait une intelligence fine et savait distinguer les vrais serviteurs de l'Empire.

Elle entendait l'Empereur se plaindre d'un de ses ministres qu'il voulait bannir parce qu'il était souvent d'un avis opposé au sien et semblait aimer à le contredire. L'Impératrice écouta ses menaces et donna l'ordre à une de ses femmes d'honneur d'aller lui chercher ses vêtements de grande cérémonie : « Je veux, dit-elle, vous féliciter de posséder un ministre, bien rare dans notre Cour, qui n'hésite pas à dire la vérité à son maître et risque ainsi la disgrâce pour le bien du peuple et les inté-

rêts de notre maison. Loin de l'éloigner, conservez-le près de vous, afin que son exemple soit salubre pour les autres fonctionnaires et les engage à moins dissimuler ce qui peut vous être désagréable ». Tai-Tsong conserva son ministre.

Une de ses paroles favorites est restée légendaire en Chine: « C'est la vertu qui fait honneur aux hommes et surtout aux princes et non la magnificence des équipages. »

Sur le point de mourir, elle fit appeler l'Empereur et lui tint le discours suivant: « Je vous demande de ne pas pressurer vos sujets et de ne pas employer l'argent de l'Etat à m'élever un tombeau magnifique. Je désire être enterrée comme une femme du peuple. Ce n'est pas dans la splendeur et la richesse des tombeaux que consiste la véritable félicité mais plutôt dans les vertus et les qualités dont les morts ont donné l'exemple. Je vous prie aussi de ne laisser venir à la Cour que des hommes honorables, d'écarter les courtisans flatteurs et de confier les emplois aux plus dignes. Diminuez, autant que possible, les impôts, revisez le code des lois; supprimez ces choses coûteuses, ces voyages qui occasionnent des dépenses considérables et font murmurer le peuple en le surchargeant inutilement. Je mourrai contente si j'emporte l'espoir que seront écoutés mes conseils et exaucés les vœux que je forme pour votre gloire et votre bonheur. » (AMYOT).

Après sa mort, on trouva un livre qu'elle avait elle-même composé; c'était un travail sur la vie des princesses qui avaient occupé le trône impérial et elle y avait ajouté des considérations sur leur rôle et des remarques judicieuses sur leurs qualités ou leurs défauts,

L'Empereur admira beaucoup cet ouvrage, le reconnut digne de passer à la postérité : « Je ne connaissais pas, tout le mérite de l'Impératrice, dit-il ; tant de modestie et de vertu se trouvent rarement dans les personnes de son rang. »

Ses funérailles, contrairement à ses désirs, furent magnifiques ; des honneurs posthumes lui furent rendus et des monuments élevés pour immortaliser sa mémoire.

Kao-Tsoung eut trois femmes, l'Impératrice précédente Sun-Ché, Sin-Hou, fille d'un haut mandarin et enfin Wou-Héou qui mérite notre attention particulière.

« Beaucoup d'esprit dans une tête qui roule de grands projets, joint à un cœur pervers, qui a des passions violentes à satisfaire, est un glaive à deux tranchants. » Telle est la définition morale que donne de l'Impératrice Tse-tien-hoang-heou, vulgo Wou-Heou, le père Amyot qui, au siècle dernier, lisait la biographie de cette princesse et nous en a laissé la traduction.

Elle était fille de Ou-che-Ou, petit mandarin militaire de King-Tcheou, et s'appelait Ou-Chi, du nom de son père. Ce ne fut qu'après son élévation au trône qu'elle prit le nom de Wou-Héou, sous lequel elle a passé à l'histoire ; elle vécut sous la treizième dynastie, celle des Tchang, et régna de 684 à 605 après Jésus-Christ.

Dès son enfance, elle se distingua, parmi ses compagnes, par une intelligence très vive, une mémoire heureuse et un talent d'élocution étonnant pour son âge. Sensible aux éloges, il suffisait de lui adresser un compliment pour en obtenir ce qu'on désirait ; si on louait sur sa tenue quelque jeune fille qui ne se livrait pas trop aux amusements, elle était pendant le reste de la journée

d'une modestie charmante; si on louait une autre sur sa manière posée de marcher et de parler, elle réprimait sa vivacité naturelle et s'efforçait de mériter les mêmes éloges.

Son père ne tenait pas à en faire une lettrée ou une savante; elle le devint simplement en écoutant les leçons des professeurs de ses frères. Ses parents s'aperçurent de ses heureuses dispositions et la confièrent à un précepteur qui développa ses dons naturels, cultiva son esprit et lui fit connaître les livres d'histoire et de philosophie.

Plus tard, elle aimait à faire des citations et savait trouver dans le passé des exemples pour légitimer ses entreprises. Enfin, dès son jeune âge, elle passa pour une enfant prodige et excitait l'admiration de tout le voisinage.

Sur ces entrefaites vint à mourir l'impératrice Tchang-Su-ché, dont l'influence avait été si heureuse sur l'empereur Tai-Troung.

Afin de le consoler de cette mort si regrettée, les courtisans lui parlèrent de la fille du commandant de King-Tchéou qui reçut l'ordre d'amener à la Cour son enfant.

La mère, peu ambitieuse, voulait refuser cet honneur et insistait près de son mari afin qu'il trouvât un prétexte plausible: « Notre fille est perdue pour nous, disait-elle; une fois entrée dans le Palais, elle n'en sortira jamais et nous n'aurons plus de ses nouvelles. Qui sait aussi quelles intrigues menaceront ses jours et si cette vie brillante, qu'on semble lui promettre, ne lui fera pas verser des larmes? »

Mais la jeune Ou-Ché, craignant de voir son père obéir à ses conseils, hâta le départ et reprocha à sa mère de vouloir s'opposer à la grandeur de leur maison.

Dès son arrivée à la Cour, elle plût, par ses manières et son langage, à Tai-Tsoung qui lui donna le titre de Tsai-Jin qui veut dire *filie de mérite* et bientôt il ajouta celui de *Meï* qui signifie celle qui, par sa conversation et sa présence, inspire la bonne humeur et la douce joie.

Mais ces succès platoniques ne lui suffisaient pas et sa grande ambition lui faisait désirer d'être remarquée de l'Empereur d'une façon plus tendre. Ce fut en vain qu'elle eut recours aux artifices de la toilette pour attirer l'attention de Tai-Tsoung qui mourut sans qu'elle ait été pour lui une véritable épouse.

Elle fut plus heureuse près de son fils qui l'avait déjà remarquée avant de succéder à son père sous le nom de Kao-Tsoung. Dès son avènement, celui-ci avait fait choix d'une impératrice qui eut à lutter contre une rivale orgueilleuse, une de ses filles d'honneur, appelée Chou-Fei. Dans le but de détruire l'influence de cette maîtresse, l'Impératrice fit sortir de sa retraite Wou-Héou et l'introduisit de nouveau au palais; elle pensait qu'il lui serait ensuite facile de la supplanter et de reconquérir l'amour de son mari. Mais elle comptait sans l'esprit d'intrigue de Wou-Héou qui ne tarda pas à s'insinuer de plus en plus dans l'affection de l'Empereur dont elle dirigeait la conduite politique et qu'elle guidait d'une façon éclairée. Il trouvait dans Wou-Héou, disent les historiens chinois, une personne intelligente qui savait démêler une affaire quelconque, y reconnaître ce qu'il était important de savoir, s'exprimait avec facilité et éloquence et joignait à

ses qualités admirables un zèle très vif pour la gloire de celui qu'elle disait aimer.

Aussi ne tarda-t-elle pas à assister aux conseils de l'Empire.

Mais, elle ne se contentait plus de prendre la place de Chou-Feï; elle voulait renverser l'Impératrice elle-même et gravir la dernière marche du trône. Chaque jour, par des critiques spirituelles ou des insinuations malveillantes, elle habitua l'Empereur à l'idée de répudier son épouse afin d'obtenir un héritier.

Elle-même accoucha d'une fille et cette naissance lui permit de réaliser ses projets ambitieux par un crime horrible. A l'occasion de ses relevailles, l'Impératrice était venue lui rendre visite et avait caressé l'enfant nouveau né; à peine était-elle sortie de la chambre, que Wou-Héou prenait la petite fille et l'étranglait de ses propres mains. Bientôt l'Empereur lui-même venait la féliciter; elle sortit l'enfant de son berceau pour le lui présenter et se mit aussitôt à pleurer abondamment; l'Empereur, qui voyait son enfant mort, eut des soupçons confirmés par la visite précédente de l'Impératrice qu'il accusa d'avoir commis ce crime.

Une année s'écoulait, le divorce était prononcé et, malgré l'opposition des mandarins, Wou-Héou était proclamée impératrice. Elle profita de son nouveau pouvoir pour se débarrasser par le meurtre et l'exil d'anciens ministres qui s'étaient opposés à son élévation, puis elle prit directement en mains le gouvernement de l'Empire que son mari, incapable, atteint d'épilepsie, ne pouvait plus diriger.

Les affaires ne se traitèrent plus que dans les appar-

tements de Wou-Héou qui les décidait à son gré ; elles commencèrent à prendre une meilleure tournure. La nouvelle impératrice voulut marquer dans l'histoire de la Chine et, sûre de ne plus être gênée dans ses projets, elle eut le désir de se faire aimer de ses sujets et de faire leur bonheur. Ses lois furent justes, ses réformes utiles ; l'ordre et la sécurité signalèrent son administration, ses partisans reçurent les postes les plus importants mais ils cherchaient à se faire pardonner leur rapide élévation en remplissant leurs fonctions avec équité et intégrité.

Les généraux remportèrent des victoires ; c'est sous son règne que la Chine s'empara de la capitale tartare du Petsi, de 237 villes, et fit prisonnier le roi qui fut envoyé enchaîné à Pékin ; les nomades, qui menaçaient les frontières et devaient plus tard envahir l'Empire, furent repoussés et durent se soumettre ; enfin le général Tchen-Jin-Taï conquit le royaume de Tiéla.

En butte aux intrigues des anciens mandarins irrités de sa fortune, elle parvint néanmoins à dominer davantage l'Empereur jusqu'à le menacer de déposition, voulut que toutes les affaires lui fussent confiées et n'hésita même pas à sacrifier le prince héritier dont elle craignait l'ambition. La mort, la prison, l'exil la débarrassaient des hauts mandarins et leurs places furent données à ses créatures ; aussi, malgré quelques velléités de résistance de l'Empereur, finit-elle par établir son autorité d'une façon absolue.

Afin d'habituer ses sujets à la voir régner seule, après la déposition ou la mort de Kao-Troung, elle voulut partager avec lui ses fonctions sacerdotales, à la grande indignation des mandarins et malgré son sexe qui l'en

écartait rigoureusement. Pour mieux marquer son rang, elle accomplit les cérémonies rituelles avec un éclat, un apparat et une suite en opposition avec la simplicité qui était de mise dans ces circonstances solennelles. Une chaumière couverte, couverte de nattes, devait abriter le fils du Ciel, grand pontife de l'Empire, venant en suppliant adorer les divinités; Wou-Héou fit changer la modeste cabane en magnifique pavillon, décoré de pièces de soie, aux couleurs brillantes, brodées d'or; des coupons d'étoffes précieuses remplacèrent la terre et le gazon sur lequel elle devait s'agenouiller.

A l'occasion de ces fêtes qui n'avaient jamais eu lieu dans de telles conditions, une amnistie fut accordée dans tout l'Empire, ainsi que des exemptions d'impôts et des promotions de mandarins civils et militaires, à tel point que cette année fut appelée celle des Bienfaits insignes.

Pour se concilier les sympathies des lettrés religieux, elle fit un pèlerinage au tombeau des Confucius dans le Chantoung, ordonna des réparations à son temple, engagea l'Empereur à s'y prosterner respectueusement et donna de nombreux cadeaux aux bonzes chargés de l'entretien. Toutes ces innovations, si contraires à l'esprit conservateur des Chinois, ne se faisaient pas sans provoquer des troubles que Wou-Héou réprimait avec énergie et même cruauté. La famille impériale ne fut pas épargnée mais le bon ordre régna dans l'Empire, les lois furent respectées, une nouvelle monnaie facilita les transactions commerciales, des armées partirent châtier les Tartares et la Corée dut reconnaître la suzeraineté de la Chine.

Suivant la coutume séculaire, elle rendit des honneurs

posthumes, à ses parents, créa une salle des ancêtres dans laquelle elle accomplit les cérémonies respectueuses, prescrites par le tribunal des rites, décerna le titre de roi et de reine à son père et à sa mère, et s'arrogea pour elle-même celui d'Impératrice Céleste.

Wou-Héou fit semblant d'abdiquer et manifesta publiquement l'intention de passer le reste de sa vie dans la retraite et le calme mais, sur les instances et les supplications de son impérial époux, elle voulut bien accepter de nouveau le gouvernement pour se consacrer au bonheur et à la gloire de son peuple.

Dans le but de vaincre l'hostilité des lettrés et de s'épargner leurs critiques spirituelles, qui la piquaient au vif, elle les occupa à rédiger l'histoire de la dynastie et fit venir à la capitale ceux qui passaient pour être renseignés, afin de supprimer les faits apocryphes, les légendes, les racontars populaires.

Son désir de régner était tel qu'elle n'hésita pas à sacrifier non seulement des mandarins, quel qu'ait été leur rang, mais aussi ses frères et ses sœurs ; elle jonglait avec la couronne qu'elle destinait à son propre fils mais, avant d'oser cette substitution, elle proclamait prince héritier tantôt un fils d'Empereur qu'elle faisait mourir s'il voulait se mêler des affaires publiques, tantôt un autre fils dont elle n'avait rien à craindre à cause de son incapacité physique ou de sa faiblesse intellectuelle.

En 683 mourut son mari, l'empereur Kao-Tsoung, qui laissait le trône à son fils Tchoung-Tsoung en lui recommandant de ne rien faire sans consulter sa mère.

Le nouvel empereur sembla, dans les débuts de son règne, vouloir écarter Wou-Héou des conseils des man-

darins, mais la reine mère avait pris la précaution de faire remplir les plus hautes fonctions de l'Empire par des créatures qui lui étaient dévouées, sinon par affection, du moins par intérêt. Elle n'eut donc pas de difficultés à prononcer la déchéance de Tchoung-Tsoung, nomma à sa place Ioui-Troung, lui donna immédiatement une épouse et fit choix d'un prince héritier. Ainsi, dans la même séance, dit un missionnaire, cette femme détrôna un empereur, en proclama un autre, désigna son successeur et choisit une impératrice. Ioui-Troung n'eut qu'une autorité fictive et nominale ; il fut relégué dans un palais et isolé du monde extérieur à tel point que certains historiens semblent l'ignorer et font dater les événements de la première année du règne de Wou-Héou.

Mais tous ces changements, contraires aux lois dynastiques, ne laissèrent pas que de provoquer des rébellions de la part des fils de la famille impériale ; des guerres civiles éclatèrent et l'Impératrice dut recourir à l'aide de son célèbre général Ly-Hiao-y, qui finit par rétablir l'ordre mais fut lui-même disgracié, dès que Wou-Héou n'eût plus besoin de ses services.

Afin de satisfaire son orgueil, elle se fit déclarer descendante de Fo, créateur d'une secte célèbre et puissante, prit le titre d'Impératrice descendue du Ciel et bâtit, en cet honneur, des temples magnifiques, dont l'un renfermait une statue en bronze de 65 mètres de hauteur.

Les auteurs chinois disent qu'elle fit élever tant de statues qu'elle épuisa tout l'or et le cuivre qu'elle avait à sa disposition ; quand elle ne trouva plus à en acheter, elle fit saisir les ustensiles, qui étaient à l'usage du

peuple, pour être employés à ces monuments de son orgueil.

Elle ordonna de fondre deux grands Tings ou vases d'airain sur lesquels elle fit graver la topographie de l'Empire, ajouta la division des provinces, le nom des capitales, des principales villes, les productions, le chiffre des impôts ; enfin, l'histoire de la nouvelle dynastie des Tchéou, établie par Wou-Héou, dut être écrite par le corps des lettrés ; des mandarins composèrent des livres sur la piété filiale, la morale et l'histoire en général.

Les mandarins militaires firent la guerre avec des alternatives de succès et de revers ; les Tartares furent vaincus et le Thibet, pacifié, tourna ses armes contre les ennemis extérieurs.

Néanmoins, le règne de Wou-Héou approchait de sa fin ; elle voulut reconnaître un nouveau prince héritier en la personne d'un de ses neveux, Ou-san-Sée, mais, sur les représentations de son ministre Ty-jin-Kié, qui osa lui reprocher son ingratitude envers la famille qui l'avait tirée de l'obscurité, elle céda et se décida à faire revenir l'empereur Tchoung-Tsoung. Elle était, d'ailleurs âgée de 80 ans, mais avait encore, comme en sa prime jeunesse, la même présence d'esprit, la même fermeté, le même sens politique ; on peut ajouter que sa violence avait diminué et qu'elle hésitait davantage à faire répandre le sang.

Ses mœurs ont été rarement suspectées ; les commentateurs racontent bien qu'elle introduisit au palais un jeune bonze Hoaï-y, qui prit place au conseil et venait la voir à tout instant ; elle avait alors 60 ans et il est pro-

able que ses sens, calmés par l'âge, ne la distraient pas de ses soucis politiques ni de ses préoccupations ambitieuses. De plus, on rapporte qu'elle fit donner à ce bonze une bastonnade en pleine cour du Palais, traitement qu'on inflige rarement à un amant.

Une révolution de palais ou de sérail, pourrait-on dire, la força à abdiquer le pouvoir ; ses appartements furent un jour envahis par 500 soldats et leur chef, sans se laisser intimider par son air de fierté, lui déclara qu'il était temps de remettre sur le trône Tchoung-Tsoung et qu'il devait régner effectivement.

Voyant qu'elle ne pouvait résister, elle s'exécuta avec bonne grâce, conduisit son fils dans la salle du trône, lui donna les sceaux de l'Empire et se retira dans son palais.

Mais, suivant l'expression chinoise, elle « sauva la face » jusqu'à la fin et, bien que menacée par les soldats, elle conserva le même prestige aux yeux de son fils qui la craignait toujours ; elle descendit du trône en triomphatrice et l'Empereur lui décerna le titre le plus élevé : celui de Tsen-Tien Houng-Héou, c'est-à-dire envoyée par le Ciel pour gouverner les hommes.

Wou-Héou vécut encore quelques mois après sa chute et mourut en 705 à l'âge de 82 ans.

Ce fut sans conteste l'impératrice la plus remarquable qui ait régné sur la Chine depuis l'époque la plus reculée, 2698 avant J.-C., jusqu'à nos jours ; l'impératrice actuelle occupera dans l'histoire une place moins brillante malgré la similitude des deux carrières impériales comme origine primitive, intrigues de palais, dédain de la vie humaine, orgueil et ambition démesurée, mépris des habitudes nationales et, enfin, choix fantaisiste de prin-

ces dépositaires d'une autorité purement nominale. La Chine s'est agrandie sous Wou-Héou; elle sortira diminuée et appauvrie des mains de l'altière et cependant intelligente Tsé-Hsi.

Wou-Héou joignait à un esprit supérieur un sens politique étonnant; elle possédait la hardiesse masculine mêlée à l'astuce féminine; courageuse à l'extrême, aucune responsabilité ne l'effrayait; elle alliait en sa personne des qualités incomparables et savait surtout utiliser les services des uns, des autres, soit pour son propre intérêt, soit aussi les uns contre les autres.

Comme le déclare l'historien chinois qui nous a transmis sa biographie, elle osa les choses les plus opposées à l'esprit général de la nation; elle partagea le droit exclusif de l'Empereur à sacrifier au Ciel; elle eût une salle d'ancêtres dans laquelle elle accomplit les cérémonies rituelles, elle modifia les livres de concours et se fit donner un titre nouveau presque divin. Chacun se tut, s'inclina humblement ou risqua seulement quelques plaisanteries anodines.

Elle commit des cruautés qui n'épargnèrent aucun grand corps de l'Etat, pas même la famille impériale. Néanmoins les princes la servirent avec dévouement, les Tribunaux firent exécuter rigoureusement ses ordres, les généraux gagnèrent des batailles et rendirent la sécurité aux frontières de l'Empire. Les lettrés la glorifièrent et son règne, comme celui de Louis le Grand, vit apparaître des ouvrages célèbres, des chefs-d'œuvres littéraires; enfin le peuple ne se plaignit pas de son sort et vécut en toute tranquillité.

Wou-Héou ne craint donc la comparaison avec aucune

des impératrices de l'Occident, des temps anciens ou modernes, des civilisations disparues ou florissantes encore ; on pourrait même dire qu'elle a résumé les qualités et les défauts prêtés à d'autres souveraines illustres et jamais femme n'a régné avec un tel despotisme sur un empire aussi étendu, aussi peuplé.

La Chine resta en quenouille même après la mort de Wou-Héou ; l'Empereur régnant Tchoung-Tsoung avait épousé, sur l'ordre de sa mère, la princesse Ouei-Ché qui ne tarda pas à le dominer entièrement et voulut, à l'imitation de Wou-Héou, accaparer toute l'autorité.

Mais elle manquait des qualités de sa belle-mère, ne possédait ni sa haute instruction, ni son intelligence très vive ; elle dut donc s'associer à une autre femme nommée Ouan-Euhl qui s'était distinguée par sa profonde connaissance des affaires gouvernementales.

Wou-Héou avait indiqué par son exemple les moyens nécessaires pour arriver au pouvoir absolu ; elles s'efforcèrent de l'imiter en nommant aux principaux postes administratifs des mandarins qui leur étaient dévoués, en faisant des promotions en faveur des généraux qu'elles intéressaient ainsi à leur cause ; bientôt elles furent les véritables souveraines (705).

L'amour, qui aurait dû les diviser, les réunit au contraire ; elles aimèrent toutes deux Ou-san-See qui avait été, pendant un certain temps, déclaré prince héritier et ne se consolait pas de s'être vu écarté du trône. L'Empereur ne s'aperçut pas de ces machinations ou resta sourd aux avertissements de ses ministres, croyant qu'on voulait troubler l'harmonie entre la famille impériale ; mais le prince héritier, craignant pour son avènement

futur, se mit à la tête d'un complot et, avec l'aide de soldats, envahit la maison de Ou-san-See qui fut massacré au milieu de ses femmes. Tchoung-Tsoung, irrité, reprocha leur crime aux soldats qui se tournèrent contre le prince héritier et le mirent en pièces.

Les deux impératrices - Ouan-Euhl n'en avait pas le titre mais le pouvoir — pleurèrent leur amant et résolurent, sinon de le venger, du moins de lutter pour garder leur autorité souveraine. Elles complotèrent la mort de l'Empereur lui-même qui commençait à deviner leurs projets; et l'empoisonnèrent avec des gâteaux. La complicité des serviteurs, la complaisance de leurs créatures, et le silence d'autres coupables haut placés leur permirent de cacher cette mort et d'annoncer seulement la maladie de l'Empereur.

Elles profitèrent de ce répit pour envahir l'administration entière, puis elles firent connaître la mort de Tchoung-Tsoung et déclarèrent qu'il avait désigné comme son successeur, sous la tutelle de sa mère, le prince Ly-tchoung-Hou âgé de 15 ans.

Ces combinaisons politiques ne pouvaient plaire au frère de l'Empereur, fils de Wou-Héou, qui avait déjà occupé le trône sous le nom de Jouï-Tsoung, il aurait été incapable, lui-même, de s'opposer aux changements dynastiques projetés par Oueï-Ché mais son fils Hien-Tsoung, qui régna quelques années plus tard, résolut de débarrasser l'Empire d'un parti remuant et même révolutionnaire.

Il commandait à des troupes disciplinées dont il avait su gagner la confiance; il les plaça pendant la nuit à toutes les issues du Palais et, dès le matin, elles pénétraient jusqu'aux appartements de l'Impératrice.

Oueï-Ché et Ouan-Euhl eurent la tête tranchée d'un coup de sabre ; Joui-Troung fut proclamé Empereur et Hien-Troung prince héritier. Ainsi finit tragiquement celle qui avait pris comme modèle Wou-Héou sans en avoir les talents ni surtout le génie.

Il semblerait naturel qu'après toutes ces catastrophes les femmes de rang princier n'aient eu que le désir de vivre dans le gynécée, sans se mêler du gouvernement ; la couronne de Chine était un enjeu séduisant mais la sanction de la défaite ne laissait pas que d'être terrible et nous venons de voir qu'une haute naissance ne mettait pas à l'abri de représailles redoutables. Cependant l'impératrice Oueï-Ché est à peine disparue de la scène politique que sa belle-sœur, la princesse de Tay-Ping, reprend ses visées ambitieuses et fait tous ses efforts pour enlever le spectre aux mains débiles de son frère Joui-Troung.

Tout l'Empire avait applaudi au choix de Hien-Troung comme prince héritier ; seule la princesse de Tay-Ping aurait désiré que fut désigné un homme moins éclairé, moins idoine aux affaires publiques afin de profiter de l'influence qu'elle avait acquise sur Joui-Troung dont elle venait de partager l'exil et les peines pendant leur première jeunesse. Elle chercha donc à perdre Hien-Troung dans l'esprit de son père, insinuant qu'il se créait un parti de courtisans pour les détrôner et occuper sa place ; elle s'ingéra de plus en plus dans les affaires de l'Etat, déplaça les fonctionnaires, en nomma d'autres sur lesquels elle pouvait compter, fit des promotions de généraux, distribua les peines et les récompenses et ne cacha plus son intention de faire disgracier Hien-Troung pour le remplacer par son frère aîné.

Les hauts mandarins s'émurent de ces projets et risquèrent des représentations à Hien-Troung qui se décida avec peine à exiler sa sœur, mais elle revint bientôt à la cour y recommencer ses manœuvres et même en employer de plus criminelles. L'Empereur, convaincu de son inaptitude à gouverner l'Empire, s'était décidé à confier le pouvoir à Hien-Troung bien que celui-ci déclarât n'être pas en état d'occuper des fonctions aussi augustes. La princesse de Tay-Ping comprit qu'elle allait perdre son influence et qu'il lui serait impossible de jouer un rôle important sous un prince qu'elle haïssait et qui devait la haïr ; elle tenta d'abord de l'empoisonner mais ne put y réussir ; elle décida de se mettre en rébellion ouverte avec l'appui des fonctionnaires qu'elle avait nommés ; heureusement, la conspiration fut découverte et l'Empereur envoya l'ordre de mourir à la princesse de Tay-Ping (713).

Vers la fin de son règne, Hien-Troung se laissa de nouveau dominer par ses femmes qui firent disgracier les principaux ministres et abusèrent de l'autorité conquise par des intrigues de sérail. Il répudia sa femme et fit nommer impératrice Yan-Koei-Fei dont l'incapacité détermina les principaux mandarins à se révolter avec l'aide d'un général tartare ; l'Empereur dut quitter Tchang-Ngnan, qui était alors la capitale de l'Empire, pour aller se réfugier dans une province éloignée. Cette fuite, analogue à celle de la cour actuelle, suscita les mêmes troubles ; les populations, pressurées par les exigences des fonctionnaires du palais, se soulevèrent, tuèrent un des principaux ministres et forcèrent Hien-Troung à porter un arrêt de mort contre l'impératrice

Yang-Koei-Fei. Il fut lui-même obligé d'abdiquer et dut remettre la couronne à son fils Iou-Troung (756).

Pendant plusieurs siècles, on ne vit plus se manifester d'une façon aussi publique l'ingérence des femmes dans la politique de l'Empire ; elles restèrent confinées dans le sérail et semblèrent se consacrer à leur mission familiale, plus conforme à leur caractère et aux mœurs du pays. Mais nous devons reconnaître que la Chine tomba en des mains pires et, soumise à une autorité déshonorante, dut regretter le règne des impératrices précédentes.

La dynastie des Changs qui avait vu apparaître Wou-Héou, Oui-Ché et la princesse de Tay-Ping, disparut non par les fautes des femmes ambitieuses, comme semblait le prédire le mandarin Han-Yuen, mais par suite de l'arrivée au pouvoir d'une classe de serviteurs chargés de la garde intérieure du palais, les eunuques qui accaparèrent peu à peu les principales dignités et devinrent le corps le plus puissant dans l'Etat.

Leurs intrigues, leur ambition, leur amour du lucre furent sans bornes et causèrent des troubles et des guerres civiles. Ils osèrent même enfermer un empereur dans une maison de plaisance et gouvernèrent en son nom ; leur domination subit un premier échec, grâce à l'intervention d'un général qui en fit un grand massacre, mais renversa lui-même son souverain et créa la dynastie des Léang. Ils conservèrent toujours une grande influence et il faut arriver jusqu'à la dynastie actuelle pour voir l'abaissement complet ou plus exactement la destruction de la puissance des eunuques. Ce fut au XVII^e siècle le grand Khang-Hi « qui, dit M. de Chavannes, fit graver sur une table d'airain — du poids de 500 kilo-

grammes — une loi qui excluait à perpétuité les eunuques de toutes charges et de toutes dignités ; leur chef fut décapité et, depuis ce moment, cette caste, qui, par ses intrigues, ses complots, sa rapacité et ses funestes conseils, avait perdu cinq dynasties et avait si souvent rempli l'Etat d'agitation, disparut complètement de la scène politique ».

Mais, si l'on en croit le docteur Matignon, médecin de la légation de Pékin, ils continuent encore à jouer un certain rôle dans la distribution des emplois et vendent toujours très cher leur protection aux grands de l'Empire. C'est par eux que l'Empereur correspond avec ses nombreuses concubines et leurs fonctions leur permettent d'être en contact fréquent avec ceux qui détiennent le pouvoir.

Quelques-uns sont lamas et, comme directeurs de conscience, sont chargés d'assurer les besoins spirituels des princesses. Cette place est donc recherchée et beaucoup de parents n'hésitent pas à vendre leurs enfants pour en faire des eunuques ; ils forment une institution hiérarchisée et leur chef a le grade de mandarin de troisième classe.

Je n'insiste par davantage sur cette classe de fonctionnaires bien qu'en parlant d'eux je ne sorte pas des limites de mon sujet ; c'est souvent par les eunuques que les femmes gouvernent en Chine mais, souvent aussi, ce sont eux qui gouvernent les femmes.

L'empereur Kao-Tsung, de la dynastie des Soungs (1127), trouva une conseillère fidèle, dévouée et courageuse en l'impératrice Mongihi qui, à une époque troublée par les invasions des Tartares, s'adressait en ces termes

à son époux : « Quoiqu'une partie de votre famille auguste ait été emmenée captive dans le Nord, la Chine, qui connaît votre sagesse et vos grandes qualités, conserve aux Soungs la même fidélité, affection et zèle comme dans le passé ; elle espère donc que vous ferez pour les Soungs ce que Kouang-Wouti fit pour les Hans qu'il rétablit ».

Dans la même famille, nous devons citer l'impératrice Lu-Hi qui enleva à son mari Kouang-Tsoung (1190) le souci des affaires publiques, mais dont l'administration ne put arrêter la chute de la dynastie.

En 1276, le dernier des Soungs fut déposé après la prise de la capitale et obligé d'entrer en composition avec les Mongols. L'impératrice régente, agissant en son nom, dut se soumettre au général de Koublaï et se rendre à la cour du vainqueur ; elle abdiqua pour elle-même et sa famille et accepta les faveurs des Mongols avec humilité en disant : Le fils du Ciel (elle donnait à Koublaï le titre impérial) veut bien nous accorder la vie ; il est juste de l'en remercier et de lui faire hommage.

Sous les Mings, la mère de l'Empereur Souen-Troung, l'impératrice Chang-Chi, gouverna l'Empire pendant la minorité de ses petits-fils Ying-Troung et Chintroung.

Dans les débuts, elle fut obligée de lutter contre un eunuque Wang-Chin, qui avait gagné l'affection de l'Empereur ; elle le fit comparaître devant une haute cour de justice et condamner à mort ; seules les larmes du jeune souverain le sauvèrent et même il partagea la régence avec l'impératrice mère. Chaque régent s'occupait surtout de ses intérêts et nommait, sans considérer leur capacité, des hommes peu préparés à leurs fonctions. Ils ne surent

pas ménager les Mandchoux qui voulaient s'unir à la famille impériale et excitèrent leur courroux contre la dynastie des Mings.

Wang-Chin subit une défaite célèbre dans les annales chinoises et Yng-Troung fut fait prisonnier. Bien que la rançon, demandée par le vainqueur pour lui rendre sa liberté, fut faible, l'impératrice refusa de le racheter et plaça sur le trône son frère King-Ti (1450).

Il fut cependant rétabli après la mort de King-Ti et régna 8 ans avec sa grand'mère. Cette régence n'est pas remarquable par de hauts faits militaires, mais des réformes importantes furent accomplies : agriculture développée, écoles établies, géographie de la Chine en 20 volumes, etc.

Vers 1573, Ching-Tsoung-Hienti monta sur le trône à l'âge de 6 ans et sa mère régna pendant sa minorité ; elle ne fit rien de célèbre mais, du moins, elle éleva en son fils un empereur qui était à la hauteur de ses fonctions, augustes et jeta un dernier lustre sur la dynastie des Mings en voie de décadence. Sous son règne, les Tartares furent battus mais les victoires coûtaient cher et l'avenir prouva qu'il était difficile de vaincre toujours.

Il faut arriver jusqu'à notre époque pour voir les impératrices occuper de nouveau une place prépondérante dans les conseils du gouvernement.

Les premiers empereurs de la dynastie des Mandchoux régnèrent en dehors des influences du harem et, avant 1860, on ne cite pas une femme qui soit parvenue à imposer sa volonté souveraine aux habitants de l'Empire du Milieu.

L'impératrice douairière actuelle, Tsé-Hsi, s'est élevée

au premier rang, grâce aux complications qui menacent depuis 50 ans la Chine ; elle a su profiter des troubles intérieurs et de la débilité d'héritiers jeunes ou malades pour assumer toutes les responsabilités gouvernementales, diriger à son gré la politique étrangère et, par son énergie comparée à la faiblesse de son entourage, montrer qu'au milieu de cette cour d'eunuques et sur le déclin d'une race abâtardie, elle était le seul homme de la famille impériale.

Je n'entreprendrai pas de rappeler les actes de cette femme dont l'ambition vient de nécessiter l'invasion de la Chine par les contingents militaires des grandes nations d'Orient et d'Occident ; des publications nombreuses ont donné des renseignements complets sur son origine, son caractère et son rôle politique. Cependant, je ne puis m'empêcher de dire sur elle quelques mots qui termineront cette revue rétrospective de quelques impératrices chinoises.

Il semble que le souvenir de Wou-Héou ait hanté l'esprit de Tsé-Hsi tant elle s'est conformée à la ligne de conduite tracée par sa devancière, imitant sa méthode de gouverner, recourant aux mêmes moyens criminels pour conserver une autorité usurpée, détrônant sans vergogne des héritiers légitimes, se débarrassant par le meurtre et le poison des adversaires qui la gênaient dans ses projets, quelles qu'aient été leur situation ou leur naissance, résolue enfin à perdre la Chine plutôt que de se perdre elle-même, décidée à mourir sur les restes de sa patrie plutôt que d'abdiquer une parcelle de sa souveraineté.

De tels sentiments ont fait sortir sa personnalité du commun ; les historiens de l'avenir seront peut-être sévères pour sa mémoire, mais ils resteront surpris devant son esprit d'intrigue, son audace, sa virilité et sa hardiesse à vouloir lutter seule contre l'Univers coalisé ; son caractère n'imposera pas l'amour ni l'admiration mais il commandera le respect.

A l'instar de Wou-Héou, son humble origine ne faisait pas prévoir un avenir aussi brillant. On a donné sur elle beaucoup de détails romanesques mais la vérité suffit, sans qu'il soit nécessaire de faire œuvre d'imagination. Son père, d'origine Manchoue, mandarin d'un rang relativement élevé, avait occupé différents emplois à Pékin et à Canton mais ne réussit pas à conserver sa situation ni à amasser une certaine fortune ; il se trouva donc dans la nécessité de vendre son enfant à un riche marchand. La future impératrice était douée d'agrémens physiques qui devaient plaire, quel que soit le point de vue chinois ou mandchou d'après lequel on apprécie la beauté ; les Chinois préfèrent l'embompoint et une taille moyenne, les Mandchoux la vigueur et une haute taille. Sa naissance et plus tard sa situation infime l'empêchèrent de suivre la mode qui impose aux chinoises l'obligation d'avoir des petits pieds ; elle était ambitieuse et semblait avoir une vague idée de sa destinée future ; elle apprit à lire et à écrire et manifestait des grandes dispositions pour devenir une lettrée. En 1850, l'empereur Tao-Koang invita toutes les familles manchoux à lui présenter leurs filles afin de choisir, parmi les plus belles, celles qui seraient ses femmes de second rang, Tsé-Hsi n'hésita pas à se mettre sur les rangs ; le jury la déclara impec

cable au point de vue physique et moral, suffisamment instruite pour mériter les premiers rangs littéraires et douée de toutes les qualités pouvant plaire à un Empereur.

Elle fut donc admise à la cour et introduite dans le harem impérial; elle ne tarda pas à entrer dans les bonnes grâces de l'impératrice, sut ne se faire aucun ennemi dans le palais et enfin mit au monde un fils. On ressuscita pour elle le titre d'Impératrice de l'Ouest, qui était le plus important que pouvait obtenir une femme de rang secondaire; enfin son influence grandissait chaque jour, lorsque l'empereur Hien-Troung mourut empoisonné, disent les uns, ou d'une maladie de cœur, suivant d'autres. Le fils de Tsé-Hsi fut appelé à lui succéder sous la tutelle des deux impératrices et de son oncle, le prince Koung; ce fut pendant cette régence que les Tay-Pings furent définitivement vaincus et que des relations suivies s'établirent avec les puissances étrangères. Mais en 1874, le jeune empereur manifesta des velléités d'indépendance et, pendant quelque temps, des nominations de hauts fonctionnaires, leur révocation, montrèrent qu'il y avait des intrigues dans le palais et des luttes intimes pour conquérir le pouvoir souverain. L'Empereur tomba subitement malade en 1875 et ne tarda pas à mourir; son épouse, prête à accoucher, disparut aussi d'une façon mystérieuse. Tsé-Ksi fit proclamer à sa place Kouang-Sou, âgé de 4 ans, et l'ancienne régence continua à gouverner l'Empire.

Kouang-Sou montrait une certaine préférence pour l'Impératrice de l'Est, veuve de Hien-Troung; elle succomba à la suite d'une courte maladie en avril 1881. A partir de ce moment, Tsé-Hsi fut maîtresse absolue

des destinées de la Chine. Chacun connaît la suite des événements, la tentative de Kouang-Sou pour rénover la Chine suivant les idées occidentales, sa déposition, la haine de Tsé-Tsi contre les étrangers et enfin la révolte des Boxers.

A une certaine époque, l'impératrice douairière chercha à utiliser en sa faveur les « Barbares d'Occident », ce fut elle qui força Kouang-Sou à recevoir les ambassadeurs, en violation de tous les précédents; elle-même donna audience aux femmes des diplomates et conversa avec elles, bien qu'aucune n'ait voulu se soumettre au cérémonial de la cour chinoise.

Elle est actuellement à Si-Ngnan-Fou, mais n'a pas cessé ni ses intrigues ni ses crimes. Un eunuque, détaché à la personne de Kouang depuis 20 ans, donnait il y a quelques semaines, les renseignements suivants :

Depuis le coup d'Etat de 1898, l'Empereur vivait relégué dans un palais situé sur une petite île appelée Yng-Taï; il était surveillé par des gardes et son service était fait par des femmes; chaque matin il venait se présenter devant Tsé-Tsi mais sans être autorisé à l'entretenir d'affaires politiques.

Il a épousé une nièce de l'impératrice douairière; elle est placée près de lui en qualité d'espionne et, par suite, les relations entre les deux époux sont peu cordiales. Parmi les femmes attachées à sa personne, l'Empereur affectionnait surtout deux d'entre elles; l'une, nommée Tcheng, était intelligente et courageuse, qualités qui lui coûtèrent la vie. Lors de la déposition de Kouang-Sou, elle fut emprisonnée dans une dépendance du palais impérial et ne recevait comme nourriture qu'un bol de

riz par jour ; elle y passa deux années dans les larmes, consolée seulement par l'espérance de voir encore une fois l'empereur avant sa mort. Le 12 août au matin, quand la cour dût quitter Pékin au plus vite, l'impératrice douairière donna l'ordre de sortir Tchong de prison, de l'envelopper dans un sac et de la jeter dans un puits. Après ce dernier crime, Tsé-Tsi abandonna la capitale au milieu d'une pluie battante et l'on put voir une impératrice se sauver les yeux en pleurs, se cachant la face derrière ses larges manches de soie.

Telle est, dans ses grandes lignes, la vie passée de la femme qui vient de troubler la quiétude des diplomates et de provoquer l'ardeur guerrière des généraux de toutes nations. Son règne approche-t-il de sa fin ? Moins heureuse que Wou-Héou, va-t-elle descendre du trône impérial, chassée par l'étranger qui lui fera grâce d'une vie déjà aux trois quarts de sa course ? Qui oserait le prédire ? Il est vrai qu'à nulle époque son pouvoir ne fut autant menacé qu'à l'heure actuelle, mais son intelligence vive et rouée lui permettra peut-être de sortir victorieuse de cette crise.

Aux yeux des alliés, elle représente ce qu'ils désirent trouver en face d'eux : l'autorité. Bon ou mauvais, comme le dit M. Leroy-Beaulieu, le gouvernement de Tsé-Tsi est encore un gouvernement. Ne sachant à qui donner sa place, la diplomatie pourrait la lui laisser.

Si l'on préjuge de l'avenir par le passé, on peut dire qu'une telle solution serait funeste pour le Céleste Empire, car le bilan de cette omnipotence féminine n'est pas brillant. Depuis 1875, date de l'avènement de Tsé-Tsi la Chine s'est vue diminuée dans son prestige moral,

réduite dans ses prérogatives souveraines, mutilée dans son territoire national.

La France a établi son protectorat sur l'Annam et le Tonkin jadis tributaires de l'Empereur; la guerre sino-japonaise a découvert au monde entier la faiblesse du colosse chinois; Formose a été annexée et la Corée dut changer de protecteur; la Russie s'est emparée de Port-Arthur et se dirige vers la Mandchourie, berceau de la dynastie actuelle; l'Allemagne, tard venue, a débarqué ses marins à Kiao-Tcheou et convoite le Chantoung; l'Angleterre s'est établie à Weï-Haï-Weï et la France a Quang-Tchéou-Wan d'où elle menace l'île d'Hainan. Enfin, il y a quelques mois, le grand lama du Thibet envoyait une ambassade à St-Pétersbourg et détournait ses regards de la capitale de son ancien suzerain. C'est après la prépondérance politique l'influence religieuse qui disparaît, c'est le protégé qui s'éloigne, n'ayant plus confiance en son défenseur.

Ce signe de désaffection n'est pas le moins significatif et il a une toute autre portée que l'occupation de quelques lambeaux de provinces par des puissances anxieuses de voir se terminer au plus vite un conflit qu'elles n'ont pas désiré.

Docteur A. HAGEN.

Ching-van-Tao, le 7 février 1901, à bord du *Friant*.





La Reine Jeanne

L'Académie du Var aime à évoquer les figures oubliées de la douce et poétique Provence.

Pour obéir à ses traditions je viens vous dire l'histoire de la Reine Jeanne dont le nom nous est familier mais dont les érudits seuls connaissent la vie agitée et tragique. Elle était reine de Naples, comtesse de Piémont et de Provence. C'est à ce dernier titre qu'elle nous appartient. En la suivant à travers les amertumes d'une union mal assortie, les ivresses d'un amour partagé, la gloire d'une brillante fortune, le choc de lamentables catastrophes, les douceurs d'une vie embellie par l'enchantement du plaisir et par l'éclat de la littérature et des arts ou bouleversée par des traverses inouïes, nous retrouverons nos aïeux, nous revivrons avec eux ces heures troublées et partagerons, en franchissant quatre siècles, leurs peines et leurs joies, leurs terreurs et leurs espérances.

Au mois de juin 1545, le peuple de Provence apprit la mort de son souverain Robert le Sage. Il laissait son trône à l'aînée de ses petites filles, Jeanne, âgée de 18 ans

à peine, mariée au prince André, fils du roi de Hongrie, qui n'en avait que 22. L'émotion fut profonde, Robert, par son courage, sa prudence, sa haute valeur intellectuelle et morale avait conquis une situation exceptionnelle en Europe et assuré à ses peuples la paix, la liberté et la sécurité. Son sceptre passait aux mains d'une enfant ; par ces temps de violence le péril était grand. Mais si les hommes politiques s'inquiétaient de l'avenir, le peuple, tout en payant au vieux roi un juste tribut de regrets, saluait de ses acclamations cette jeune reine, à laquelle l'univers prodiguait ses louanges et qui aux couronnes de Naples, de Provence et de Piémont joignait l'éclat d'une merveilleuse beauté, d'une grâce captivante et d'un esprit éblouissant.

Mais tandis qu'à Naples, à Avignon, à Aix, à Toulon, à Nice, la foule faisait retentir en son honneur des vivats joyeux, Jeanne pleurait, écrasée par une inconsolable douleur. Elle avait perdu le meilleur des pères et se trouvait seule aux prises avec d'effrayantes difficultés.

Pour connaître les périls qui la menaçaient il faut faire une rapide excursion dans le passé.

Robert le Boiteux, roi de Naples, comte de Provence et de Piémont avait épousé l'unique héritière du royaume de Hongrie, qui lui apportait en dot cette quatrième couronne. Il eut quatre fils.

Par son testament il légua à l'aîné, Charles-Martel, la Hongrie ; à Robert, le troisième, la Sicile et la Provence ; à Philippe, le second, le duché de Tarente et à Jean, le quatrième, celui de Duras. Il mourut en 1309, Charles-Martel son aîné l'avait précédé dans la tombe laissant pour héritier son fils Carobert,

Ce jeune prince protesta contre le testament de son aïeul et soutint, non sans raison, que la Provence et la Sicile lui revenaient aussi bien que la Hongrie, par droit de primogéniture. La question fut soumise au pape Clément V, qui se prononça en faveur de Robert à cause de ses hautes vertus. C'est ainsi que le père de Jeanne devint roi de Sicile et comte de Provence.

Le roi de Hongrie subit cette sentence sans l'accepter, mais le mérite éminent de Robert devenu par sa sagesse l'arbitre de l'Europe l'obligèrent à ajourner ses revendications.

Robert avait eu un fils unique, le duc de Calabre, vaillant à la guerre, sage dans ses décisions et adoré du peuple. La mort impitoyable faucha ce jeune prince dans sa trente et unième année. Frappé au cœur le père, le roi dit en pleurant sur ce cercueil : « Je perds tout, mais mes peuples perdent plus que moi ». Le duc laissait deux filles légitimes : Jeanne et Marie, âgées l'une d'un an et l'autre d'un mois et une fille naturelle, Marie de Sicile, qui fut aimée de Boccace et dont le nom a été immortalisé par le poète. Leur aïeul se demandait avec angoisse ce que deviendraient ces enfants le jour où il ne serait plus à côté d'elles pour les défendre ; quelle serait la destinée de ses sujets quand l'autorité serait tombée en leurs mains débiles et que des compétitions violentes allumeraient la guerre civile.

Pour conjurer ce malheur il chercha un remède à la source même du mal et pour donner comme protecteur à sa fille Jeanne, les parents irrités, dont elle avait tout à craindre, il la maria à André, son cousin, fils du roi de

Hongrie. Elle avait 6 ans, son mari 10. Cette union fut accueillie avec enthousiasme par les peuples de Naples et de Provence à qui elle assurait une ère de concorde et de paix. Et puis ce mariage d'enfants avait le charme de l'imprévu, du non vu. Jeanne était jolie, gracieuse, pleine d'esprit, André paraissait un peu lourd, mais on comptait qu'il s'affinerait au contact de la civilisation italienne. Les fêtes de Naples furent éblouissantes, gentilshommes et plébéiens, femmes, vieillards, enfants vêtus de leurs plus beaux habits, portés avec cette élégance artistique qui donne aux loques même des mendiants un cachet poétique, couvraient de fleurs les carrosses des novis ; la nature elle-même semblait avoir épuisé ses trésors pour s'unir aux réjouissances publiques ; jamais le ciel n'avait été plus lumineux, plus profond, la vague plus caressante ; le Vésuve, géant qui projette sur ce paysage éclatant l'ombre de sa masse sombre, illuminait de son panache enflammé l'obscurité des nuits.

En Provence, *calignairé* et *calignairis* dansaient dans les salles vertes la volte et la martingale. Les *calignairis* étaient, dit-on si intéressées, si absorbées par cette mariée de six ans, qu'elles se laissaient dérober *quaouquei poutouns dins lei cantouns*.

L'évènement ne répondit pas à ces espérances. Robert, qui faisait élever André à sa cour auprès de sa jeune épouse, comptait que l'amour naîtrait comme de lui même entre ces deux âmes neuves. Il n'en fut rien, André lourd, disgracieux, sans élégance ni courtoisie avait un caractère emporté et farouche, une paresse obstinée, le goût de l'ivrognerie, des instincts bas et par dessus tout, une

aversion brutale pour les séductions et les délicatesses raffinées de la jeune Italie qui, semblable à la belle au bois dormant, s'éveillait d'un sommeil dix fois séculaire à l'aube de la civilisation renaissante.

A Jeanne, au contraire, la nature semblait apporter chaque jour une grâce nouvelle. On eut dit que la terre de Naples, cette merveille du monde, voulait s'incarner dans une femme sans pareille ; ses yeux d'enfant vifs et mutins prenaient peu à peu un velouté caressant, ses cheveux noirs descendaient jusqu'à ses pieds, son teint éclatant semblait un défi aux ardeurs d'un soleil brûlant, son beau visage, sa bouche rieuse étaient illuminés par l'intelligence. Elle avait 12 ans à peine qu'elle aimait à s'enivrer des splendeurs de la nature, elle causait avec les arbres, les vagues et les étoiles, et quand dans ses courses vagabondes elle allait sur le chemin de Tarente voir la mer d'azur et à l'horizon les îles bleues de Capri, à sa démarche souple et gracieuse, au feu de son regard, le passant étonné l'eut prise pour une des déesses chantées par les poètes. Les poètes, du reste, étaient ses amis, ils fréquentaient sa cour, elle faisait assaut d'esprit avec Pétrarque et Boccace. Les œuvres du Dante, du Tasse ne quittaient pas son chevet. Elle encourageait les sculpteurs et les peintres. Aussi courtisans, bourgeois, ouvriers, subissaient-ils l'enchantement de sa beauté et de son esprit. Il n'était pas un chevalier qui n'en devint amoureux, mais la simplicité et la dignité de son attitude contenaient l'ardeur des désirs qui naissaient sous ses pas.

Un homme restait insensible, le seul auquel elle aurait voulu plaire : André son mari. Il la trouvait trop fine,

trop idéale, et lui préférerait de vulgaires courtisanes qui partageaient ses orgies.

Cet offensant dédain alluma dans le cœur de la jeune femme un dépit qui devint de la haine.

Le roi Robert était désespéré, le malheur de sa fille attrista ses derniers jours. Par son testament il s'appliqua à sauvegarder l'avenir, il ordonna que si Jeanne mourait sans enfant, sa sœur Marie lui succéderait à l'exclusion d'André. Il recommanda à Jeanne de se placer sous la protection du Pape et de s'éclairer des conseils de l'évêque de Cavailon.

Au moment de mourir il appela sa fille, la bénit, lui conseilla de se remarier si André la laissait veuve. Puis il rendit son âme à Dieu le 19 juin 1345.

La situation était grave. Qu'allait devenir cette jeune femme mal mariée, menacée par l'ambition des princes de sa famille et les intrigues de la cour de Hongrie. On pensait qu'elle serait le jouet des habiles ou des violents,

On se trompait ; Jeanne montra une décision et une hardiesse qu'on ne pouvait attendre de sa jeunesse. Elle prit en mains la direction des affaires, mit en tête de tous les actes son nom seul sans y joindre celui de son mari. André ne s'en souciait guère. Pourvu qu'il eut de l'argent il dédaignait le pouvoir, mais la cour de Hongrie fut exaspérée. Les madgyars estimant que le mariage d'André et la mort du roi mettaient Naples en leurs mains, s'indignaient contre cette femme de 18 ans qui, comme l'ange de la Bible, leur interdisait l'entrée de ce nouvel Eden qu'on appelle Naples. Ils envoyèrent dans cette ville la reine Elisabeth, mère d'André, pour rétablir la paix dans le jeune ménage et ouvrir ainsi la porte à

leurs ambitieuses visées. Jeanne reçut sa belle-mère avec le plus profond respect, la plus tendre affection ; mais appuyée sur l'amour de son peuple, que sa fermeté enthousiasmait, ne céda pas un pouce de son autorité.

La reine de Hongrie en désespoir de cause s'adressa au pape Clément V, qui avait fixé sa résidence à Avignon. Ses envoyés exposèrent au St-Père que Jeanne dédaignait son mari, que par son inexpérience elle compromettait les intérêts de l'Etat, qu'elle n'écoutait aucun conseil, écartait systématiquement les Hongrois des affaires publiques ; ils ajoutèrent qu'elle était légère, coquette et exposait son honneur en acceptant et même en provoquant les hommages d'adorateurs passionnés.

Jeanne se défendit, ses ambassadeurs répondirent qu'André était aussi borné que brutal, que la reine avait essayé de l'associer au gouvernement mais qu'il avait révolté le peuple par son incapacité et ses violences, que les calomnies colportées sur la conduite de la reine n'avaient d'autre but que de la discréditer pour livrer plus aisément son royaume à la rapacité des Hongrois. Le Pape ennuyé d'avoir à intervenir entre ces deux femmes irritées adopta un parti ingénieux. Il prit acte des déclarations par lesquelles elles reconnaissaient que leurs compétitions troublaient le pays, et pour y mettre fin, déclara qu'il assumerait lui-même le fardeau du pouvoir et gouvernerait la Sicile par l'entremise de deux légats. C'était l'histoire de l'huître et des deux plaideurs.

Aussi malgré les bonnes paroles du Pape, les deux reines furent exaspérées. Jeanne fit respectueusement observer que l'ingérence de deux légats dans le gouvernement était contraire au droits de la couronne.

Elisabeth continua à réclamer plus aprement que jamais le couronnement de son fils. Les deux légats arrivèrent, ils furent comblés de prévenances et d'honneurs, mais on les tint en dehors des affaires, il y avait unanimité sur ce point. Toutes les fois qu'ils posaient une question, on leur répondait en leur demandant leur sainte bénédiction. Ils partirent fort irrités de cette mystification et se plaignirent au Pape qui adressa à Jeanne les plus vifs reproches. Jeanne s'excusa, négocia et finit par accepter un légat à condition que le Pape choisirait l'évêque de Cavaillon, que le roi Robert, par son testament, avait chargé de diriger sa jeunesse. Clément V accepta avec empressement ce moyen de conciliation, qui sauvegardait son autorité.

Mais les Hongrois se souciaient peu de l'évêque de Cavaillon ; ce qu'ils voulaient c'était le couronnement d'André et le partage du pouvoir.

Après de longs pourparlers dans lesquels intervint le pape Clément V, Jeanne céda et André fut couronné. Il jure fidélité au Saint-Siège, reconnaissant que c'était de lui seul qu'il tenait sa couronne ; mais pour donner satisfaction aux Napolitains et aux Provençaux, le testament du roi Robert fut maintenu, si Jeanne mourait sans enfant sa sœur Marie lui succéderait à l'exclusion d'André. La reine Elisabeth rentra triomphante en Hongrie, après avoir placé auprès de son fils un moine cordelier à l'esprit fin et délié, qui réveilla André de sa torpeur et le poussa à affirmer son autorité. Quelques mois après la reine se trouva enceinte. Délivré de la crainte de perdre sa couronne par la mort de sa femme, le roi s'abandonna sans contrainte à ses instincts tyranniques et à ses grossiers

penchants; il afficha sa préférence pour les Hongrois. Naples comme Capoue ne savait pas repousser les conquérants, mais elle excellait dans l'art de s'en débarrasser. Les rues étaient rouges encore du sang des Français, massacrés le jour des vèpres siciliennes. Il fut décidé qu'André subirait le même sort. On assure, sans qu'on ait jamais pu le prouver, qu'une femme nommée la Cathanaise, nourrice de la reine, qui avait épousé un nécromancien, que la reine avait fait chevalier sous le nom de Raymond de Cabannes, son fils, sa fille et son gendre auraient été les instigateurs du complot. Plus haut sur les marches du trône on soupçonna le duc de Duras, cousin de la reine, dont il avait été follement amoureux et qui peut-être le payait de retour. Il avait patienté, espérant qu'André trouverait la mort dans ses excès habituels. Fatigué d'attendre il avait enlevé la princesse Marie, sœur cadette de Jeanne et l'avait épousée de force. La reine bondit sous cet outrage, qui la frappait dans son amour et dans son honneur familial; mais impuissante à punir, elle avait pardonné et subi le fait accompli.

Le duc de Tarente, un autre cousin, la consola. Il était beau, brave, spirituel et passait pour le chevalier le plus accompli de son temps. Il aimait follement et le disait sans qu'on lui imposât silence. En dessous s'agitaient les colères populaires contre un prince détesté, une profonde sympathie pour Jeanne que l'on savait malheureuse.

Si l'histoire ne dit pas qui a commis le crime, il est certain que personne ne l'a regretté, pas même la reine.

En septembre 1347 au milieu de la nuit quatre sicaires frappent à la porte de la chambre où le roi dormait à

côté de la reine. Ils le prient d'ouvrir pour prendre connaissance de nouvelles importantes. André s'habille à la hâte et sort. Dès qu'il a franchi le seuil de la porte, les conjurés la ferment derrière lui, le terrassent et l'étranglent avec un lacet de soie ; ils n'employèrent pas le poignard parce que les nécromanciens avaient assuré qu'André était invulnérable au poison et au fer.

Cet assassinat frappa l'Europe de stupeur. Les Napolitains n'en furent guère émus, ils étaient accoutumés à ces drames sinistres. Ils se souvenaient qu'en 1268 le duc d'Anjou, aïeul d'André, avait fait tomber sur l'échafaud la tête du brave et beau Corradin son prisonnier. A chacun son tour. Les splendeurs du trône entraînent avec elles ces brusques retours de fortune et ces péripéties sanglantes.

Le roi de Hongrie, frère d'André, demanda justice au Pape, qui envoya à Naples le cardinal de Saint-Marc pour instruire contre les coupables. Les assassins s'étaient réfugiés à Constantinople auprès d'une cousine de la reine, l'impératrice Marie de Bourbon, qui refusait de les livrer. La nourrice, son mari, leur fils furent mis à mort avec des raffinements barbares, quelques comparses obscurs qui auraient pu parler furent sournouïsement étranglés et ce fut tout.

La reine avait montré une dose de douleur suffisante, elle avait pris le deuil ; trois mois après elle mit au monde un fils qui suivant l'usage prit le titre de duc de Calabre. Après ses relevailles elle estima qu'elle avait assez pleuré et pour rattraper le temps prit part aux fêtes du baptême avec l'entrain joyeux d'une exubérante jeunesse.

On s'en étonna. Trois mois de larmes c'était peu. Partout ailleurs un an était de rigueur, à Naples il fallait au moins six mois. La cour de Hongrie fut exaspérée. Jeanne sentit sa faute et s'efforça de la réparer. Elle rassembla son conseil ; le prince des Baux (un provençal) chef de la justice exposa qu'il avait informé contre les coupables, mais que ceux-ci ayant corrompu leurs gardiens avaient pris la fuite et s'étaient réfugiés à Constantinople. La reine fit paraître la plus profonde douleur, s'attendrit sur la fin tragique d'André son mari, jura qu'elle irait plutôt elle-même à Constantinople que de laisser les assassins impunis, et se montra tellement émue que les pleurs inondaient son beau visage.

Les Napolitains furent ravis. Regretter un pareil mari était à leurs yeux le dernier mot de la fidélité conjugale. Mais la cour de Hongrie ne désarma pas. Un an juste après la mort d'André, en 1348, Jeanne écrivit au Pape, lui exposant avec une naïve simplicité, que sans doute la commodité du veuvage avait ses avantages, mais que l'intérêt de ses sujets, le soin de sa réputation et sa fragilité l'engageaient à prendre un second mari ; qu'elle avait fait choix du prince de Tarente, son cousin, et qu'elle priait le Saint-Père de lui accorder les dispenses nécessaires.

Le roi de Hongrie entra en fureur en apprenant cette démarche, et protesta contre cette scandaleuse union de Jeanne avec un prince, qui l'avait détournée de ses devoirs du vivant d'André et qui avait trempé dans l'assassinat. Mais la reine se défendit avec tant de force et d'habileté qu'elle l'emporta, et la dispense fut accordée.

Le mariage eut lieu à Naples au milieu de fêtes splen-

dides, où belles dames et vaillants chevaliers firent assaut de luxe et de courtoisie. Au bal qui eut lieu à Gaëte, Jeanne choisit pour cavalier Galés de Mantoue, la fleur de la chevalerie. Enivré de cette faveur le jeune et brave gentilhomme, mettant un genoux à terre, fit vœu d'aller en paladin à travers le monde soutenir par les armes, envers et contre tous, que la reine Jeanne était la princesse la plus belle, la plus pure, la plus noble et la plus généreuse de l'univers. Il ajouta qu'il lui ferait don de deux vaillants chevaliers, qu'il aurait conquis par la force de son bras. Jeanne accepta par un sourire et ce nouveau chevalier errant se mit en campagne. Il parcourut l'Italie, la France, l'Angleterre, l'Allemagne et même la Hongrie, étendant dans la poussière, les malavisés, qui refusaient de confesser la beauté et la vertu de sa belle, que du reste ils n'avaient jamais vue. Il fit deux prisonniers de marque les amena à Naples et en fit don à la dame de ses pensées. Elle les reçut avec une aimable courtoisie, leur fit visiter ses états, leur rendit la liberté et loin d'exiger une rançon, les gratifia de superbes présents, entre autres, de chaînes d'or massif, en mémoire de leur captivité.

Tandis que la reine s'amusait à ces jeux charmants et frivoles, le roi Louis de Hongrie rassemblait ses troupes sous prétexte de venger son frère, mais en réalité pour conquérir la Sicile. Bientôt il se mettait en marche faisant porter devant son armée un drapeau noir sur lequel était peint un roi étranglé.

Les Napolitains qui détestaient la bataille, furent terrifiés. La reine réduite à l'impuissance, envoya des ambassadeurs à son implacable ennemi. Louis les reçut

mal, leur déclara brutalement que les galanteries de Jeanne du vivant d'André, la haine qu'elle lui portait, l'impunité des assassins, son second mariage avec le principal inspireur du crime la condamnaient, et qu'il allait à Naples pour en faire bonne et prompte justice.

Jeanne épouvantée, céda à l'orage et résolut de chercher un asile dans son comté de Provence.

Le peuple qui l'aimait l'accompagna jusqu'au rivage et suivit de ses acclamations, de ses vœux et de ses larmes la galère qui la portait. Avec leur reine s'exilaient la poésie, le plaisir, la douce liberté. La rude main de l'étranger allait comprimer ce joyeux pays. Tandis qu'immobiles sur la plages les Napolitains cherchaient à distinguer une dernière fois dans le lointain sa silhouette, debout sur la poupe triste mais ferme, Jeanne regardait fuir la terre où elle était née, où elle avait souffert où elle avait aimé.

Avant de partir elle avait confié le pouvoir au mari de sa sœur le prince de Duras, qu'elle avait nommé vice-roi. Louis de Tarente son mari, devait la rejoindre sous peu, après avoir essayé d'organiser un semblant de résistance.

Elle débarqua à Nice et se dirigea vers Avignon, où elle voulait voir le Pape ; mais elle fut retardée par les hommages excessifs de ses bons et féaux sujets.

Depuis que les ducs d'Anjou, après avoir conquis la Sicile, avaient fixé leur séjour à Naples, leur autorité sur la Provence s'était fort amoindrie. Sous leur suzeraineté s'était formée une sorte de république fédérative, où communes et seigneuries étaient presque indépendants. Ils obéissaient rarement aux états généraux, au parlement et au grand sénéchal. Le comte percevait quelques

impôts, avait le droit de lever des troupes, mais ces droits étaient purement nominaux. Le comte en était réduit à battre monnaie en vendant ou en confirmant des chartes, des privilèges et des amnisties. Au moment de l'arrivée de Jeanne le pays était en ébullition. Elle avait nommé grand sénéchal l'italien Barrili, contrairement à la constitution de la province, qui excluait les étrangers des fonctions publiques. La noblesse et les communes ne s'étaient pas contentées de protester mais avaient refusé de reconnaître l'autorité de cet intrus et avaient nommé à sa place Raymond d'Agoult. Malgré les désordres de toutes sortes qu'entraînait cet état d'anarchie, les Provençaux ne voulaient pas renoncer à leurs droits et à leurs libertés. En outre le bruit avait couru que Jeanne devait rencontrer à Avignon le prince Jean, héritier de la couronne de France et lui céder la Provence, en échange d'une forte somme et d'une armée pour reprendre son royaume.

Les Provençaux ne voulaient pas être vendus même au futur roi de France. Ils formèrent donc une vaste association à laquelle participa la ville de Toulon et qu'ils appelèrent la Sainte-Ligue. Ils s'unissaient pour défendre leurs droits et mettre un terme à l'anarchie qui désolait le pays. Ils accueillirent leur reine fugitive avec la respectueuse sympathie due à sa bonté et à ses malheurs, mais les hommages qu'ils lui rendirent furent excessifs. Ils la conduisirent au château Arnaud, une des plus belles résidences des comtes de Provence et veillèrent sur elle avec une étrange sollicitude. De peur qu'elle s'ennuyât on ne la quittait ni jour, ni nuit. De peur que les mauvaises nouvelles ne lui fissent de la peine on

ouvrait ses lettres, de peur que le froid ou le chaud n'altérassent sa santé on l'empêchait de sortir. On lui évitait même l'émotion de revoir Louis de Tarente, son mari, qui était arrivé en Provence. Du reste les plus grandes dames se disputaient l'honneur de la servir et ses très fidèles sujets lui déclaraient qu'ils préféreraient tout souffrir que de perdre une si gracieuse souveraine.

Pénétrée de reconnaissance pour ces témoignages d'affection et de dévouement, Jeanne révoqua le sénéchal qu'elle avait nommé, confirma dans ces fonctions Raymond d'Agoult, élu par le pays, et jura de respecter la constitution et les libertés de la Provence, sans jamais céder ses droits de souveraineté sur un pays où elle était si tendrement aimée.

Ses fidèles sujets consentirent alors à la laisser partir. Jeanne put se rendre à Avignon où elle trouva le Pape.

La situation réciproque du Saint-Père et de Jeanne était bizarre. Comme reine de Naples, Jeanne était la vassale du Saint-Siège, comme souveraine d'Avignon, qui appartenait à la Provence, elle était sa suzeraine. Bien que cette suzeraineté fut nominale, le Pape la trouvait incompatible avec la dignité du Saint-Siège et il avait résolu de profiter de l'occasion qui s'offrait pour s'en affranchir.

Jeanne arrivait en vaincue, en accusée ; chaque jour lui apportait la nouvelle d'une catastrophe. Après son départ les seigneurs siciliens s'étaient rendus à Averse saluer le roi de Hongrie ; le prince de Duras à qui elle avait délégué ses pouvoirs les avait suivis pour faire sa soumission. Mais Louis avait été intraitable, il avait fait décapiter Marie de Sicile sœur naturelle de la reine et

quelques jours après le prince de Duras lui-même, qu'il accusait d'avoir été les instigateurs du meurtre d'André. La princesse Marie de Duras, sœur de la reine, s'était sauvée à grand peine, déguisée en moine cordelier. Le jeune fils de Jeanne, amené en Hongrie par son oncle y était mort. Ces nouvelles désolèrent la reine sans l'abattre. Elle était douée d'une extrême énergie et sa passion pour les travaux de l'esprit et les plaisirs du monde étaient un dérivatif à ses peines.

Bien que le roi de Hongrie eut formulé contre elle une accusation nette et précise sur laquelle le Pape avait à se prononcer, elle fut reçue en souveraine dans l'antique cité provençale. Sa grâce, sa beauté, sa bienveillance lui eurent bientôt conquis tous les cœurs ; ses défauts même étaient aimables. Le plus grand de tous, une excessive prodigalité, la faisait adorer. Tout en négociant avec le Pape, elle se livrait toute entière au charme de la brillante civilisation de la Provence, qui égalait celle de l'Italie. Sa langue était celle des troubadours et Dante s'était demandé s'il ne la choisirait pas pour écrire la divine comédie. Pétrarque aimait la belle Laure et composait ses vers près des blanches cascades de la fontaine de Vaucluse. Il était le commensal préféré de Jeanne. Bertrand de Pézénas et sa femme récitaient devant la reine le récit tragique de la mort d'André, elle les écoutait versant des larmes peut-être calculées. Malgré les troubles politiques, les mœurs étaient galantes et Jeanne aimait à présider les cours d'amour, tribunaux officiels où siégeaient des magistrats et des chanoines, qui tenaient leurs assises à Arles, à Aix, à Pierrefeu et où l'on condamnait à l'amende et aux dépens les amants

jaloux qui défendaient à leur belle d'accepter des fleurs et des présents de leurs rivaux. Elle se plaisait aussi à parcourir son beau Comté, à contempler dans une douce extase le Rhône majestueux et rapide, la Durance torrentueuse, le Verdon aux eaux d'un vert transparent, les pâles oliviers, les pins sombres que fait chanter la brise, les montagnes abruptes tapissées de lavande ou ombragées de chênes noueux ; les riantes vallées où les ormes et peupliers se mirent dans une onde claire. La mer immense et bleue caressant de ses flots harmonieux les pieds de la brune chaîne des Maures... Elle aimait à s'asseoir sur un rocher au bord de ces merveilleux rivages, qui lui rappelaient la patrie lointaine où allaient portés sur l'aile des vents ses souvenirs et ses espérances.

Des affaires plus sérieuses sollicitaient son activité. Des violences criminelles troublaient le repos public. A Toulon des fils de perdition, pour employer les expressions des chroniqueurs, envahirent le quartier des Juifs, à côté de la rue des Tombades, massacrèrent les habitants, pillèrent leurs biens et détruisirent leurs titres de créance ; c'étaient des débiteurs supprimant leurs créanciers. Les assassins s'enfuirent, leurs biens furent confisqués et une instruction fut ouverte. Mais la reine, qui avait besoin d'argent, accorda une amnistie moyennant une somme de mille florins d'or que lui paya la ville. C'était une manière de rendre la justice plus lucrative que morale.

A Avignon, Jeanne publia sur la police des mœurs des ordonnances qui sont restées en vigueur ; mais, comme nous l'avons dit, sa suzeraineté pesait au Pape qui voulait s'en affranchir. Un traité fut signé en 1348, la reine cédait

ses droits au Pape moyennant une somme de 80,000 florins d'or qu'elle comptait employer à conquérir son royaume. Le Pape de son côté ajournait à une date indéterminée la sentence sur l'assassinat d'André, maintenant Jeanne dans tous ses droits et prérogatives, c'est-à-dire la reconnaissant comme seule souveraine légitime de Naples.

La vente d'Avignon consentie, en violation des engagements pris au château Arnaud, produisit en Provence une vive émotion. La fierté du pays se révolta contre ces trafics par lesquels les suzerains disposaient des destinées des peuples sans les consulter. Pour calmer les esprits Jeanne renouvela ses promesses et la ville de Toulon obtint à prix d'argent une charte par laquelle le roi et la reine s'interdisaient à tout jamais, à eux et à leurs successeurs de céder à qui que ce soit les droits de la couronne sur cette commune. Ces marchés étaient du reste fréquents, c'est ainsi que la prodigalité des souverains facilitait l'affranchissement du peuple.

Avec le temps la situation s'était modifiée à Naples. Cette nouvelle Capoue incapable de résister aux envahisseurs les avait amollis et désagrégés. La peste avait achevé de les mettre en fuite. On ne peut se faire une idée de l'horreur de ce fléau qui tuait tout sur son passage, dépeuplant les villes et même des provinces entières.

Le Pape s'était prononcé en faveur de Jeanne. Le peuple qui l'aimait pour ses qualités et surtout ses défauts, la rappela; elle s'embarqua à Marseille et fut accueillie à Naples avec enthousiasme. Les populations des provinces chassèrent ou massacrèrent les quelques garnisons, que le roi de Hongrie y avait laissées.

Mais celui-ci levant une nouvelle armée marcha de nouveau sur Naples. Jeanne essaya de résister mais ses troupes amollies ne tinrent pas contre les rudes soldats du Nord; et bientôt il ne lui resta que Gaëte comme seul et dernier asile. Le roi de Hongrie était allé à Rome où le Pape et la population l'avaient reçu avec les plus grands honneurs. Grâce aux forces dont il disposait, il exigea que le procès de Jeanne fut repris et il fut convenu que si la reine était coupable elle perdrait tous ses droits; mais si elle était acquittée elle conserverait sa couronne en payant à la Hongrie une indemnité de 300.000 florins.

Jeanne vint donc se défendre et comparut devant l'assemblée des commissaires pour répondre aux ambassadeurs chargés de l'accuser.

Ceux-ci ne purent alléguer que de vagues présomptions : la reine n'aimait pas son mari, elle avait été coquette, elle n'avait pas pleuré assez longtemps, elle n'avait pas empêché les assassins de s'évader, elle s'était remariée avec son cousin qui l'avait poursuivie de ses assiduités du vivant d'André. C'était des faits sérieux mais insuffisants pour étayer l'accusation; car une femme peut considérer la mort de son mari comme une délivrance, sans avoir jamais songé à l'assassiner.

Les Hongrois ajoutaient, que quelques jours avant le crime, André ayant aperçu la reine qui tressait un cordon de soie lui aurait demandé ce qu'elle faisait : « un lacet pour vous étrangler » aurait-elle répondu. Mais c'était là une fable grossière, car si elle avait voulu étrangler son mari, elle se serait bien gardée de le prévenir.

Jeanne plaida sa cause avec toute l'éloquence de son cœur, de sa beauté et de ses larmes et la gagna sans

peine. Elle fut acquittée. Le roi de Hongrie fidèle à sa parole évacua la Sicile, mais refusa les 300.000 florins, disant avec noblesse « qu'il ne voulait pas toucher le prix du sang de son frère ».

La reine rentra à Naples avec Louis de Tarente, son mari, à qui elle donna non seulement le titre de roi mais la moitié du pouvoir souverain. Ce fut le plus beau temps de sa vie, elle l'aimait avec toute l'énergie de son cœur, toute la fougue de ses sens, si bien que ses ennemis ont dit qu'elle avait tué son premier mari par haine et le second par excès d'amour.

Mais les enivrements de la passion satisfaite et toujours renaissante était troublée par les intrigues de la cour, des drames domestiques entraînant des troubles politiques et des guerres civiles.

Les princes de Duras parents de la reine au même degré que Louis de Tarente refusèrent de reconnaître son autorité et entrèrent en révolte ouverte contre lui.

Raymond des Baux grand amiral de Sicile, dévoré d'ambition s'étant introduit dans le château de Marie de Duras, sœur et héritière de la reine, s'en rendit maître et obligea la pauvre femme à épouser son fils Robert ; puis l'emmena captive sur une de ses galères. Le roi exaspéré se mit à la poursuite du ravisseur, l'ayant rejoint à Gaète, le tua de sa propre main. Robert fut emprisonné et Marie délivrée. La jeune femme désespérée ne sait si elle doit pardonner ou se venger ; mais la haine l'emporte, elle va à la prison de son époux, l'accable de reproches et le fait poignarder sous ses yeux.

Les peuples souffraient de ces sanglantes tragédies. Robert de Duras exilé de Sicile porta ses armes dans la

Provence qu'il ravagea. Il s'empara du château des Baux d'où il menaçait Aix et Arles. Jeanne fit appel aux communes entre autres à celle de Toulon où les élections municipales venaient d'avoir lieu. Qu'on nous pardonne une courte digression en faveur de cette page d'histoire locale.

Le 14 avril 1354 le crieur public Guillaume Bonnet convoqua à la tenue d'un parlement public tous les hommes âgés de plus de 14 ans, pour élire les conseillers et autres officiers publics de la ville les prévenant que tous les absents encouraient une amende de douze deniers. Le parlement fut tenu le lendemain 15 avril et nomma cent délégués chargés de l'élection définitive des conseillers et autres officiers. Les douze conseillers furent pour la noblesse les damoiseaux Hugan d'Ollioules, Isnard Fresquet, Bastang Fresquet et Raynaud le jeune ; pour la bourgeoisie les prudents Isnard de Burgues, Clappiers, Siguier notaire et Boët ; pour les artisans, Nicolas Paris, Hugon Pélissier, Jean Adam et Aicard Gras. Ainsi suffrage universel, vote obligatoire, artisans au sein du conseil, telles étaient les institutions municipales de Toulon en 1354. Ajoutons que la reine traitait cette assemblée avec la plus grande déférence et appelait les artisans aussi bien que les gentils-hommes : les nobles personnages ses féaux de la communauté de Toulon ses affectionnés et fidèles.

Toulon obéissant aux ordres de la reine leva des contingents pour chasser Duras, pourvut à la défense du territoire ; et quelques années plus tard éleva sur les bords de la mer un rempart de dix mètres de hauteur et de trois mètres de largeur à la base.

Le château des Baux fut repris par le sénéchal et Duras dut se retirer en Italie. Mais pour se venger il attira en Provence des bandes de pillards commandés par Pierre Servol dit : l'archiprêtre. Ces malandrins pillèrent et ravagèrent villes et campagnes ; puis marchèrent sur Avignon. Le Pape terrifié, leur paya une rançon et ils portèrent leurs brigandages plus loin. A l'archiprêtre succédèrent les barons des Baux qui exaspérés du meurtre de l'amiral et de son fils prirent les armes et mirent tout à feu et à sang. A leur tête marchait Antoine des Baux, chanoine et prévôt de l'église de Marseille, qui troqua la soutane contre la cuirasse.

Les gentils-hommes et les contingents des communes rétablirent l'ordre.

L'année suivante de nouvelles bandes de pillards, les Tards-Venus, se jetèrent sur la Provence.

Enfin quelques années plus tard Duguesclin, lui-même, par ordre du roi de France, Charles V, envahit et désola le pays ; mais il dut reculer devant l'intrépide résistance de nos aïeux.

S'il n'y avait à cette époque aucune sécurité ; si la vie, la fortune des citoyens étaient toujours menacées, c'est que le pouvoir central n'existait pas ; villes et seigneuries étaient indépendantes, ne fournissaient que les contingents, ne payaient que les impôts qu'elles voulaient. Les comtes suzerains n'avaient donc pas le moyen de défendre les frontières et d'assurer l'ordre intérieur. Contrairement à l'opinion reçue, le peuple souffrait d'un excès de liberté.

Revenons à la reine Jeanne. Dans la joyeuse Naples, elle passait les meilleures années de sa vie, cherchant

dans la littérature et les plaisirs une diversion aux soucis du pouvoir. Elle était toujours prodigue et affable et par suite l'idole du peuple ; elle aimait et était aimée. Mais le bonheur est fragile, le sien se brisa, Louis de Tarente mourut, en 1362 de l'excès de tendresse de sa femme, disent les chroniqueurs.

Jeanne fut désespérée. Sa douleur fut peut-être trop vive pour durer. Au bout d'un an pour se consoler elle épousa Pierre infant d'Aragon, jeune prince aimable, bien fait, vaillant mais sans fortune et sans royaume ; après qui la fatalité semblait s'acharner, car toutes ses entreprises s'achevèrent par des désastres. Encore une fois il tenta la fortune avec les ressources que lui apportait une union si brillante. Il fut battu et fait prisonnier et sa femme dut payer 4.000 ducats pour sa rançon. Peut-être ne valait-il pas si cher, car il fut ingrat, délaissa la reine et mourut en 1375, la laissant veuve pour la troisième fois. Cet état ne lui plaisait pas, on le sait, bien qu'elle eut dû en prendre l'habitude. Peut-être aussi fut-elle effrayée des intrigues qui s'agitaient autour de sa succession et des violences qui désolaient ses états. Elle prit donc un quatrième mari pour essayer d'avoir un enfant et pour assurer la sécurité de son royaume. Elle le choisit bien et épousa le prince Othon de Brunswick aussi brave et habile capitaine que prudent et sage politique. En 1368 Jeanne était allée à Rome et y avait été reçue avec le plus grand éclat. Le Pape lui donna la rose d'or.

Sur son avis elle assura sa succession aux trônes de Naples, de Provence et de Forcalquier à Charles de Duras, qui épousa Marguerite seconde fille de Marie de Duras sa sœur.

Charles V, roi de France, qui convoitait la Provence et la Sicile, irrité d'une combinaison qui déjouait ses projets, voulut renverser Jeanne et s'allia à la Hongrie. Mais le schisme d'Occident qui éclata à cette heure, amena un changement radical ; et d'ennemis qu'ils étaient, Charles et Jeanne devinrent alliés.

Grégoire XI avait quitté Avignon pour rentrer à Rome. Son successeur Urbain VI fut élu au milieu des troubles, malgré l'opposition de la France. Les cardinaux qui lui avaient été hostiles sortirent de Rome, se réunirent à Fondi, cassèrent l'élection et élurent Robert de Genève qui prit le nom de Clément VII. Il y eut ainsi deux papes, Urbain VI à Rome et Clément VII à Avignon. Le monde catholique fut partagé en deux camps. Jeanne prit parti pour Clément VII.

Urbain VI l'excommunia, arma contre elle l'Italie qui ne voulait pas d'un pape français. Il excita contre elle la cour de Hongrie et même Charles de Duras, à qui elle avait donné la main de sa nièce et assuré sa succession. Ce prince avide et ingrat prit les armes contre sa bienfaitrice.

Jeanne frappée au cœur cassa son testament et institua pour héritier Louis d'Anjou, frère de Charles V, roi de France.

Charles de Duras marcha droit sur Naples et emporta la ville. La reine s'était réfugiée dans le château de l'Œuf, mais le duc de Brunswick, son mari, ne put la secourir à temps et la famine l'obligea à capituler.

Le duc de Duras la retint prisonnière à Naples, mais craignant que le peuple ne la délivrât, il la fit conduire au château de la Mure sur le bord de la mer.

Profitant de son isolement il épuisa les promesses et les flatteries pour obtenir qu'elle abdiquât à son profit, mais il ne put lui arracher cet acte de faiblesse.

Les Provençaux désolés des malheurs de leur souveraine lui envoyèrent des ambassadeurs. Charles de Duras leur permit de lui rendre visite, il espérait, par leur influence, l'amener à composition; mais quelque vive que fut l'émotion de Jeanne en présence de ses féaux sujets, qui n'essayaient même pas de retenir leurs larmes, elle ne fléchit pas. « Tout est fini pour moi, leur dit-elle, mais si vous avez mémoire de l'amour que je vous ai porté quand mon destin sera accompli, souvenez-vous que vous n'avez qu'un maître et seigneur, le duc d'Anjou ». Les députés de Provence, après avoir baisé sa main s'éloignèrent le cœur plein de tristesse. Ce furent les derniers, les seuls amis à qui il fut permis de consoler cette grande infortune. Quelques jours après le 22 mai 1382, suivant les conseils de la cour de Hongrie, Charles de Duras fit étouffer sous des oreillers celle qui avait été sa mère adoptive.

Ce crime touchant au parricide, souleva dans le monde un immense mouvement de pitié et à donné à Jeanne la douce auréole des victimes. Le peuple oublia sa prodigalité, ses légèretés, son amour des plaisirs, l'accusation qui pesa sur elle toute sa vie, pour ne se souvenir que de sa grâce, sa beauté, sa générosité et sa bonté. Longtemps on l'appela en Provence « la bonne comtesse ». Aujourd'hui encore le nom de la reine Jeanne évoque dans les cœurs une image charmante empreinte d'une touchante mélancolie.

Charles de Duras ne jouit pas longtemps des fruits de son crime. Quatre ans après, le roi de Hongrie étant mort, il se rendit à Buda, pour apaiser les querelles qui s'élevèrent entre ses héritiers. Il tomba dans un guet-apens et fut assassiné. Cette triste fin fut regardée comme un châtement mérité.

D. JAUBERT.



Origine de la Conscience Morale

De tout temps la philosophie s'est ingéniée à rechercher les origines de la conscience morale, le développement de la notion du bien et du mal, les fondements de la loi morale. Les hautes spéculations émises sur ces trois questions connexes ont tour à tour révolutionné le monde philosophique ; quelques-unes même intimement liées aux données religieuses ont eu chez les peuples les plus profondes répercussions. Tous les grands chefs d'école ont imprimé à la morale le cachet spécial de leur génie ; et l'on peut dire que la grandeur de leur philosophie fut adéquate à l'élévation de leurs doctrines morales. Mais la multiplicité des enseignements moraux rendrait difficile une étude d'ensemble, l'esprit s'égarerait dans le dédale des hypothèses si l'on ne remarquait qu'elles découlent toutes de l'une ou de l'autre des trois idées mères suivantes : *la révélation, l'intuition et l'utilitarisme.*

Rappelons en quelques mots quel est le fond de chacun de ces trois grands systèmes qui se partagent la pensée occidentale, et que l'on peut désigner sous les noms de : *morale révélée, morale intuitive, morale utilitaire.*

Le principe de la *révélation* a servi de base aux écoles issues des religions révélées. D'un côté Dieu édictant des

lois, imposant des commandements par la voix de ses mandataires ; de l'autre l'humanité indéfiniment astreinte à l'observance d'obligations formelles, indiscutables et invariables.

Chaque religion a une révélation particulière provenant d'une autorité suprême absolue qu'elle croit être l'unique représentante de la vérité. Autant de religions, autant de révélations contraires et rivales. Qui saura démêler en laquelle réside le plus grand fonds de sagesse ?

La confusion, tel est le premier résultat de l'application du principe de la révélation à la morale. Mais, le système offre encore un défaut capital, celui de l'immuabilité. Les nations, en effet, évoluent comme les individus ; ce qui convenait à l'enfance d'un peuple n'est plus approprié à son âge mûr, et les préceptes utiles à son adolescence ne s'adaptent plus à sa vieillesse. La morale, comme les idées, marche avec les circonstances et les temps ; expression de la perfection divine, elle engendre des lois mais n'a point de limites. Or, la plupart des religions n'ont pas admis la nécessité de s'adapter, par une élévation graduelle des principes pratiques de la morale, aux différents degrés de développement humain. La morale qu'elles enseignent reste, à peu de chose près, à travers les siècles identique à elle-même ; aussi est-il arrivé que leurs méthodes ne se sont plus trouvées en rapport avec les besoins moraux des peuples auxquels elles s'adressaient ; de là la désaffection des masses pour des croyances autrefois révérees ; de là le désaccord flagrant entre l'idéal qui était proposé et la direction réelle imprimée à la pratique.

La seconde école base la morale sur l'intuition.

Elle enseigne que Dieu parle à tout homme par la voix de sa conscience, qui devient ainsi l'arbitre ultime à la place de la révélation et des livres saints : « Obéis à la conviction actuelle que tu as de ton devoir » tel est l'axiome énoncé par Fichte.

De graves objections s'élèvent contre cette conception qui divinise la conscience.

Voici deux hommes : un rustre et un mystique en face d'une même situation, tous deux vont agir suivant leur conscience. Prendront-ils une identique résolution ? La théorie dit oui, mais l'expérience non ; alors qui décidera entre ces deux consciences ? Si l'on ne sait prouver que l'intuition a en chacun de nous une valeur égale et un caractère d'infailibilité, on doit renoncer à la regarder comme le guide sûr et universel.

C'est pourquoi on a distingué la conscience actuelle de chaque individu d'une conscience absolue identique à la loi elle-même, et sur le modèle de laquelle notre conscience doit se régler. Mais n'est-il pas évident qu'un tel idéal s'identifie au Dieu qui est en nous, à ce rayon divin que les religions anciennes reconnaissaient comme constitutif de l'être. La philosophie qui admet un tel postulat s'enlize dans la philosophie esotérique et de gré ou de force revient à l'Antique Sagesse.

La troisième école est l'*utilitarisme*. Le bien est ce qui donne le plus de bonheur à la généralité ; le mal est ce qui est nuisible au plus grand nombre. Une telle limitation est inadmissible, car il ne saurait être question de majorité et de minorité quand il s'agit d'humanité. La raison et le sentiment nous dénie le droit de considérer comme quantité négligeable le bonheur d'un seul de nos

semblables. D'ailleurs l'irréfragable unité de la race humaine est incompatible avec l'idée de majorité, c'est-à-dire d'exclusion des minorités. Un homme ne peut être parfaitement heureux *à moins que tous les hommes ne le soient et la douleur d'un seul doit être la douleur personnelle de tous*; à plus forte raison Dieu ne saurait distinguer entre les plus nombreux et les moins nombreux. Y a-t-il pour lui autre chose qu'une humanité manifestée dans le sein de l'Un, comme tous les êtres et tous les univers?

Cette morale de l'intérêt général, adoptée sans restriction par les esprits de haute envolée, nous paraît au contraire avoir peu de prise sur les hommes ordinaires dont le seul objectif est le bonheur personnel.

La distinction du bien et du mal doit être cependant facilement comprise de tous; il faut qu'à tous les stades de l'évolution, si inférieurs soient-ils, la voix intérieure de la conscience se fasse entendre clairement. Or c'est en vain qu'on chercherait ce caractère d'évidence dans la donnée utilitaire qui, par suite, est à rejeter en tant que principe de la morale.

La notion du bien et du mal ne trouvant à notre avis son origine ni dans la révélation, ni dans l'intuition, ni dans l'utilitarisme, ne peut se rapporter qu'à l'expérience.

C'est en s'appuyant, en effet, sur l'hypothèse expérimentale qu'un philosophe contemporain décrit ainsi la forme de la conscience morale.

— Comment se demande-t-il peut-on s'expliquer le bien et le mal ?

— Par les contraires.

« Pour que quelque chose soit, il faut que son contraire existe. Il ne peut y avoir de lumière sans ombre; de

« force, sans résistance ; de mouvement, sans repos ; de
« bien, sans mal. Le mal et le bien n'existent point par
« eux-mêmes ; s'il n'y avait point d'univers, il n'y aurait
« ni bien, ni mal. Au point de vue individuel, l'homme
« saurait-il s'il fait bien, s'il n'y avait à côté le mal pour
« lui indiquer la nuance morale de ses actes ? Comment
« aurait-il conscience de l'existence du mal, si en le
« subissant, il n'était privé de ce qu'il considère comme
« un bien.

« C'est par l'observation des faits et de leurs consé-
« quences que ces notions du bien et du mal ont été
« obtenues ; plus l'intelligence humaine est grande et
« saine, mieux les lignes de démarcation entre le bien et
« le mal sont tracées. Les grandes âmes qui ont traversé
« le monde comme êtres divinisés : Krishna, Bouddha,
« Pythagore, le Christ, Lao-Tseu, etc., ont appris à
« l'humanité que la règle absolue de morale, son expres-
« sion supérieure, c'est la loi cosmique ou divine ; *faire*
« *le bien, c'est aider la loi universe!le ; faire le mal c'est*
« *la violer*. Et cette loi elle-même, constituée comme tout
« ce qui existe, comme tout ce qui est un aspect de Dieu,
« de deux faces opposées dont l'une sert de soutien à
« l'autre. Il est des portions du cosmos dont la loi d'évo-
« lution est opposée à celles d'autres portions ; en général
« tout ce qui est au-dessous de l'humanité suit la face
« de l'évolution qui, pour nous, serait le mal ; et c'est sur
« cette face que la loi d'évolution de tout ce qui est au-
« dessus de l'humanité s'élève. Cela paraîtra singulière-
« ment erroné aux intelligences qui n'ont pas réfléchi à
« ces questions. L'on a pourtant, pour se convaincre de la
« réalité du fait, qu'à examiner le rôle joué actuellement

« dans l'évolution par l'une des plus terribles forces du
 « mal : l'*égoïsme*. Sans l'égoïsme trouverait-on du labeur
 « des efforts ? Si l'homme actuel, qui n'est guère plus haut
 « que l'animal, ne travaillait point pour l'argent ou la
 « gloire, s'il ne travaillait point pour soi, déploierait-il
 « tant d'énergie et d'ingéniosité ? Sans l'égoïsme, le
 « développement d'un grand nombre de facultés serait
 « considérablement retardé ; ce qui, pour l'évolution de
 « l'humanité, serait un mal.

« L'égoïsme n'en est pas moins le générateur de tous
 « les crimes, l'obstacle à tous les mouvements sublimes.
 « Qu'est-ce qui empêche la réalisation de la grande idée
 « du collectivisme ? c'est l'égoïsme qui ne veut travailler
 « que pour soi. L'humanité ne sera mûre pour cet état
 « social grandiose, que lorsque la majorité saura, par la
 « tête et le cœur, que les êtres sont tous frères et que le
 « sacrifice est la grande Loi.

« D'ici là, l'égoïsme de ceux qui ne possèdent pas, sera
 « en lutte avec l'égoïsme de ceux qui possèdent, et des
 « péripéties de la lutte sortira le progressif et le laborieux
 « enfantement de la société future. On le voit, ce n'est
 « pas sans raison qu'un grand cabalistique a dit : que le
 « mal est le marche-pied du bien ».



Le bien est donc ce qui aide à la marche en avant de
 l'humanité, le mal ce qui la porte à rétrograder vers les
 stages antérieurs. Il s'en suit que le même acte est bon
 ou mauvais selon le degré d'évolution de l'être qui

l'accomplit ; telle action, immorale pour un être supérieur, est morale pour un être moins parfait. Aussi la conception du bien et du mal n'engendre, en fait de loi ; qu'un *rapport relatif entre des faits moraux*.

Les peuples civilisés, étant à peu près arrivés au même degré d'évolution, ont établi des lois morales analogues, obligatoires chez chacun d'eux. Les hommes dont la moralité n'atteint pas le niveau général, les comprennent mal et ne peuvent s'y conformer. Ils sont dits *criminels* ; en réalité ce ne sont que des âmes novices, ignorantes, n'ayant encore nul acquis de la vie ; des âmes que nous devons aider dans leur croissance, et non brutaliser ou fouler aux pieds sous prétexte qu'elles sont voisines de la brute.

Quand l'homme commence à distinguer le bien du mal, s'il choisit le mal, c'est que ses mauvais désirs étouffent la voix de sa conscience. La passion le détourne de son devoir parce qu'elle aveugle son jugement. Il faudra que la réaction douloureuse, inhérente à l'abus de la liberté, instruisse, élève et fortifie sa volonté, qu'une souffrance salutaire épanouisse son âme ; pour que jaillisse la notion du péché, le sentiment de la faute. La culpabilité ne devient effective, la responsabilité évidente que chez celui qui discernant le bien, connaissant la loi reste l'esclave des passions inférieures et trahit le Dieu qui est en lui.

La valeur morale de l'acte étant relative à la fois au motif qui l'inspire et au degré d'évolution de l'être qui l'accomplit, il n'y a par suite rien d'*absolu* ni dans la loi morale, ni dans la voix de la conscience, ni dans l'idée innée du bien et du mal.

La conscience morale est, pour chaque être, le simple résultat de ses expériences passées et des facultés que l'effort vital a développées en lui. La loi n'est pas plus immuable et éternelle qu'elle n'est absolue; elle grandit avec l'évolution, en suit les phases et doit atteindre sa perfection finale quand l'humanité, enfin soi-consciente, sera retournée à l'Unité et que le monde, basé sur la manifestation des contraires sera absorbé dans l'Un ineffable; quand les vibrations productives de la vie, de la force et de la matière quitteront les atomes de notre univers (atomes alors désagrégés et dissous dans l'océan cosmique) pour aller former et éveiller des mondes nouveaux.

V. GUGLIELMI-RUYER.



LES SAISONS DE LA VIE

SEXTINE

La vie, à son début, nous offre ses sourires,
Et sous nos yeux ravis s'entr'ouvrent mille fleurs ;
Nous ignorons alors les angoissants martyres
Qu'entraînent trop souvent nos amoureux délires ;
Notre regard brillant ne connaît point les pleurs,
Du monde, autour de nous, ne voit point les douleurs.

L'enfant insouciant se rit de ces douleurs
Que sa mère lui cache au milieu des sourires ;
Il aura bien le temps de connaître les pleurs,
De voir en grandissant se faner bien des fleurs,
De sentir dans son cœur naître bien des délires,
Et de se voir brisé par de sombres martyres.

Car nous n'échappons pas, hélas ! à ces martyres,
Nous savons qu'après eux s'abattent les douleurs ;
Mais nous aimons pourtant nos transports, nos délires,
Oubliant nos tourments devant de doux sourires,
Du rosier de l'amour ne voyant que les fleurs,
Que dès le lendemain nous baignerons de pleurs.

Pour nous-mêmes, cruels, nous bénissons ces pleurs
Que font naître en nos yeux trahisons et martyres,
Et nous nous enivrons avec le miel des fleurs
Du printemps fugitif, sans soucis de douleurs
Qui vont en un moment dissiper des sourires
Dont le rayonnement éclaire nos délires.

L'été connaît encor les orageux délires,
Mais plus souvent suivis de craintes et de pleurs ;
Car c'est plus rarement que viennent des sourires
Joyeux, nous consoler, lorsque dans nos martyres
Nous voyons s'élever le spectre des douleurs,
Et lorsqu'à l'horizon disparaissent les fleurs.

Mais l'automne s'approche et les dernières fleurs
De leur relent trompeur embaument nos délires,
Dans nos cœurs nous sentons s'accroître les douleurs,
Les regrets du passé mouillent nos yeux de pleurs,
Quand nous rêvons pensifs à de nouveaux martyres
Que ne calmeront plus de bienfaisants sourires.

Les sourires sont morts, l'hiver n'a plus de fleurs ;
Des martyres cruels ont suivi nos délires,
Et nos pleurs sont taris sous l'excès des douleurs.

Ernest LACOSTE.

Le Pantain (Aix), 2 juillet 1905.

Le Laurier Rose

Ouvrez vos fleurs d'aurore,
Lauriers évocateurs
Des rives du Bosphore !

Vos subtiles senteurs,
Dans le vent qui caresse
Infusent des lourdeurs.

Déjà l'âme en détresse,
On veut dormir, on dort
Un lourd sommeil d'ivresse.

Qui dure dans la mort.

Le Père Lebonnard

C'est donc ce soir qu'il vit sur l'immortelle scène,
Le Père Lebonnard, héros modeste et doux
Dont les tics familiers qui voilent son courroux
Feront couler des pleurs jusqu'aux bords de la Seine.

Sous ses traits, Novelli, depuis longtemps déchaîné
Les vivats italiens ; mais l'heure enfin, pour nous,
Sonne ! Silvain dira les tourments de l'époux
Domptés par la bonté d'une âme surhumaine.

Silvain aura deux cœurs : l'un, tout meurtri de traits,
L'autre enivré d'amour, répandant des bienfaits :
Et ces deux cœurs rivaux se combattront sans cesse.

Tandis que les beaux vers coulant leurs rimes d'or,
A l'émoi dramatique, ajouteront encor
Un charme pénétrant de joie et de tristesse.

4 Août 1904. Soir de la première représentation de
la pièce au Théâtre Français.

Le panier fleuri du patron pêcheur

De ses petites mains agiles, expertes,
La fille du pêcheur, en jouant, a placé
Très douilletement l'huître en banc serré, tassé
Dans le fond du panier tapissé d'algues vertes

Elle y sème à présent des fruits chers aux nochers
Praires rouges et blancs que bientôt elle couvre
De clovisses qu'on pêche aux environs de Douvre
Et de dattes de mer, noisettes des rochers.

Puis, des violets, des bious, des coquilles St-Jacques...
Dans leur mousse au-dessus, des moules de Calais
Et des oursins laiteux savoureux au palais
Fleurissent le panier ainsi qu'un jour de Pâques.

Harmonie de la Mer

Ecoutez, écoutez, c'est le bruit de la lame
Qui s'en va, flôt superbe à la crête d'argent,
Rouler à tout hasard sa mugissante gamme
Et sur un morne écueil se briser en chantant.

Ecoutez, écoutez !... C'est un léger murmure,
Une vague qui meurt et que l'on voit mourir,
Un frisson lumineux qui court dans l'onde pure
Et sur le sable fin s'éteint en un soupir.

Ecoutez, écoutez !... qu'il soit calme ou tempête
Une voix triste et rude entonne un air joyeux :
C'est quelque vieux marin qui rêve la conquête
Et chante sans souci de la couleur des cieux.

Les Larmes

Autant n'y point songer à ces larmes amères,
Larmes de la douleur, pitoyable rançon,
Pour nous, tristes humains, de toutes nos misères.

Larmes noires du deuil, chacun de sa façon
Sans doute en a versé d'aucunes qu'il oublie
Et dont le souvenir lui donne le frisson.

Puisse en être la source à tout jamais tarie !...

Et vous, purs diamants ! ô larmes de quinze ans !
Larmes folles qui sont caresses ou prières :
Nos troubles ingénus dissipés dès longtemps
En dessillant nos yeux ont séché nos paupières.

Mais si vous n'êtes plus qu'un touchant souvenir,
Larmes de Roméo, larmes de Juliette !
Vous consolez le cœur qui se sent défaillir.
Pleurs doux à contempler pour notre âme inquiète...

Mais où sont les larmes d'antan ?
Flot débordant d'un cœur trop tendre,
Douce larme, larme pourtant,
Que l'amitié faisait répandre.

Temps lointain, temps heureux, où l'on disait tout bas
Son bonheur de sentir à quelque ami sensible,
Où le cœur devinait, où l'on ne parlait pas,
Où l'on suivait à deux, des jours le cours paisible.

Où donc est-il le temps où le cœur raffermi,
Robuste dans sa foi, ne craignait point d'orage ;
Où l'on pleurait encor, l'absence d'un ami,
Où l'on pleurait de joie au retour d'un voyage.

Aujourd'hui, l'homme court ; d'un rien, le cœur empli,
Vite, il fuit le présent, il se vole à lui-même
Le plaisir de penser, — son bonheur c'est l'oubli :
L'oubli de tout, l'oubli toujours, l'oubli quand même.

Un égoïsme pur a tari pour jamais
Des pleurs délicieux la source salutaire...
Je ne pleurerai plus ! ô larmes que j'aimais !
Un vent d'indifférence a soufflé sur la terre.

Mais où sont les larmes d'antan ?
Flot débordant d'un cœur très tendre,
Douce larmes, larmes pourtant
Que l'amitié faisait répandre.

La Vigne

Sous la rosée en pleur,
Un doux nectar sommeille
O vigne ! dans ta fleur.

Puis la grappe vermeille
Prend le carmin et l'or
Que boit la blonde abeille.

L'on cueille ! et sous l'effort
Joyeux, le pressoir, livre
Son rutilant trésor,

Le vin ! dont on s'enivre.

L'Arbousier

Sous le ciel gris d'automne
Courons, au premier froid,
Dans le bois qui frissonne.

Par le sentier étroit
Belle ! Si quelque épine
Ecorche votre doigt

Bientôt une sanguine,
En perle, va briller
Sur la peau blanche et fine

Comme un fruit d'arbousier.

Le Ciste du Littoral

Le ciste, aux rouges baies,
Pullule aux flancs des monts
Qu'habitent les orfraies.

Oublieux, nous passons
Sans jeter un distique
A ses humbles buissons.

Echos ! du ciste antique ;
Parlez dans le hallier,
Les héros de l'attique

L'ont reçu pour laurier.

L'Iris

L'iris, sous des cils verts,
Ouvre dans la lumière
Les yeux gris, bleus ou clairs

Et sa corolle altière
Frissonne à la merci
Des vents de la clairière

Mais qu'un pétale ainsi
Qu'un papillon volage,
S'échappe sans souci

C'est signe de message.

L'Immortelle

L'ardent soleil d'été
A mûri l'immortelle
Sur un sol dévasté.

Son parfum la révèle
Au passant, âcre et lourd,
Il attriste et rappelle :

Que la vie est un court
Voyage qui va vite
Et cette voix qui sourd

A bien mourir invite.

La Mouette

La mouette au vol capricieux
Se rit des fureurs de l'orage ;
Et, follement, raye les cieux
Qu'elle emplit de son cri sauvage .

Elle est l'hirondelle de mer !
Elle est la reine de l'espace !
Elle sourit au flot amer,
Et vient s'y bercer enfin lasse

Pourtant, sur un morne rocher,
Palpitante encore et frileuse,
Parfois elle vient reposer
Son aile pendante et soyeuse .

Alors, oublieux de son art,
Gauche et gêné dans sa démarche,
Le triste oiseau prend du canard
Le dandinement quand il marche .

Ainsi, ces jolis mouvements
Si vifs d'une femme coquette
Ne sont que de vains ornements
Qui cachent souvent une mouette .

Ainsi, le rêve en son essor,
Parfois, nous ravit et nous charme,
Pour ne donner à notre effort
Que du regret mouillé de larme .

Gaston PERRETTE.

LA MORT D'ARLEQUIN

PERSONNAGES

ARLEQUIN.
PIERROT.
COLOMBINE.

L'auteur pense que, si le caractère de son Arlequin n'est pas du tout conforme à celui que la tradition a consacré, la critique voudra bien ne pas lui en tenir trop de rigueur.

La scène représente un bois, au crépuscule.
Sous un arbre, à gauche, un vieux banc que le lierre a presque entièrement recouvert.

SCÈNE I

COLOMBINE, puis ARLEQUIN

COLOMBINE. Elle entre ayant l'air de chercher quelqu'un. (Appelant)

Pierrot ! Il n'est pas là. J'arrive la première.

Pourtant c'est bien ici (Elle tire une lettre, lisant) « ce soir au banc
[de pierre,

A l'heure où les oiseaux couchés s'endormiront. »
 Arriver en retard, Pierrot, c'est un affront.
 Mais je suis bonne fille, et je veux bien attendre...
 Ce lierre est un bon lit qui m'invite à m'étendre

(Elle se couche sur le banc)

Comme il fait bon !... Je vois descendre le soleil
 A travers le feuillage... (Elle s'étire). Ah ! j'ai presque som-
 [meil.
 Si tu tardais longtemps, mon Pierrot, ton amie
 Risquerait fort de te recevoir endormie...

(On entend un chant d'oiseau)

Ma foi, tant pis pour toi... ! Tiens, le joli pinson !
 Il vient pour me bercer de sa douce chanson.
 Je le vois tout là-haut qui gentiment sautille.
 Comme il ouvre le bec ! Le pauvre, il s'égosille ..
 C'est Madame pinson, peut-être. Comme moi
 Elle attend vainement le retour de son roi.
 Chante, petit oiseau, dans la lente caresse
 Du rayon qui se meurt. L'amant qui te délaisse,
 Comme le mien, peut-être entendra ton appel...
 Ah ! le pinson s'envole, et monte dans le ciel !
 Adieu, joli chanteur... (Une pause). L'ombre devient plus
 [dense :
 Et rien de la forêt ne rompt plus le silence...
 Pierrot ?... Il m'a semblé qu'on marchait. C'est le vent.
 Et puis je n'ai pas peur — je viens là si souvent !...
 Pierrot est un vilain d'oublier sa compagne...
 Je sens mes yeux bien lourds, et le sommeil me gagne...
 Comme on est bien ici !... Vois-tu pas qu'il fait nuit,
 Pierrot ?... Je veux dormir ; ne fais pas tant de bruit...

(Elle s'endort, laissant tomber dans l'herbe la lettre qu'elle tenait à la main.
 Musique douce à l'orchestre. Longue pause.)

ARLEQUIN (il paraît à droite et s'approche doucement)

Oh ! comme elle dort bien ! Je croyais que les anges
Ne dormaient pas, jamais, que ces êtres étranges
Ignoraient le sommeil et le rêve. Je vois
Qu'ils dorment comme nous, à l'ombre des grands bois.

(Il se penche sur le visage de Colombine)

Son souffle doux et chaud me frôle comme une aile.
Et c'est une caresse encor. Ah, qu'elle est belle !
Et que je t'aime ainsi, ma Colombine ! Hélas,
Pourquoi faut-il alors que tu ne m'aimes pas !
Que tu ne m'aimes pas ! Entends-tu, ma Colombe,
Ce marteau douloureux qui sur mon âme tombe ?
Car chacun de ces mots est un coup de marteau.
Et mon âme est l'enclume. Et c'est toi le bourreau.
Ah ! sous ces coups, du moins, s'il pouvait, de l'enclume
Jaillir une étincelle où ton cœur se rallume !
Si tu pouvais m'aimer un peu, toi, pas autant
Que je t'aime, bien sûr, mais un peu seulement,
— Car tu souffrirais trop d'aimer comme je t'aime —
Mais rien que la moitié, le quart, le cinquantième,
Un atome d'amour, une ombre, presque rien,
De quoi tout simplement me faire un peu de bien.
Je souffre tant, si tu savais, ma Colombine !
Les larmes sur ma joue ont fait une ravine :
Et je me meurs d'amour. C'est trop. Je n'en puis plus !...
Les vers que je t'avais donnés, les as-tu lus ?
Tu voulais des chansons, je t'en avais fait une.
Je venais la chanter, chaque soir, à la lune,
Sous ton balcon. Hélas ! la lune m'entendait,
Et c'est son regard seul qui sur moi descendait.

Ne t'a-t-elle donc pas fait plaisir, ma ballade ?
 Je le regrette amèrement, j'en suis malade.
 Mais, va, je t'en veux faire une autre, beaucoup mieux.
 Je prendrai pour sujet ton sourire et tes yeux,
 Si tu me laisses voir tes yeux et ton sourire.
 C'est si facile à nous, poètes, de bien dire
 Ce que l'on aime bien Il suffit simplement
 De peindre ce qu'on voit comme on le voit : charmant.
 Et qu'est-ce qui pour moi peut avoir plus de charmes
 Que des yeux ignorant l'amertume des larmes,
 Qu'un sourire éclos dans un baiser... ton baiser !
 Ah ! que ce mot divin est fait pour apaiser !
 Rien qu'à le prononcer je crois goûter la chose.
 C'est comme un papillon de velours qui se pose
 Sur mes lèvres, après avoir quitté la fleur
 Que tes lèvres à toi forment dans ta pâleur,
 Et qui directement, d'un seul vol, m'en apporte
 Le parfum qu'on ne trouve aux fleurs d'aucune sorte.
 Ce mot, prononcé là, par moi, sans que ta main
 Me repousse, c'est comme un baume à mon chagrin...
 Des vers ? T'en ai-je fait quand tu m'aimais encore !
 Tiens, ceux qu'en ce moment ton pied me remémore :

(il récite)

Ton pied est si petit qu'il tient tout dans ma main
 — Et c'est si volontiers qu'en ma main je le garde ! —
 A ne le point froisser il faut qu'on prenne garde :
 C'est un pied de poupée, un pied de Séraphin.

Veiné de bleu, plus blanc qu'un beau lis, l'ongle rose,
 Il tente le baiser par mes lèvres offert.
 Et c'est comme un bijou dans son écrin ouvert,
 Lorsqu'au nid de satin de la mule il se pose.

Et quels frissons sur lui courent à fleur de peau,
Quand le frôlent mes doigts d'une lente caresse !
Ne le retire pas, je crains qu'il ne se blesse,
Tombant de mon genou levé sur le carreau.

Mais, si petit qu'il soit, ton pied mignon de fée,
S'il marchait sur mon cœur c'en serait fait de lui...
Et tu ne rirais plus jamais comme aujourd'hui :
Car les débris d'un cœur sont un triste trophée !

(à Colombine)

Mais tu ne m'entends plus. Oublieux et moqueur,
Ce pied depuis longtemps a marché sur mon cœur.
Et tu souris toujours, cependant. Et je souffre !
Sous mes pas égarés j'ai vu s'ouvrir le gouffre
Où sombre le bonheur en un vol éperdu.
J'ai pleuré, j'ai crié : tu n'a pas entendu...
Que je voudrais, ma Colombine, être ce lierre
Qui peut impunément, le long du banc de pierre,
Descendre, t'enlacer de la tête aux talons,
Et mettre son baiser parmi tes cheveux blonds.
Puisque tu dors, je veux aussi, ma toute blanche,
Que mon baiser furtif sur ta lèvre se penche.
Et puis je m'enfuirai d'ici, comme un voleur,
Emportant le parfum cueilli sur cette fleur.
Après, je veux mourir, afin qu'avec moi meure
Ce parfum, que je vais dérober tout à l'heure.
Vois ce flacon. Sur moi je le porte toujours.
C'est un poison subtil qui doit clore mes jours.
Lorsque j'en aurai trop du tourment que j'endure.
Il a le goût du miel. Son action est sûre.
Un chimiste savant l'a préparé pour moi.
De sa formule étrange il connaît seul la loi.

Si je voulais verser à ta lèvre entr'ouverte
 Une goutte, pas plus, de cette liqueur verte,
 Le sommeil que tu dors deviendrait éternel,
 Et ton rêve, ce soir, s'achèverait au ciel.
 Mais non, je ne veux pas ; non, je veux que tu vives,
 Pour qu'au banquet d'amour, avec d'autres convives,
 Tu puisses boire encore à la coupe d'argent.
 Il est trop tôt pour toi. Pour moi, qui vais forgeant
 La chaîne de malheur rivée à mes épaules,
 C'est autre chose, et puis, m'endormir sous les saules.
 Adieu, ma Colombine, Arlequin va mourir.
 Dans l'herbe, sous tes pieds, ma tombe va s'ouvrir.
 Quand tu t'éveilleras, doucement, tout-à-l'heure,
 Je ne veux pas qu'en me voyant là ton œil pleure.
 Mais je demande aussi que, prise de pitié,
 Tu ne repousses pas mon cadavre du pié ;
 Que ton regard, sur moi descendu sans colère,
 Se voile d'un regret, ou de douceur s'éclaire.
 Adieu (Il lui donne un baiser). C'est le dernier. Hélas, pourquoi
[faut-il

Que sur ce front plus pur qu'une aurore d'avril
 Le baiser que je prends soit un vol, et que, lâche,
 Pour cueillir cette fleur de rêve je me cache ?
 Pourquoi faut-il, hélas ! épier ton sommeil
 Pour venir en tremblant boire un peu de soleil,
 Dérober ce rayon sur un front qui l'ignore,
 Et pour l'éternité dans la tombe l'enclore ?

(Il aperçoit tout-à-coup dans l'herbe la lettre tombée des mains de Colombine il la lit avec angoisse, ets'écrie :)

Oh ! c'était donc trop peu mourir à tes genoux !
 J'y trouve le billet qui fixe un rendez vous.

Et Pierrot va venir à cette place même
 Te presser sur son cœur, te répéter qu'il t'aime.
 Et tu lui répondras que tu l'aimes aussi.
 Et ces tendres aveux vont s'échanger ici !
 Ici ! Mais tu sais bien que j'y cherche ma tombe,
 Et que c'est là, ce soir, que mon cadavre tombe ;
 Que si je le veux bien, je puis entre vous deux
 Jeter tout pantelant ce cadavre hideux,
 Et troubler vos amours de mon pâle fantôme.
 Tu dois venir, Pierrot ? Arrive, mon bonhomme.
 Nous sommes déjà deux au lieu du rendez-vous ;
 On n'attend plus que toi. Car plus on est de fous
 Plus on rit, n'est-ce pas ? et plus belle est la fête.
 A la danse macabre, allons, que l'on s'apprête.
 Si je voulais, Pierrot, cette verte liqueur
 Emporterait mon âme, et (montrant Colombine) figerait son
 [cœur.
 Mais non : je veux moi seul boire jusqu'à la lie
 Le calice infernal. Et je veux qu'on m'oublie.

(On entend du bruit)

Aimez-vous. Moi, je meurs, Quelqu'un !...

(Il se cache vivement emportant la lettre de Pierrot)

SCÈNE II

PIERROT, COLOMBINE

PIERROT entrant, un bouquet à la main, et apercevant Colombine

Tiens, elle dort !

Et comme elle est jolie ! Et qu'heureux est mon sort !

Dans le feuillage épais tu dors, ma bien-aimée,
 Et la brise te berce, haleine parfumée.
 Quel dommage de t'éveiller ! Et cependant
 L'heure du rendez-vous est passée. En dormant
 As-tu fait quelque rêve ? et ton âme frivole,
 Comme un papillon bleu qui dans les airs s'envole,
 A-t-elle voyagé loin de ces bois ombreux ?..

(Il lui donne un baiser)

(un 2^e baiser)

Allons, éveillons-nous !.. Et d'un... Non ?.. Et de deux !..
 Pas encor ? — Voyez -donc cette bouche vermeille.
 Quel baiser ne voudrait être l'heureuse abeille
 De cette fleur ? — Eh bien, Colombine ?.. Je vois.
 Deux n'ayant pas suffi, qu'il en faut donner trois.
 Agréable devoir, d'ailleurs, et que tout homme
 Ici serait jaloux d'accomplir, car, en somme,
 Rien n'est plus doux que des baisers posés en tas
 Au front d'une beauté qui ne s'en doute pas.

(Il l'embrasse une 3^e fois)

COLOMBINE, s'éveillant

Ah ! comme je dormais !... Te voilà, Pierrot ?

PIERROT

Certe.

Ne te relève pas de ta couchette verte.
 On dirait, à te voir, quelque blond chérubin
 Tombé du haut du ciel dans l'herbe du chemin.

COLOMBINE

Non, je veux me lever, je suis toute engourdie.

PIERROT

Aussi, conviens qu'il faut être bien étourdie
Pour ainsi s'endormir...

COLOMBINE

C'est la faute à Pierrot
Qui manque au rendez-vous où j'arrive trop tôt.

PIERROT

Oui, je suis en retard, c'est vrai, je le confesse.
En venant j'ai cueilli des fleurs pour ma maîtresse,
— Pouvais-je faire moins en ce jour de printemps ? —
Et cela, malgré moi, m'a pris un peu de temps.

COLOMBINE, prenant le bouquet

Ton bouquet est joli.

PIERROT

La raison est donc bonne.
Et je pense qu'alors Colombine pardonne
A son cher attardé, n'est-ce pas ?

COLOMBINE

En amours,
Tu sais bien, mon Pierrot, qu'on pardonne toujours.

PIERROT

C'est gentil.

COLOMBINE

Brr... j'ai froid.

PIERROT

Sur ce vieux banc de pierre
N'auras-tu pas pris mal à la fraîcheur du lierre ?

COLOMBINE

Non, non, ça va passer, ce n'est rien,

PIERROT

Depuis combien de temps, dis ?

Tu dormais

COLOMBINE

Je ne sais pas. . Mais
Je tenais à la main, tantôt, je me rappelle,
Ta lettre, et je me suis endormie avec elle.
Ne la vois-tu point ?

PIERROT (cherchant)

Non. Elle a dû de tes doigts
S'échapper, et le vent l'emporte à travers bois.
Tant pis ! Laissons la lettre, et parlons de toi même.
Depuis hier je ne t'ai plus dit que je t'aime ;
Et je t'aime aujourd'hui peut-être plus qu'hier.
Laisse-moi voir tes yeux profonds comme la mer.
M'aimes-tu Colombine ?

COLOMBINE

Oui, je t'aime

PIERROT

Jolie,

Je voudrais près de toi vivre toujours.

COLOMBINE (souriant)

Folie !

PIERROT

Folie ! Et pourquoi donc douter, mon cher trésor ?
 Que la neige des ans poudre tes cheveux d'or.
 Que le poids des hivers, fléchissant mon échine,
 Courbe mon front ridé vers le sol, Colombine,
 Je t'aimerai toujours, j'en suis sûr, aussi sûr
 Que j'ai mal dans le cœur, vois tu, pour ce mot dur
 Qui vient subitement de tomber de ta lèvre.
 Tu ne crois pas, alors, à cette ardente fièvre
 Dont je brûle pour toi depuis de si longs jours,
 Puisque tu peux douter que je t'aime toujours.
 Dis ?.. Tu ne réponds rien !.. Dans le soir qui s'achève
 Ton regard flotte, vague... Eh bien ?

COLOMBINE (songeuse)

J'ai fait un rêve.

Et je voudrais... je cherche à me le rappeler.

PIERROT

De ta jeune cervelle il a dû s'envoler,
 Car la cage est fragile.

COLOMBINE

Allons, méchant, écoute.
 Nous étions tous les deux, suivant la même route,

Et la main dans la main, à l'ombre de ces bois.
 Puis nous avons marché par des sentiers étroits.
 Les buissons épineux s'accrochaient à nos manches,
 Et les oiseaux chantaient près de nous, dans les branches.
 C'était le soir. J'eus soif. Guidés au bruit de l'eau,
 Nous parvinmes bien vite au bord d'un clair ruisseau.
 Et de tous deux alors la surprise fût vive
 D'y trouver Arlequin accroupi sur la rive.
 Il nous a regardés, muet et l'œil hagard.
 Je crois sentir encor pénétrer ce regard
 Jusqu'à mon cœur. Et puis, fuyant à notre approche,
 Il a pris un peu d'eau dans le creux d'une roche,
 L'a portée à sa bouche, et tout-à-coup voilà
 Qu'il s'est évanoui. Nous n'avons plus vu là,
 Dans l'herbe sautillant, qu'un petit oiseau frêle
 Qui dans le crépuscule est parti d'un coup d'aile.

PIERROT

Mais il est très joli, ton rêve.

COLOMBINE

Aux rêves.

Moi j'y crois

PIERROT

Eh bien, donc, il faut, à travers bois,
 Par les petits sentiers reprendre cette course.
 Nous trouverons peut-être Arlequin à sa source.

COLOMBINE

C'est très vilain à toi, Pierrot, de te moquer.

PIERROT

Ton rêve, en quatre mots je vais te l'expliquer :
L'oiseau qui naît ainsi d'une métamorphose,
Et part dans la douceur du crépuscule rose,
Signifie, à ne pas en douter, qu'Arlequin
Va bientôt pour toujours désertier ton chemin ;
Qu'il renonce à poursuivre un amour inutile,
Et qu'il va désormais te laisser bien tranquille.
Ne pensons plus à lui.

COLOMBINE

N'y pensons plus, c'est vrai.

PIERROT

Mais songe à nos baisers.

COLOMBINE

Viens, je t'en donnerai.

(Ils sortent)

SCÈNE III

ARLEQUIN seul

ARLEQUIN, sortant de sa cachette et les regardant s'éloigner

« L'oiseau qui naît ainsi d'une métamorphose
« Et part dans la douceur du crépuscule rose,
« Signifie, à ne pas en douter, qu'Arlequin

« Va bientôt pour toujours désertier ton chemin ,
 « Qu'il renonce à poursuivre un amour inutile,
 « Et qu'il va désormais te laisser bien tranquille. »
 Oui, c'est cela ton rêve, et Pierrot a raison.
 L'eau que tu m'as vu boire est là : c'est du poison..
 Ne songez plus à moi. Songez à vos caresses.
 L'amour doit ignorer les affreuses détresses,
 Fleurs au parfum mortel qui naissent sous ses pas.
 Levez les yeux toujours, ne les abaissez pas.
 Oui, je vais aujourd'hui m'écarter de ta route ;
 Mais dans ma tombe encor je veux t'emporter toute.
 Le banc où tu rêvas doit être mon cercueil.

(Il sè couche sur le banc)

Lierre, enveloppe-moi comme un manteau de deuil,
 Philtre, qui dois couler du plomb dans ma poitrine,
 Verse en moi, d'un seul trait, l'oubli de Colombine.
 Que ton œuvre de mort s'accomplisse en ce lieu.
 Colombine, je t'aime, et je m'en vais. Adieu.
 Les coups étaient trop durs ; l'enclume enfin se brise...

(Il vide le flacon)

Et l'âme d'Arlequin s'envole dans la brise.

(Il meurt. Musique triste en sourdine. La nuit se fait peu à peu)

SCÈNE IV

PIERROT, COLOMBINE. Ils cherchent leur chemin.

PIERROT au fond de la scène appelant

Colombine !

COLOMBINE, dans la coulisse

Pierrot!

PIERROT

Viens donc, c'est par ici.

COLOMBINE, toujours invisible

Tu ne te trompes plus, cette fois ?

PIERROT

Non. Voici.

Le sentier qui tout droit au vieux banc nous ramène.

COLOMBINE, entrant

Tu nous vois bien passant notre nuit sous un chêne ?

PIERROT

Ma foi, quand il fait beau...

COLOMBINE

Merçi, j'aime mieux pas.

PIERROT

Tiens, la lune qui monte eût éclairé nos pas
Dans un moment.

COLOMBINE

Oui, mais pour l'heure il fait bien sombre,
Et je distingue à peine, en l'épaisseur de l'ombre...

Pierrot ! ne vois-tu pas, là, sur le banc, quelqu'un
Immobile ?

PIERROT

Oui, je vois. Quel est cet importun
Qui vient ainsi troubler...

COLOMBINE

Sans doute un pauvre hère
N'ayant, pour y dormir, d'autre lit qu'une pierre.

PIERROT

Voyons. Approchons-nous.

COLOMBINE

Allons-nous en.

PIERROT

Ne veux-tu pas venir ?

Pourquoi

COLOMBINE

J'ai peur.

PIERROT

Bah ! J'y vais moi.

(Il s'approche et pousse un cri de surprise)

Oh !

COLOMBINE

Qu'est-ce ?

PIERROT, à voix basse

Viens donc voir c'est Arlequin.

COLOMBINE, troublée, s'approchant

Lui-même.

Il nous aura suivis.

PIERROT,

Comme il dort !

COLOMBINE, malgré elle

Comme il m'aime !

PIERROT

Que veux-tu dire ?

COLOMBINE

Rien.

PIERROT

Serait ce un regret ?

COLOMBINE

Non.

PIERROT

Alors pourquoi ce cri : « Comme il m'aime ! »

COLOMBINE

Pardon.

Mais voir ce malheureux ainsi suivre ma trace

Jusqu'à venir dormir sur un banc, à ma place,
 Cela ne vaut-il pas quelque pitié ? Je plains
 Un amoureux qui souffre et dont les feux sont vains.
 Voilà tout. Est-ce trop ? Quand, sur sa mandoline,
 Je l'écoute chanter ses vers à Colombine,
 Et que tout seul, dans l'ombre, il se morfond en bas,
 Guettant une fenêtre où je n'apparais pas,
 Si je ne l'aime plus, je le sens misérable,
 Et de cette pitié je me crois redevable.
 Tu ne peux m'en vouloir d'un pareil sentiment.

PIERROT

Non, certes, mais encore...

COLOMBINE

Et lorsqu'en ce moment,
 Dans la fraîcheur du soir, et sans rien qui l'abrite,
 Je le trouve couché sur un banc que je quitte,
 Je puis bien constater qu'il m'aime.

PIERROT

C'est très vrai.

COLOMBINE

Et le dire tout haut est-ce trop à ton gré ?

PIERROT

Non, non, assurément ; je plains son infortune,
 Comme toi.

COLOMBINE

Laissons-le.

PIERROT (Il montre Arlequin qu'un rayon de lune éclaire)

Tiens, vois comme la lune

L'éclaire !

COLOMBINE, s'approchant un peu.

Qu'il est pâle !

PIERROT

En effet.

COLOMBINE, troublée

Sa pâleur

N'est pas normale, dis ?

PIERROT

Mais si

COLOMBINE

Pierrot, j'ai peur,

Crois-tu qu'il dort ?

PIERROT

Bien sûr.

COLOMBINE

Son visage est de cire.

Ecoute, je t'en prie, écoute s'il respire.
Mets ton oreille ici. Tu n'entends rien, dis-moi ?

PIERROT, qui a écouté et deviné, feignant le calme.

Tais-toi donc, Colombine, et calme ton émoi.

COLOMBINE, de plus en plus troublée

N'est-ce pas que tu n'entends rien, là, sur sa bouche ?

PIERROT

Mais si.

COLOMBINE

Non, non. Tu mens !

PIERROT

Mais, voyons, quelle mouche
Te pique ? Allons-nous-en.

(Il essaie de l'entraîner).

COLOMBINE, le repoussant

Non.

PIERROT

Je te dis qu'il dort.
De grâce, veuille bien ne pas crier si fort.

COLOMBINE, avec effroi, très haut

Et pourquoi donc, alors, si ma voix est trop haute,
Ne s'éveille-t-il pas ? (Appelant) Arlequin !

PIERROT

Es-tu sotté.

De l'appeler ainsi, Colombine!

COLOMBINE, appelant encore et voulant s'approcher

Arlequin!

PIERROT, la retenant

Tais-toi donc!

COLOMBINE, même jeu

Arlequin!

PIERROT

Mais tais-toi donc enfin!

COLOMBINE, plus fort, même jeu

Arlequin! Arlequin! Arlequin!

PIERROT, la repoussant

Colombine!

Non, ne t'approche pas!

COLOMBINE, résistant

Si!

PIERROT, même jeu

Non

COLOMBINE

Ah ! je devine...

J'ai peur ! Mon rêve... (Elle veut s'élançer).

PIERROT, l'arrêtant

Il dort !

COLOMBINE, appelant encore.

Arlequin !

PIERROT

Mais il dort !

(Colombine se précipite)

Non, ne le touche pas !

COLOMBINE, qui s'est enfin dégagée et a touché le front d'Arlequin

Il est froid !... Il est mort !

PIERROT la prenant dans ses bras

Sois forte, Colombine.

COLOMBINE, le repoussant

Ah ! c'est moi la coupable.

(Pierrot veut la reprendre)

Laisse-moi. La douleur éternelle m'accable.

L'amour, par qui je vois une tombe s'ouvrir,

Je n'en veux plus !

LA MORT D'ARLEQUIN

187

PIERROT, doucement

L'amour fait vivre.

COLOMBINE, montrant Arlequin

Il fait mourir !

(Elle pleure)

RIDEAU

JANVIER 1904





Celle que j'aime

Celle que j'aime est telle que la rose,
La rose rouge, en juin, à peine éclosé;
Celle que j'aime est comme le concert
Plein de douceur qui résonne dans l'air.
Oh! mon amour pour toi, ma jouvencelle,
Est fort autant que je te trouve belle,
Et dans mon cœur je le garde bien cher
Jusques au jour où séchera la mer.

Jusques au jour où par le soleil bues
Seront les eaux et les neiges fondues;
Jusques au jour où les sables mouvants
Auront cessé d'être jouets des vents,
Je t'aimerai, toi, toi seule que j'aime!
— En attendant, porte toi bien toi-même,
Et je viendrai te revoir, mes amours!
Me fallut-il marcher de bien longs jours.

Ma Jeannette

De tous les points d'où l'air se précipite
Pour moi l'Ouest est le point préféré;
C'est vers là bas que ma Jeannette habite,
Ce doux objet par mon cœur adoré!
Là sont des bois aux plus épais ombrages,
Des ruisseaux clairs, des montagnes sauvages;
Mais, malgré tout, constamment jours et nuits,
Vers ma Jeannette en esprit je m'enfuis.

Et je la vois, ma belle jeune amie,
Parmi les fleurs humides du matin:
Et de son chant j'entends la mélodie
Aux chants d'oiseaux mêlant un gai refrain
La fleur croissant près de la source pure,
Sous le hallier l'insecte qui murmure
Dans les bosquets les oisillons sifflant,
Tout de Jeannette à mon cœur va parlant.

Jean Anderson

Jean Anderson, mon jouvenceau,
Lorsque nous fîmes connaissance
Vos cheveux avaient la nuance
De l'aile noire du corbeau ;
Votre front lisse était fort beau.
Il est ridé, Jean, à cette heure,
Et la neige teint vos cheveux.
Dans votre corps le froid demeure.
Qu'en pitié vous prennent les cieux !
Ami Jean Anderson, mon vieux.

Jean Anderson, mon jouvenceau,
Que de monts ards nous gravîmes !
Nous avons passé sur leurs cîmes
Plus d'un jour paresseux et beau,
L'un près de l'autre. — Temps nouveau
Maintenant. — Notre jambe tremble,
Et nous dévalons soucieux,
Nous tenant par les mains ensemble ;
Et nous irons dormir tous deux
Côte à côte, Anderson, mon vieux !

Traduits de l'anglais de ROBERT BURNS

Mez Souhaitz

Au pied d'une colline habiter ma chaumière:
Entendre autour de moi l'abeille butinant
Et, dans la ruche active, un essaim bourdonnant;
Dessous les saules verts côtoyer la rivière
Qui fait tourner ma meule et marcher mon moulin
Par une chute d'eau dont le bruit est voisin;
Poursuivre du regard l'hirondelle attirée
Auprès du nid d'argile à mon toit suspendu;
Accueillir de grand cœur un hôte bienvenu,
Le voyageur qui heurte à ma porte d'entrée,
Le prier, en tirant le loquet, de s'asseoir
Et de participer à mon repas du soir;
Sous mon porche, encadré d'un flexible lierre,
Aspirer le parfum suave de mes fleurs
Dont la rosée encor rafraîchit les couleurs,
Tandis que ma Lucy, ma chère ménagère,
En robe grise, en bleus tablier et corset,
Me chante ses chansons, assise à son rouet;
A travers les rameaux enfin, de mon village
Apercevoir l'église et le clocher aigu
Duquel joyeusement jadis est descendu
Sur nous le carillon de notre mariage,
Comme du haut d'un cierge élané vers les cieux,
Voilà tous mes désirs; voilà quels sont mes vœux.

Traduit de l'anglais de S. ROGERS.

AD. LEJOURDAN

RAPPORT

SUR LA DÉCOUVERTE DE DEUX MEULES GALLO-ROMAINES

Au Sommet du Rocher de l'Aigle

(COMMUNE DU BEAUSSET)

MESSIEURS ET HONORÉS COLLÈGUES,

Vous avez bien voulu nous charger d'aller visiter les lieux où M. le Colonel Noir a fait les intéressantes découvertes qu'il a signalées à l'Académie. Nous avons accepté avec d'autant plus de plaisir cette mission que nous avons déjà exploré cette région.

Nous ne saurions décrire cette longue zone de montagne mieux que ne l'a fait M. le Colonel Noir. C'est bien celle qui sépare les deux localités de Sainte-Anne et du Broussan, et qui prend naissance aux ruines des Gorges d'Ollioules, commune d'Evenos (1), au point de jonction des deux torrents de la Reppe et du Destéou. Cette zone, d'une longueur de sept à huit mille mètres, est comprise entre la rive droite du Destéou et la rive gauche de la Reppe ; elle s'élève, du Sud au Nord, par gradins succes-

(1) C. Bottin. Les Ruines des Gorges d'Ollioules. Bulletin de l'Académie du Var, 1896.

sifs, jusqu'aux ruines d'Evenos, et se dirige ensuite vers le Nord-Est par Pipaudon, St-Martin (1) et le Broussan, et se développe au Nord jusqu'au Rocher de l'Aigle, par des vallons et des pics dont le plus important est le mont Cimaï. La crête du Cimaï, après un fléchissement au Nord-Est, revient vers le Nord, toute ondulée par de vastes plaines, où l'on remarque plusieurs cumuls de pierres ressemblant à des tumuli ou à des cahutes gauloises en ruine, entrecoupées par des monticules ou des espaces rocaillieux complantés de pins et de beaux chênes-blancs. L'existence çà et là de fermes en ruines indique que nous nous trouvons en présence des vestiges d'une vaste culture aujourd'hui disparue.

La chaîne se termine au Nord-Est du Beausset par un long rehaussement, sorte de promontoire formé de monceaux volcaniques.

Ce lieu est désigné par l'Etat-major sous le nom de Rocher de l'Aigle, et les habitants l'appellent les Suis, en provençal *Suèios*, appellation probablement due à trois petits lacs de 10 à 15 mètres de longueur, sur 8 mètres environ de largeur et 0,50 à 0,60 centimètres de profondeur, où les eaux se maintiennent assez longtemps après les pluies. Le ruisselet d'eau que M. le Colonel Noir a relevé dans son récit n'est, comme il le prévoit lui-même, que le suintement de ces réservoirs.

La plus grande partie de cette montagne est désignée sous le nom de la Piosine; elle appartient en totalité à M. le Comte d'Estienne d'Orvès et se trouve sur le territoire des communes d'Evenos et du Beausset.

(1) Pipaudon nous a fourni des échantillons néolithiques et St-Martin des tombes gallo-romaines.

C'est le 15 avril dernier que nous avons pu réaliser notre excursion, en compagnie de notre collègue M. Moulin et de MM. le colonel Noir et le Capitaine Gervais. Nous sommes arrivés par les lacs au Rocher de l'Aigle, et M. le Colonel Noir nous a indiqué l'endroit où se trouvent les deux meules qu'il a signalées à l'Académie.

Ce lieu, semblable à une sentinelle avancée, marque la fin de cette montagne et forme un assez vaste plateau se développant vers l'Est. Il se trouve naturellement fortifié presque partout par un cordon de rochers à pic, de nature basaltique, crevassés, enchevêtrés et brisés en tous sens par la poussée volcanique.

Le plateau, assez régulier, se trouve très encombré de broussailles. Il est parsemé çà et là soit de cumuls de pierres, soit de sortes de puits bordés de tas de pierres, qui ne sont que les déchets de chantiers ou de carrières de pierres volcaniques pour la confection des meules. Tout autour de l'emplacement où M. le Colonel Noir nous indique que se trouvent les deux petites meules qu'il a signalées, nous en avons trouvé une quantité si grande que nous n'avons pas réussi d'abord à en faire le dénombrement, à cause de leur disposition désordonnée.

Une quarantaine au moins gisent pêle-mêle, dont le plus grand nombre sont à l'état de simples ébauches à divers degrés d'avancement ou de fragments de celles brisées par la taille. Cette circonstance double le prix de cette découverte.

Nous nous trouvons en présence d'un véritable atelier, d'un centre de fabrication, cas unique pour la région, à notre connaissance.

Une pareille industrie devait forcément occuper un

certain nombre d'ouvriers pour l'ébauchage, la taille, le finissage, et combien ne serait-il pas intéressant de retrouver l'outillage avec lequel ces artistes primitifs, appartenant croyons-nous à la période gallo-romaine, exécutaient un travail que ne réussissent pas mieux les ouvriers de nos jours. L'existence de cet atelier nous fait supposer qu'un groupe d'habitations, une agglomération, devait exister dans le voisinage, dont il serait intéressant de rechercher avec soin les restes.

De plus, il est certain que tous les produits de cette industrie ne pouvaient être utilisés sur place par les seuls habitants de la contrée; il devait en être fait un commerce d'exportation. Cela explique les trouvailles des meules de ce genre. (1)

Il ne faut pas croire que seule la roche basaltique ait été employée à cette industrie. Nous convenons certainement qu'elle a eu la préférence ici, où cette roche domine; mais toutes les diverses roches primitives, partout où elles existaient, ont été utilisées pour la confection des meules: soit les granits et les porphyres de l'Estérel, les trachytes de Biot et même les gneiss et les grès.

Ainsi dans l'arrondissement de Grasse, où il y a beaucoup de stations gallo-romaines, c'est toujours les roches qui existent dans le voisinage qui ont été employées. Cependant on trouve quelquefois dans ces contrées des outils en roche exotique, et si nous avons rencontré le basalte dans les stations des Alpes-Maritimes, Ollioules, centre de cette roche, nous a fourni une meule en grès.

(1) Il n'y a pas longtemps M. le Docteur Guébard trouva une meule en basalte entre Caussals et Gourdon, environs de Grasse.

Après une date certainement plus récente a surgi une nouvelle industrie des meules. Il existe à Evenos, jadis camp ligure et gallo-romain, dans la cour de M. Canolle, plus de la moitié d'une grosse meule en poudingue, de 0^m70 de diamètre, ayant au centre une ouverture ronde de 0^m,15. Une plus grosse et de la même roche se trouve au quartier des Côtes, dans la propriété de M. Giraud.

Mais avant de trouver la meule, l'homme a d'abord trituré les grains sur des dalles plates ou légèrement concaves, avec des moulettes, sorte de pressoirs de différentes formes, qu'on tenait à la main et toujours fabriqués avec une roche primitive. Nous pouvons, Messieurs, vous présenter deux échantillons de ces broyeurs primitifs, qui remontent à la période néolithique; un de ces broyeurs présente la forme d'un polyèdre dont les angles ont été arrondis et semble avoir plutôt rempli les fonctions de casseur que de pressoir; l'autre présente la forme d'un pain rond, c'est-à-dire avec un côté plat et l'autre bombé, et on remarquera que c'est bien cette forme qui nous achemine vers la meule.

On conçoit que la meule fut le premier instrument familial indispensable à l'homme dès qu'il cultiva le blé.

Sans nous arrêter à la *mortaria* (mortier), qui remonte bien loin, la meule est en effet l'objet que l'on rencontre partout avec le plus d'abondance, soit qu'il s'agisse de la meule plate primitive, ou de la simple moulette à main pour écraser le grain.

Aussi semble-t-il étonnant qu'un savant des plus distingués et des mieux documentés, M. Linder, d'après l'opinion que rapporte M. P. Goby dans un récent mémoire

sur les meules antiques des Alpes-Maritimes (1), au lieu de faire de l'instrument vulgaire l'origine du moulin perfectionné des Romains, comprenant la *meta* (meule dormante), avec pivot conique central, et le *catilus* (meule supérieure ou meule trémie), en forme de double entonnoir ou de tablier, appliqué sur la *meta*, semble vouloir, à l'inverse, faire sortir l'appareil simple du compliqué et donner, en conséquence, à la forme des meules dites gallo-romaines, dont nous avons un exemple sous les yeux, une origine exclusivement latine et relativement récente.

Il semble difficile d'admettre qu'avant les Romains l'usage des meules tournantes ne se fût déjà substitué ou adjoint à celui des meules dormantes, surtout chez des populations que leur voisinage de la mer avait mis très anciennement en rapport avec les Grecs, les Phéniciens, etc.

L'étude comparée de la forme des meules de cet atelier présentera la plus grande importance, et il est à souhaiter que des mesures soient prises pour qu'aucun de ces documents précieux ne reste perdu pour la science.

Il est regrettable seulement que la brousse rende aujourd'hui les recherches difficiles aux environs.

Il y a quelques années, nous découvrîmes une petite meule plate, dans la propriété de M. Bremond, qui se trouve située en contre-bas du côté de l'Ouest, à 500 mètres environ du centre de cette exploitation, et plus haut quelques tessons de poterie romaine.

Plus loin, en 1905, lors d'une de nos excursions sur

(1) Mémoire présenté à la Société des Sciences des Alpes-Maritimes. Tome xix, 1905.

la montagne, nous avons découvert, au-dessus des rochers de l'Hauberte, quelques tessons de poterie sigillée, dite de Samos, et plus haut, au-dessus de la ferme de la Piosine, quelques éclats de silex et deux pointes lancéolées du type salustréem. A cette époque, à la suite d'un grand incendie, le sol se trouvait débarrassé de toutes les broussailles qui l'encombrent aujourd'hui.

Nous nous proposons, Messieurs, de retourner au Rocher de l'Aigle pour compléter les notes que nous avons déjà prises et que nous avons l'honneur de vous lire. Nous aurons ainsi une étude à peu près achevée sur la station découverte par M. le Colonel Noir, à qui nous présentons, au nom de l'Académie, nos remerciements et nos félicitations.

C. BOTTIN.



ÉTUDE

Sur les Meules Gallo-Romaines, Poteries, etc.

DÉCOUVERTES AUX ENVIRONS DU ROCHER DE L'AIGLE

(Suite au Rapport précédent)

Les visites postérieures que nous avons faites sur toute la montagne, nous ont permis de constater que cette région avait encore plus de valeur scientifique que nous ne l'avions tout d'abord supposé.

En effet, l'atelier occupe un très grand espace et les ébauches des meules s'y trouvent bien plus nombreuses que nous ne l'avions cru. L'atelier ne se trouve pas circonscrit sur le promontoire que forme la montagne du côté de l'Ouest. Ce promontoire (609 mètres), après une petite inclinaison, se développe en pente du côté de l'Est, où il est rendu presque impraticable par un grand nombre de plantes épineuses.

L'atelier occupait à quelque chose près une superficie d'environ 18 à 20 hectares, sur 7 à 800 mètres de long et 250 à 300 mètres environ de large.

Une tentative de dénombrement des meules, avec un numéro d'ordre apposé sur chaque ébauche taillée, nous a permis d'arriver au nombre de 170. Ce relevé, fait pendant un court examen de quatre heures, en dit assez et nous

fait supposer que, si nous pouvions pénétrer dans la partie occupée par la brousse épineuse, nous compterions un nombre de pierres taillées double de celui ci-dessus.

On voit par cette quantité d'ébauches de meules quelle vie devait jadis animer ce plateau, aujourd'hui désert et silencieux.

Cette position se trouvait par sa disposition naturelle fortifiée du côté de l'Est, du Nord et de l'Ouest. Nous avons relevé que le côté Sud, partout où la nature n'y avait pas pourvu, avait été mis en état de défense par la main de l'homme au moyen de murailles, dont on trouve des fragments apparents sur une longueur de 250 mètres environ, jusqu'à un fort perron naturel de gros blocs qui forme la pointe Est. Au delà, vers le Nord, la muraille reparait encore partout où il était nécessaire de compléter la défense naturelle. Tout ceci nous conduit à croire qu'avant la création de l'atelier, ce long plateau a fait l'office d'un important oppidum, ayant vue depuis celui d'Evenos, au Sud, jusqu'au massif du Pilon de la Sainte-Baume, au Nord, sur un panorama sans bornes du côté de l'Ouest.

Il serait permis de croire que les premières extractions de pierres pour la fabrication de meules furent faites sur place par les premiers occupants, dont nous avons cherché à établir l'origine. Mais le sol étant complètement masqué par la végétation, il serait indispensable, pour avoir quelques données sur les différentes populations qui ont pu occuper cette position, de pratiquer des sondages. Cependant le hasard nous a favorisé en nous faisant trouver sur le parapet qui forme la bordure du côté Nord, une jolie flèche en silex blanc à ailerons et pédoncule,

type robenhausien, simplement dépourvue de sa pointe, (n° 19) (1), dans un des lacs la moitié d'une perle, de 20 millimètres de diamètre, en verre romain, ronde et bombée, percée au centre (n° 16), et dans le camp un fragment de poterie de cette période. Ces diverses trouvailles attestent déjà la présence de deux peuplades bien éloignées l'une de l'autre. Des fouilles mieux suivies permettraient d'arracher tous leurs secrets, au sol d'abord, ensuite aux puits d'extraction des pierres pour la confection des meules, et enfin aux petits lacs, qui aux jours d'été se trouvent généralement à sec.

Ces lacs sont au nombre de quatre, au lieu des trois mentionnés dans notre rapport. Ces derniers se trouvent presque réunis à l'entrée du plateau, du côté du Sud. Le quatrième, que nous avons découvert depuis, se trouve à l'opposé, sur la falaise du Nord ; il a un diamètre de 10 à 11 mètres et une profondeur de 1 m. 50 environ ; les eaux semblent s'y maintenir toute l'année.

Ces excavations seraient le résultat des extractions des pierres ; elles auraient ensuite été aménagées en réservoirs, complétant ainsi pour une population très importante les ressources de l'unique puits, situé au-dessous de la falaise, côté du Nord. Si la profondeur de ces réservoirs paraît faible aujourd'hui, c'est qu'elle a été progressivement diminuée par l'accumulation de la vase. Il nous reste à chercher l'agglomération des ouvriers occupés à cette industrie.

(1) Les nombres entre parenthèses renvoient aux numéros des dessins de la planche ci-jointe. Ces dessins sont dus au crayon de Mlle B. Chancel, d'Ollioules.

Nous avons déjà dit, dans notre rapport, que nous avons trouvé sur la partie de la montagne qui se développe au Sud de l'atelier, des poteries romaines et des pointes en silex. Nous ajouterons que nous en avons rencontré d'autres çà et là sur toute son étendue.

Nous n'avons pas encore trouvé un centre d'habitation, à cause surtout de l'éloignement du Rocher de l'Aigle, auquel on n'arrive d'Ollioules qu'après trois heures de marche. Nous y continuerons pourtant nos recherches.

Revenons à l'oppidum. Le cordon de rochers à pic qui forme la barrière du côté de l'Ouest de l'atelier, présente la forme d'un demi-cercle irrégulier, qui, vers le Sud, se sépare en deux branches, dont une, la moins importante, se dirige vers l'Est et complète, avons-nous déjà dit, avec des ajouts de muraille, la barrière Sud. L'autre se continue sans arrêt vers le Sud, sur une longueur de 3 à 400 mètres environ, pour se terminer sur la ferme Bremond, dénommée La Galina, où nous avons déjà trouvé une meule. Au-dessus de ce point d'arrêt nous avons trouvé, sur un terrain jadis cultivé, plusieurs tessons de poterie celto-ligure et gallo-romaine et quelques-uns dits de Samos, avec ornements à reflets. Encouragé par cette découverte, nous avons tenté, malgré la brousse, de suivre la bordure vers l'oppidum. Nous avons ramassé encore quelques grossiers échantillons de poterie, dont quelques-uns de la période romaine, dans le chantier qui conduit aux Suis, avant l'entrée de l'atelier.

C'est dans ce centre que devait habiter un fort contingent de cette population et où des recherches devraient être entreprises.

Dirigeons ensuite notre visite vers la pente Nord. Ici l

masse basaltique cesse, de gros blocs détachés lors du soulèvement gisent çà et là, dans la pente, avec des traces d'une exploitation plus récente. Après 4 ou 500 mètres de descente, la colline forme une petite plaine avant de se relever par une sorte de boursouffure, qui semble avoir été circonscrite par une muraille. Ce point est dénommé Massaquan, dont l'étymologie vient sans doute des nombreux tas de pierres qui s'y trouvent. On remarque encore là de gros blocs de basalte dont quelques-uns avec des fentes assez récentes, et çà et là des cumuls de pierres qui ne sont que les restes de cahutes, d'habitations écroulées. En dehors de l'enceinte, du côté de l'Ouest, se trouvent les restes d'un puits à sec qui devait servir à l'approvisionnement des eaux aux habitants.

Cette position est, avons-nous dit, à 500 mètres environ de la dernière falaise du grand atelier et à 200 mètres environ de la ferme de la Guérarde (1).

Quelques fouilles pratiquées dans cet intérieur nous ont fourni des échantillons de vases, nous marquant diverses périodes bien distinctes : des tessons de poteries néolithiques d'une cuisson très primitive, avec des os fendus et en éclats, des tessons de poteries ligures et celto-gauloises, mieux cuites, dont quelques-unes très siliceuses. On voit là aussi des échantillons gallo-romains par les restes des grands dolium, où entre un sable très grossier, des briques à rebord tegulæ et imbrices, des restes de vases en serpentine olaire; enfin la belle période romaine apparaît avec de beaux fragments de vases sigillés décorés, à reflets, d'une grande richesse.

(1) Terroir du Beausset, propriété de M. Destienne d'Orvès et de M. Imbert.

Nous ne pouvons ici faire l'histoire de cette belle céramique, dite samienne, si connue par la beauté de sa terre, sa forme et les objets qui en ornent la périphérie. Les bords des vases sont généralement ornés d'un ruban plus ou moins large, suivi d'une rangée d'oves simples ou agrémentées. Ces ornements sont complétés par la représentation de scènes diverses, mythologiques ou autres, de plusieurs sortes de bêtes, dont le cerf dans une attitude de course, des hommes, des femmes, des gladiateurs armés, une Renommée ou Victoire ailée, et enfin une scène érotique. Toutes ces scènes se trouvent encadrées dans des cercles entourés de plantes, de fleurs, de branchages où le chêne domine, de reliefs et de rinceaux. Sur le fond d'un vase figure le sceau du fabricant, petit cachet de 0,015 de diamètre, portant gravé au centre le sigillum IO (1). Sur quatre échantillons de bords de vase figurent des graffiti faits, après la cuisson, avec une fine pointe en fer. Sur un figure un X. Sur un deuxième figurent deux traits espacés de 10 millimètres, l'un droit et l'autre sinueux. Le troisième représente deux points suivis d'une ligne horizontale, et le quatrième un V renversé.

On ne saurait expliquer pourquoi on trouve dans cet endroit, qui nous paraît de peu d'importance, une si grande et si curieuse abondance de cette belle céramique. Nous supposons que ce lieu a servi aux Romains eux-mêmes d'oppidum (n° 1 à 14).

Nos fouilles n'ont pas été fructueuses en fait de métal. Cependant nous avons trouvé une belle pièce en argent à

(1) Un semblable sigillum a été trouvé à Paris, rue Racine, par M. Toulouze.

l'effigie de Nerva. Cette pièce, porte à l'avant : IMP. CAES. NERVA. TRAIAN. AVG. GERM. Tête laurée à droite. Au revers : PM. TR. P. COS. IIII P. P. Vesta voilée, assise à gauche, tenant une patère et une torche (n° 20). — 2° Un objet de couleur beige, d'une matière très légère, semblable à un bouton, orné à l'avant de trois cercles et au revers d'un X (n° 18). — 3° Un vrai bouton en métal formé de trois pièces : la première, rondelle très ornée, est en bronze, la deuxième est aussi en bronze, la troisième, en fer battu, porte la queue en bronze (n° 21). — 4° Une rondelle assez mince en bronze, d'un diamètre de 30 millimètres, percée au centre. — 5° Un objet, de 35 millimètres de long sur 12 de large, orné au centre de lignes en relief. Cet objet est fendu d'un côté avec un clou encore adhérent et nous paraît être le reste d'un petit poignard (n° 15). Un autre objet pointu des deux côtés, d'une largeur de 35 millimètres. — 7° La moitié d'une bague de couleur jaune en cornaline (n° 17). Plusieurs clous en fer, une rondelle de plomb, un fragment de hache polie, un grattoir en silex aussi translucide que le verre, un fragment de bois de cerf et plusieurs échantillons de verre. Nous dirons encore que nous avons trouvé sur le sol de cette station dix ébauches de petites meules, dont deux complètes, [ce qui indique que cette industrie primitive devait fonctionner là en même temps que sur le grand atelier.

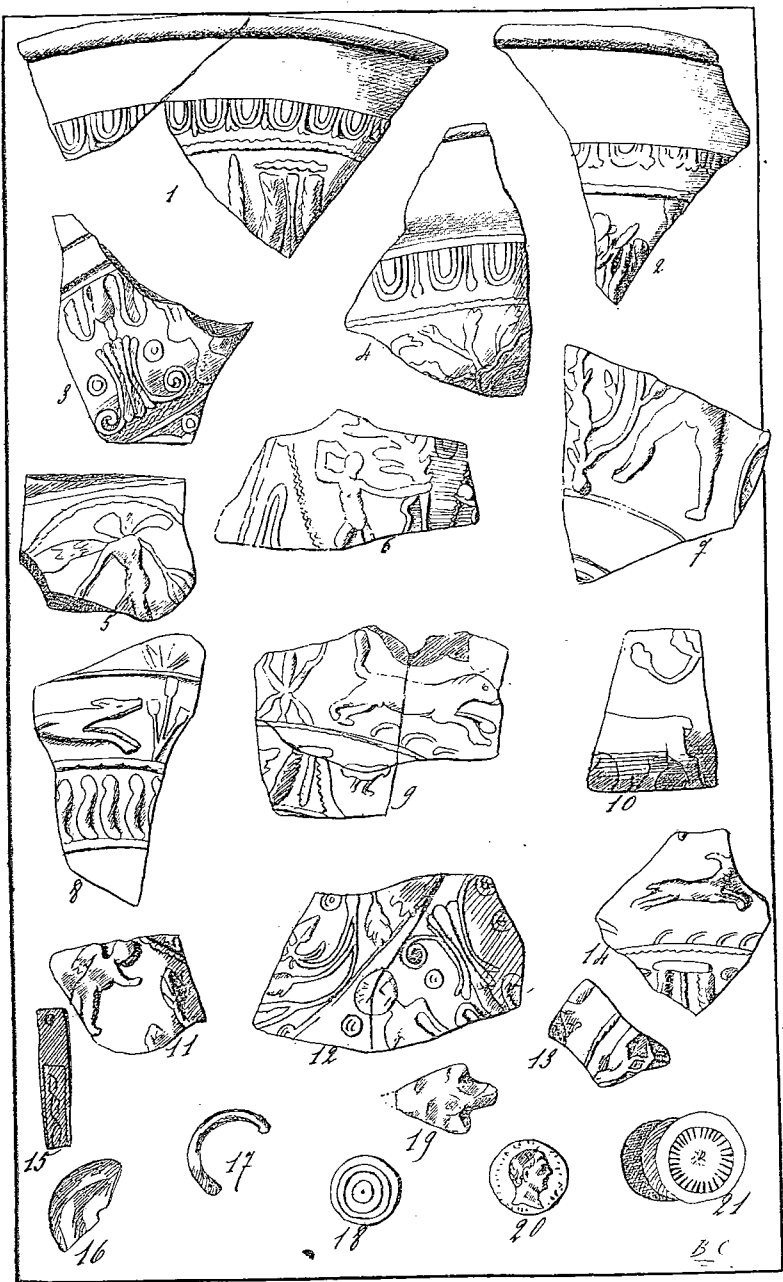
Ne pouvant faire en ce moment une étude complète sur les meules qui viennent de nous occuper, nous dirons encore, en attendant, que nous nous trouvons en présence d'un véritable atelier de meules gallo-romaines, ayant par des échelons assez marqués progressé sur

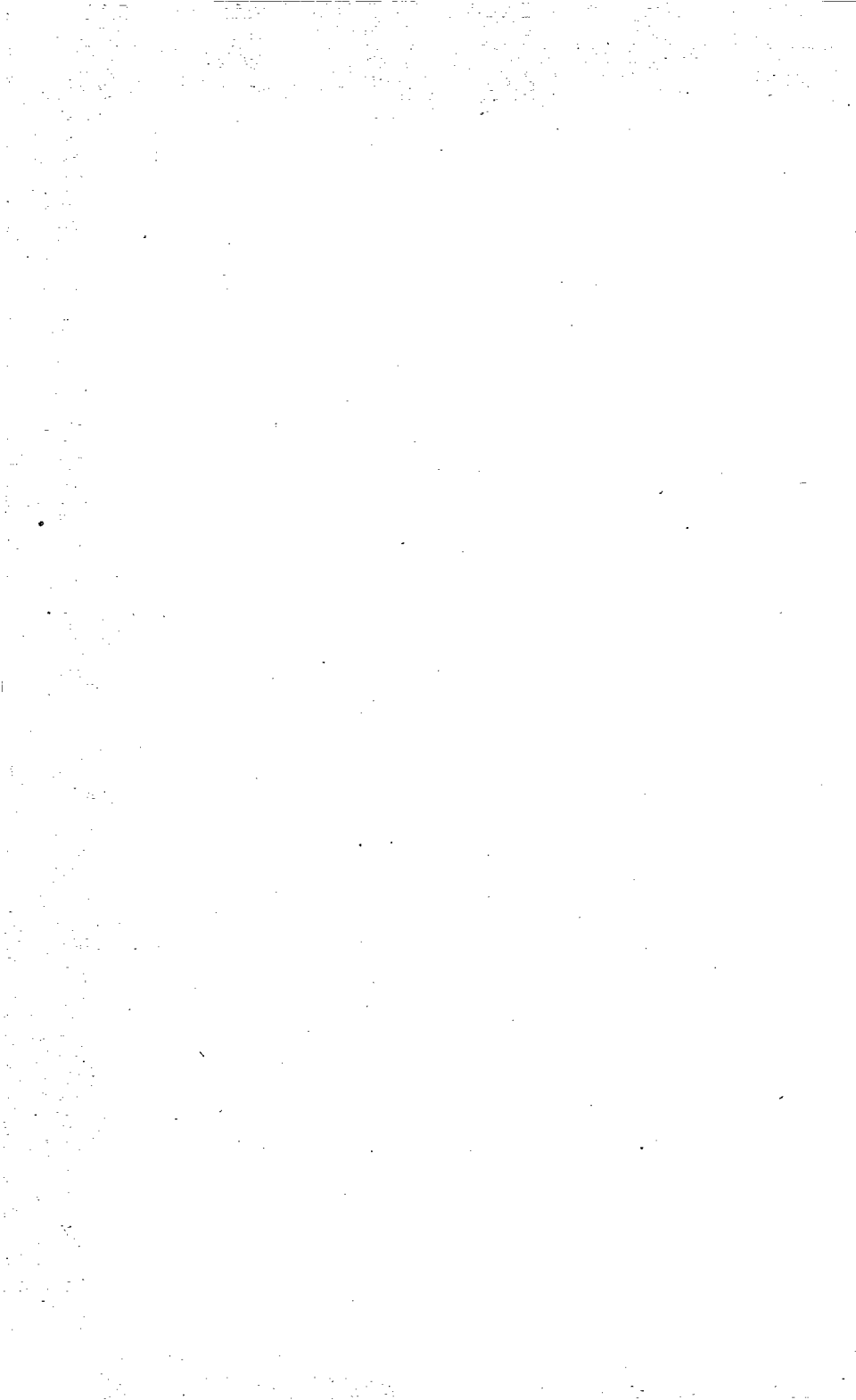
place. En effet, nous avons remarqué parmi ce grand nombre d'ébauches, les fragments de meules plates primitives, d'un diamètre de 0 m. 35 à 0 m. 50 au plus, et on voit aussi, dans les mêmes dimensions, le progrès artistique sur des meules ouvrées : la *meta*, bombée avec pivot, et le *catilus*, concave, progressant en diamètre jusqu'à 0 m. 70.

Nous ajouterons que l'exploitation des meules à la Guérarde s'y est maintenue pour ainsi dire à travers les siècles, puisqu'il y a une quarantaine d'années, un charretier d'Ollioules, M. Dalmas, et M. Barbaroux, de Sainte-Anne d'Evenos, allaient charger des meules à la Guérarde pour les transporter à Marseille et à Aix. Comme confirmation, il se trouve encore tout près de la ferme une meule presque terminée de 1^m,18 de diamètre. Ainsi, l'on peut sans hésiter attribuer à cette industrie locale une durée continue de plus de deux mille ans. Cette industrie vient d'émigrer au camp de la Courtine, où elle se trouve actuellement en pleine exploitation, entre les mains de M. Hugues, lequel nous informe que c'est son arrière grand-père qui fut le dernier carrier de la Guérarde, et que son grand-père a fondé la carrière d'Ollioules. Nous avons, il y a quelques années (1) décrit le camp de la Courtine, où les premiers hommes ont laissé des vestiges, car ils y fabriquaient leurs meules. Nous avons nous-même trouvé dans cet important habitat cinq meules bien conservées et une trémie.

C. BOTTIN.

(1) Draguignan, imprimerie Burles.





Nous donnons ci-dessous la lettre par laquelle M. le colonel Noir a porté à la connaissance de l'Académie du Var, la découverte, faite par lui, de deux meules gallo-romaines au Rocher de l'Aigle.

Toulon, le 19 février 1905.

Monsieur le Président,

Voulez-vous me permettre de vous faire part d'une très modeste découverte, qui intéressera peut-être quelqu'un des membres de votre savante Compagnie ?

Au Nord du petit village du Broussan, sur la rive droite du Destéou, s'élève un massif montagneux d'une longueur de 5 à 6 kilomètres. Il commence, au Sud, à une hauteur appelée le Destrier, passe par les Aiguilles et Lapiosine, pour finir au Nord par l'arête du Pas de l'Aigle, qui domine la plaine du Beausset. Il y a quelques jours, au cours d'une reconnaissance, j'ai eu l'occasion de parcourir cette région, beaucoup plus intéressante qu'on ne pense généralement. Complètement abandonnée aujourd'hui, elle a été jadis très cultivée et probablement très habitée. Deux tronçons de voies, pavés à la façon romaine, y sont encore très visibles; des murs de pierre sèche du genre de ceux que vous appelez, je crois, dans votre pays des restanques, s'élèvent en étages presque sur toutes les pentes; mais ils commencent à s'effriter et d'énormes pins y ont depuis longtemps planté leurs racines; dans les parties les moins déclives, on voit encore de larges places dénudées, souvenirs indéniables d'importantes cultures anciennes. La brousse envahit peu à peu la montagne et il est probable que d'ici à peu d'années, elle l'aura recouverte partout et rendue impraticable. Près de Lapiosine, à côté d'un monceau de pierres qui pourrait bien être la ruine d'une habitation très primitive, un puits de construction singulière, mais sans eau, est encore

apparent; plus loin un autre puits qui paraît utilisé de nos jours par les rares paysans qui s'aventurent dans cette région.

En gravissant les dernières pentes qui conduisent au Pas de l'Aigle, nous avons aperçu avec étonnement un mince filet d'eau suintant sur le rocher. Comment expliquer une source à cette hauteur? Quelques mètres plus haut, une excavation dans le roc, de 5 à 6 mètres de longueur, peut-être creusée de main d'homme, était remplie d'une eau très limpide: c'est là probablement l'origine du ruisseau rencontré en montant. Plus loin encore deux excavations semblables, également remplies d'eau. Nous venions de franchir les rochers qui bordent ces singulières citernes, quand, à mon extrême stupéfaction, sur un énorme monceau de pierres, j'ai aperçu une meule à moudre le grain du modèle en usage dans les populations primitives; malheureusement elle était d'un volume qui ne me permettait pas de m'en charger. Le diamètre est de 40 à 45 centimètres; l'épaisseur de 12 à 15. Un quart environ de la meule manquait. La facture en est très remarquablement soignée: elle est taillée dans de la ponce dure très poreuse et très rugueuse.

Quelques mètres plus loin, une meule toute semblable gisait sur un autre tas de pierres, puis une troisième, d'une forme supérieure légèrement différente. Enfin deux pierres mâles, toutes les deux entières, mais moins bien finies.

La présence de ces pierres dans ce lieu élevé et désert m'a paru très extraordinaire. Cette pointe, difficilement accessible, a-t-elle été jadis occupée par un village primitif? Telle est la première question que je me posai. Le voisinage de l'eau, l'existence de tas de pierres, assez séparés les uns des autres et de forme presque régulière, comme seraient des ruines de huttes, m'en donna d'abord la pensée. Je cherchai alors d'autres vestiges de la présence de l'homme. Pas une parcelle de tuile: les huttes, si elles ont existé, étaient donc couvertes de chaume ou de branchages. Pas une parcelle de poterie; mais je ne puis affirmer qu'il n'en existe pas. Des

fouilles plus sérieuses et que je n'avais pas le temps d'entreprendre auraient seules pu me fixer à cet égard.

Une autre hypothèse est encore possible. Ce point de la montagne est couvert de ponces volcanique, très favorable à la confection des meules à moudre, à cause de son extrême rugosité. Serions-nous tout simplement en présence d'un atelier où les populations voisines venaient se fournir de cet instrument de ménage en le taillant sur place ? Les exemplaires trouvés ne semblent pas présenter de traces d'usage.

A quelle date remonteraient les objets dont il s'agit ? Je ne saurais risquer aucune opinion à cet égard. Il faut noter seulement à ce propos la très remarquable confection des échantillons que j'ai eus sous les yeux et qui me paraît nécessiter des outils en fer.

Peut-être, Monsieur, cette question sera-t-elle résolue par quelque membre, plus compétent que moi, de votre Société.

Veillez agréer, Monsieur, l'assurance de ma considération très distinguée.

Lieutenant-Colonel NOIR,
Sous-Directeur de l'Artillerie de Terre.



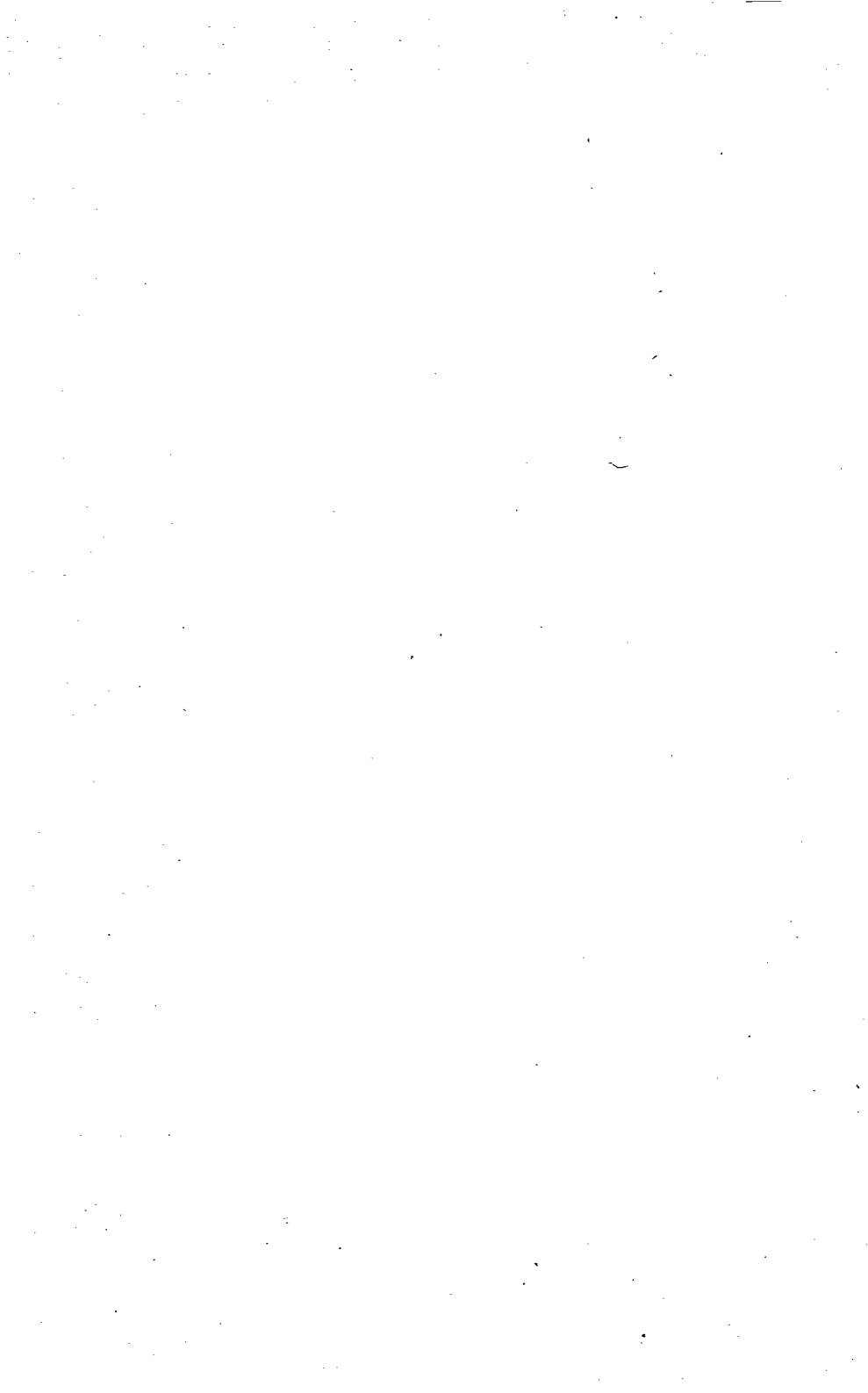


TABLE DES MATIÈRES

LISTE des membres de l'Académie du Var :

| | |
|-------------------------------|----|
| Bureau pour l'année 1905..... | IV |
| Présidents honoraires..... | IV |
| Membres honoraires..... | V |
| Membres titulaires..... | VI |
| Membres associés..... | X |

PROCÈS-VERBAUX DES SÉANCES

| | |
|-------------------------------|------|
| SÉANCE du 4 Janvier 1905..... | XVII |
|-------------------------------|------|

RAPPORTS de MM. MOULIN et DE MISSIESSY.

ÉLECTION pour le RENOUVELLEMENT DU BUREAU.

LECTURES : *Les Ruines d'Angkor*, par M. le D^r HAGEN.

Expériences de suggestion mentale, par M. le D^r REGNAULT.

OUVRAGES reçus pendant le mois de Janvier.

| | |
|--------------------------|-----|
| SÉANCE du 8 Février..... | XXI |
|--------------------------|-----|

ADMISSION d'un membre associé : M. ESTRAILLER,
directeur de l'école de Giens.

OUVRAGE OFFERT à l'Académie : *Histoire de Puget-Théniers*, par M. Jacques DELMAS (Rapporteur M. R. VIDAL).

RÉCEPTION de M. MAYBON.

RAPPORT de M. PERRETTE.

Commission du Bulletin pour 1905

LECTURE : *Etude sur le peintre Boucher*, par M. J. RIVIÈRE.

OUVRAGES reçus pendant le mois de Février.

SÉANCE du 1^{er} Mars XXV

RAPPORTS de MM. le Dr HAGEN et BOURRILLY.

ÉLECTION d'un membre titulaire : M. FERRIEU.

COMMISSION pour examiner des statuts d'une Fédération des Sociétés savantes de la région provençale.

OUVRAGES reçus pendant le mois de Mars.

SÉANCE du 5 Avril XXVIII

L'Académie offre une médaille de vermeil au Comité d'organisation du concours de Musique.

OUVRAGES OFFERTS par leurs auteurs : *Pétrarque et les Colonna*, par M. Jacques DELMAS (M. RIVIÈRE, rapporteur). — *Annals of Psychological Science*, par M. le Dr REGNAULT.

RAPPORTS de MM. le Dr SÉGARD et de M. R. VIDAL.

ÉLECTION 1^o d'un membre associé : M. BLANC, curé de Montmeyan; 2^o d'un membre titulaire : M. le Dr MOURRON, médecin de 1^{re} classe de la Marine.

LECTURES : *Les Dragons dans l'art chinois et annamite*, par M. le Dr REGNAULT. — *Les Impératrices chinoises*, par M. le Dr HAGEN.

OUVRAGES reçus pendant le mois d'Avril.

SÉANCE du 3 Mai XXXII

RÉCEPTION de M. le Dr MOURRON.

RAPPORT de M. le commandant PAILHÈS.

OUVRAGES OFFERTS à l'Académie : *Gestes de Provence* par M. D. JAUBERT. — *Sampiero Corso*, par M. le

D^r COSTA DE BASTELICA (Rapporteur M. BOURRILLY)
Libres Pensées, par M. J. DELMAS (Rapporteur
 M. RIVIÈRE). — *La loi démocratique* (D^r REGNAULT,
 rapporteur).

LECTURES : *Fleur vivace*, poésie, par M. le D^r MOUR-
 RON. — *La découverte de M. le lieutenant-colonel*
Noir, au « Bec de l'Aigle », par M. BOTTIN. — *Solitu-*
tude, Mourir c'est vivre, Populacerie, poésies, par
 M. MOULET. — *Les Impératrices Chinoises* (suite),
 par M. le D^r HAGEN.

OUVRAGES reçus pendant le mois de Mai.

SÉANCE du 7 Juin XXXV

RÉCEPTION de M. le lieutenant-colonel NOIR.

Félicitations à M. le D^r SÉGARD.

RAPPORTS de MM. RIVIÈRE, BOURRILLY, Cdt PAILHÈS.

Commission pour l'organisation d'une séance publique

LECTURES : *Les Impératrices Chinoises* (fin), par M. le
 D^r HAGEN. — *Période néolithique dans la vallée*
d'Apt, par M. MOULIN. — *Plaisir champêtre*, poésie,
 par M. le D^r MOURRON.

OUVRAGES reçus pendant les mois de Juin, Juillet,
 Août et Septembre.

SÉANCE du 4 Octobre XXXIX

OUVRAGE OFFERT à l'Académie : *Discours de réception*
à l'Académie d'Aix, par M. LACOSTE.

RAPPORT de M. le D^r REGNAULT.

LECTURES : *Les Ages de la Vie*, poésie, par M. LACOSTE.

Le texte arabe des Mille et une Nuits, par M. RAT —
Superstitions dans la vie privée et publique des
Jaunes, par M. le D^r REGNAULT.

OUVRAGES reçus pendant le mois d'Octobre.

SÉANCE PUBLIQUE du 9 Novembre..... XLI

Présidence de M. le commandant PAILHÈS.

LECTURES et CONFÉRENCE : *La Reine Jeanne*, par M. D. JAUBERT. — *Les Larmes*, poésie, par M. PERRETTE. — *Les Saisons de la Vie*, sextine, par M. LACOSTE. — *La Femme explorateur*, conférence, par M. le Dr HAGEN. — *La Mort d'Arlequin*, acte en vers, par M. le Dr MOURRON. — *Les envoûtements d'amour et l'art de se faire aimer*, par M. le Dr REGNAULT.

OUVRAGES reçus pendant le mois de Novembre.

SÉANCE du 6 Décembre..... XLIII

OUVRAGES OFFERTS à l'Académie : *La Major et le premier Baptistère de Marseille*, par M. ROUSTAN (rapporteur M. RIVIÈRE). — *Au souffle du rêve*, poésies, par M. J. MAGGINI (rapporteur M. le Dr MOURRON). — *La vallée de Dardennes et le hameau des Pomets*, par MM. A. PAUL et MONGIN (rapporteur M. JAUBERT).
Délégation pour le Congrès des Sociétés Savantes à Marseille, organisé par la Société d'Etudes Provençales d'Aix.

Congrès national d'Anthropologie et d'Archéologie préhistorique de Monaco.

Admission d'un membre associé : M. HONORAT Victor, de La Seyne.

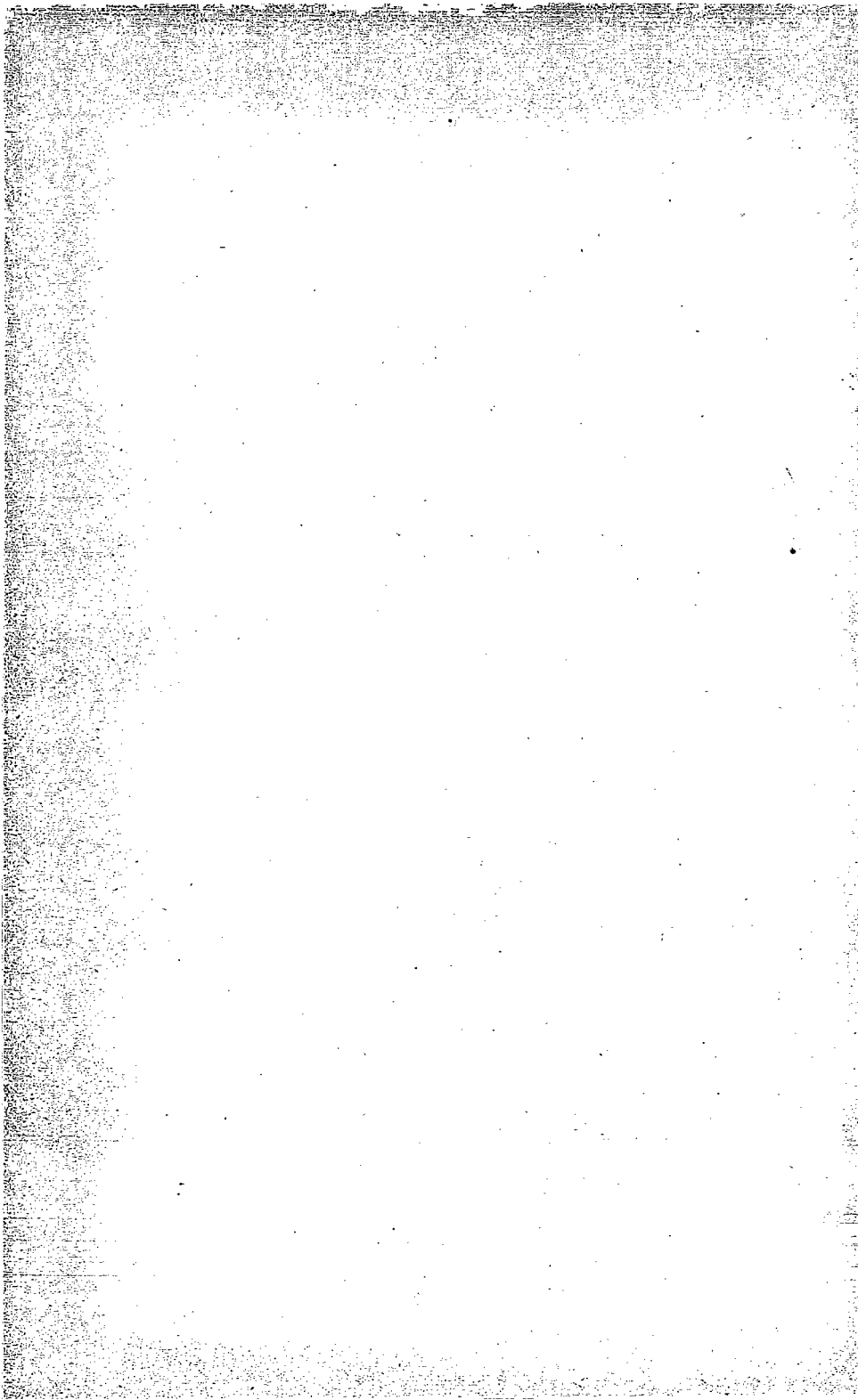
LECTURE : *Les questions de la crise viticole à l'Exposition de Liège*, par M. ROUGET.

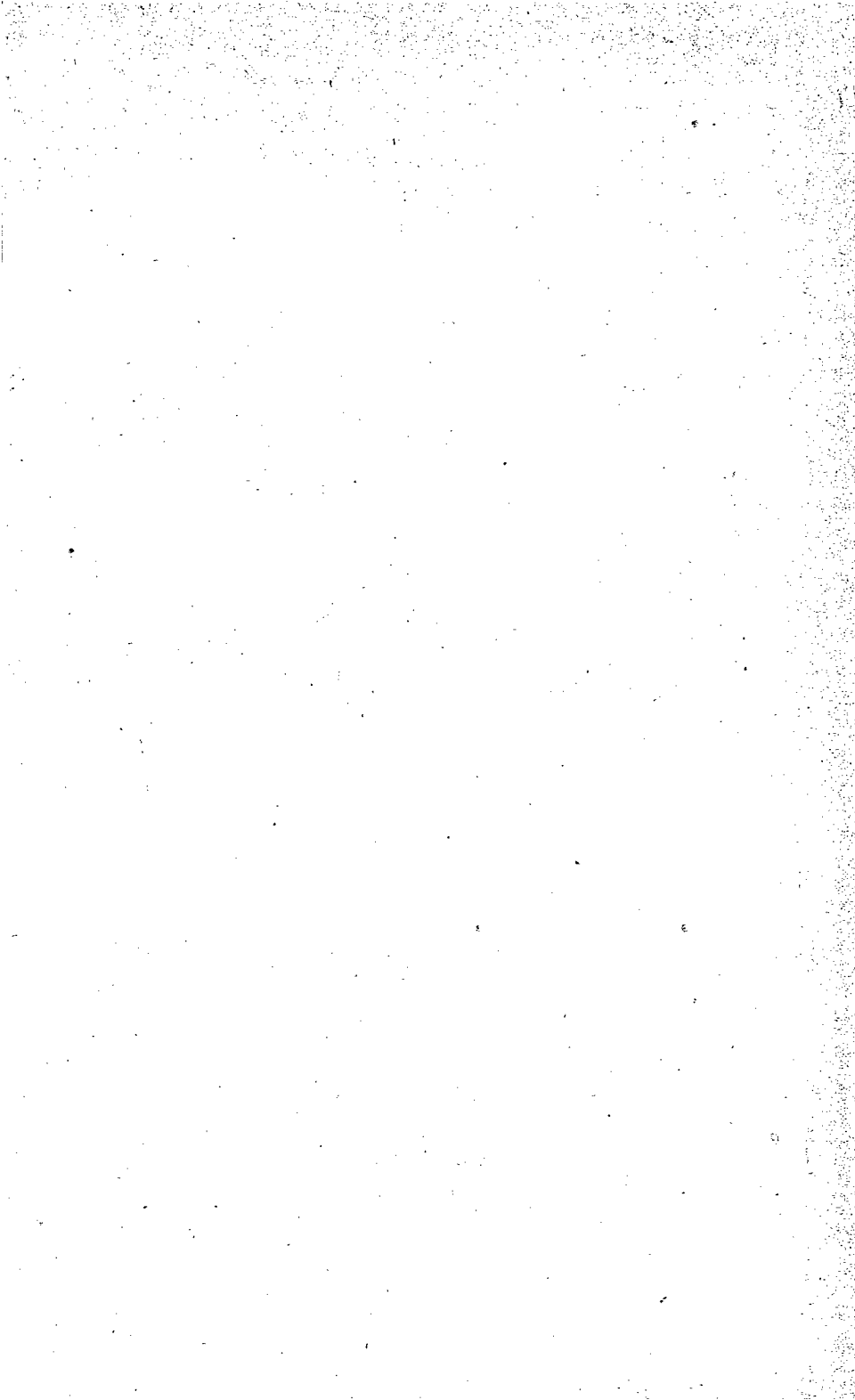
OUVRAGES reçus pendant le mois de Décembre.

OUVRAGES reçus dans le courant de l'année par numéros mensuels ou trimestriels.

MÉMOIRES

| | |
|--|-----|
| DÉCOUVERTES ARCHÉOLOGIQUES faites à Toulon pendant les grands travaux de l'assainissement, par M. Rémy VIDAL..... | 1 |
| NOTE sur le décès de M. R. Vidal..... | 22 |
| Examen critique des diverses éditions du texte arabe des <i>Mille et une Nuits</i> par M. RAT..... | 23 |
| Les Envoûtements d'amour et l'Art de se faire aimer, par M. le D ^r REGNAULT..... | 43 |
| Les Impératrices chinoises, par M. le D ^r HAGEN..... | 73 |
| La Reine Jeanne, par M. D. JAUBERT..... | 117 |
| Origine de la conscience morale, par M. V. GUGLIELMI-RUYER..... | 143 |
| Les Saisons de la Vie, <i>poésie</i> , par M. E. LACOSTE..... | 151 |
| Le Laurier Rose, Le Père Lebonnard, Le Panier fleuri, Harmonie de la Mer, Les Larmes, La Vigne, L'Arbousier, Le Ciste du Littoral, L'Iris, L'Immortelle, La Mouette, <i>poésies</i> , par M. PERRETTE..... | 153 |
| La Mort d'Arlequin, par M. le D ^r MOURRON..... | 165 |
| Poésies traduites de l'anglais, par M. Ad. LEJOURDAN.. | 189 |
| Découverte par M. le colonel Noir de meules gallo-romaines sur la montagne du Pas de l'Aigle, rapport de M. BOTTIN..... | 193 |

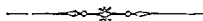




Publications de l'Académie du Var



- Années 1832 à 1865 — 29 volumes in-8°.
1868. — 1 volume in-8° de 358 pages.
1869. — 1 volume in-8° de 536 pages.
1870. — 1 volume in-8° de 358 pages.
1871. — 1 volume in-8° de 391 pages.
1872. — 1 volume in-8° de 334 pages.
1873. — 1 volume in-8° de 480 pages.
1874-75-76. — 1 volume in-8° de 406 pages.
1877-78. — 1 volume in-8° de 475 pages.
1879-80. — 1 volume in-8° de 498 pages.
1881. — 1 volume in-8° de 334 pages.
1882-83. — 1 volume in-8° de 534 pages.
1884-85. — 1 volume in-8° de 508 pages.
1886. — 1 volume in-8° de 332 pages.
1887-88. — 1 volume in-8° de 480 pages.
1889-90. — 1 volume in-8° de 508 pages.
1891-92. — 1 volume in-8° de 480 pages.
1893-94. — 1 volume in-8° de 432 pages.
1895. — 1 volume in-8° de 228 pages.
1896. — 1 volume in-8° de 180 pages.
1897. — 1 volume in-8° de 264 pages.
1898. — 1 volume in-8° de 196 pages.
1899. — 1 volume in-8° de 198 pages.
1900. — Livre d'or du Centenaire, 1 vol. in-8° de 230 pages.
1901. — 1 volume in-8° de 238 pages.
1902. — 1 volume in-8° de 180 pages.
1903. — 1 volume in-8° de 496 pages.
1904. — 1 volume in-8° de 264 pages.
1905. — 1 volume in-8° de 270 pages.



Ces volumes sont en vente, sauf les années 1832 à 1865 qui sont épuisées. — S'adresser à M. le Président de l'Académie du Var, Musée-Bibliothèque à Toulon.

